




autorité de régulation
des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RELEVÉ GEOGRAPHIQUE DES DEPLOIEMENTS DE RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A LA FIN DE L'ANNEE 2023



ISSN n°2258-3106

Table des Matières

1.	Introduction	3
1.1	Cadre juridique	3
1.1.1	L'obligation pour l'Arcep de réaliser un relevé géographique comprenant des données prévisionnelles	3
1.1.2	La modification de la décision de collecte pour prendre en compte les obligations issues du relevé géographique	4
1.2	Données existantes concernant la couverture actuelle des réseaux de communications électroniques	4
1.2.1	S'agissant des réseaux fixes	4
1.2.2	S'agissant des réseaux mobiles	6
2	Données concernant l'évolution prévisionnelle de la couverture des réseaux fixes proposant des débits descendants supérieurs à 100 Mbit/s	12
2.1	Méthodologie et données mobilisées	12
2.2	Aperçu général	13
2.2.1	France entière	13
2.2.2	Zones très denses (ZTD)	14
2.2.3	Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI)	16
2.2.4	Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU)	17
3	Couverture et déploiements mobiles	18
3.1	Méthodologie et données mobilisées	18
3.2	Aperçu général	18
3.2.1	Couverture mobile de la France métropolitaine	18
3.2.2	Déploiements de sites mobiles à deux ans	22
	Glossaire	25
	Annexe : Atlas régional des réseaux FTTH	27

1 Introduction

1.1 Cadre juridique

1.1.1 L'obligation pour l'Arcep de réaliser un relevé géographique comprenant des données prévisionnelles

La directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (ci-après « CCEE »), via l'article 22, vise à renforcer l'information mise à disposition des pouvoirs publics quant aux déploiements actuels et à venir de réseaux à haut et très haut débit, notamment pour identifier d'éventuelles zones de carence.

Cette directive introduisant les « Relevés géographiques des déploiements de réseaux » précise notamment que « [l]es autorités de régulation nationales et/ou les autres autorités compétentes procèdent à un relevé géographique de la couverture des réseaux de communications électroniques capables de fournir des connexions à haut débit (ci-après dénommés « réseaux à haut débit ») au plus tard le 21 décembre 2023 et l'actualisent au moins tous les trois ans par la suite.

Le relevé géographique comprend un relevé de la couverture géographique actuelle des réseaux à haut débit sur leur territoire, comme cela est exigé pour les tâches des autorités nationales de régulation et/ou des autres autorités compétentes prévues par la présente directive et pour les relevés requis pour l'application des règles relatives aux aides d'État.

Le relevé géographique peut également inclure des prévisions pour une durée déterminée par l'autorité concernée en ce qui concerne la couverture des réseaux à haut débit, y compris des réseaux à très haute capacité, sur leur territoire.

Ces prévisions comprennent toutes les informations utiles, y compris des informations sur les déploiements, prévus par toute entreprise ou autorité publique, de réseaux à très haute capacité et les mises à niveau ou les extensions importantes de réseaux visant à offrir un débit descendant d'au moins 100 Mbps. À cette fin, les autorités de régulation nationales et/ou les autres autorités compétentes demandent aux entreprises et aux autorités publiques de fournir ces informations dans la mesure où elles sont disponibles et peuvent être fournies moyennant des efforts raisonnables. »

Cette directive a été transposée en droit français dans le code des postes et des communications électroniques (ci-après « CPCE »). En particulier, l'article L. 33-12-1 du CPCE prévoit notamment que « [l]e relevé géographique établi au moins tous les trois ans par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse comprend les informations relatives à la couverture actuelle des réseaux de communications électroniques ouverts au public ainsi que des prévisions de couverture des réseaux, pour une durée qu'elle détermine.

A cette fin, les opérateurs de communications électroniques sont tenus de fournir à l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse des informations relatives à la couverture actuelle de leurs réseaux, ainsi que des prévisions de couverture de leurs réseaux pour une durée qu'elle détermine dès lors que les données susceptibles d'être utilisées pour l'élaboration de ces prévisions sont disponibles. Ces prévisions comprennent notamment, et le cas échéant, des informations sur les déploiements de réseaux à très haute capacité et les mises à niveau ainsi que sur les extensions de réseaux visant à offrir un débit descendant d'au moins 100 mégabits par seconde.

L'Autorité précise les modalités de restitution de ces informations et les modalités selon lesquelles les opérateurs fournissent, moyennant des efforts raisonnables, les prévisions de couverture de leurs réseaux.

Les collectivités territoriales et leurs groupements agissant dans le cadre de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales, qui n'interviendraient pas en tant qu'opérateur de communications électroniques, et les personnes publiques chargées d'élaborer le schéma directeur territorial d'aménagement numérique du territoire conformément à l'article L. 1425-2 du même code, font leurs meilleurs efforts pour fournir à l'Autorité les informations disponibles relatives aux projets de déploiements de réseaux à très haute capacité et aux prévisions de couverture des réseaux sur leurs territoires qui en résultent. »

Le 10° de l'article L. 36-7 du CPCE prévoit que l'Arcep « [é]tablit et met à la disposition du public, au moins tous les trois ans, le relevé géographique prévu à l'article L. 33-12-1 ».

1.1.2 La modification de la décision de collecte pour prendre en compte les obligations issues du relevé géographique

Sur le fondement des articles L. 32-1, L.36-6 et L. 36-7 du CPCE, l'Arcep a adopté la décision n° 2018-0170 en date du 22 février 2018 relative à la collecte d'informations concernant le déploiement et la commercialisation des réseaux fixes à haut et très haut débit, qui permet notamment aujourd'hui le suivi des marchés Haut Débit / Très Haut Débit ainsi que la réalisation de l'Observatoire trimestriel Haut Débit / Très Haut Débit et la mise à jour de Cartefibre grâce à la collecte des Informations préalables enrichies (IPE).

Afin de prendre en compte les nouvelles dispositions de l'article L. 33-12-1 du CPCE, l'Arcep a adopté la décision n° 2023-0981 en date du 27 avril 2023 modifiant la décision n° 2018-0170 en date du 22 février 2018, pour imposer aux opérateurs de transmettre à l'Autorité les informations relatives à la couverture prévisionnelle des réseaux de communications électroniques fixes et mobiles.

1.2 Données existantes concernant la couverture actuelle des réseaux de communications électroniques

La mise à disposition d'outils et de données à destination des pouvoirs publics et du grand public permettant d'éclairer leurs choix en matière d'aménagement numérique ou de choix d'opérateur est un axe majeur des travaux que l'Arcep conduit depuis plusieurs années. Elle publie déjà ainsi chaque trimestre un nombre important de données concernant la couverture actuelle des réseaux de communications électroniques. Ces données sont présentées ci-dessous, en distinguant les données disponibles sur les réseaux fixes (partie 1.2.1) et sur les réseaux mobiles (partie 1.2.2).

1.2.1 S'agissant des réseaux fixes

L'outil [Ma connexion internet](#) et les [infographies](#) associées proposent un suivi de la disponibilité de toutes les technologies d'accès fixe aux réseaux à haut et très haut débit (HD THD) : câble, cuivre, fibre, satellite, radio et 4g fixe. Ils permettent de répondre aussi bien à des interrogations du grand public que des pouvoirs publics en présentant des informations à la maille de l'adresse mais aussi aux différentes mailles administratives (commune, département, région) concernant leur éligibilité, des statistiques de couverture ou l'évolution du mix technologique sur un territoire donné.

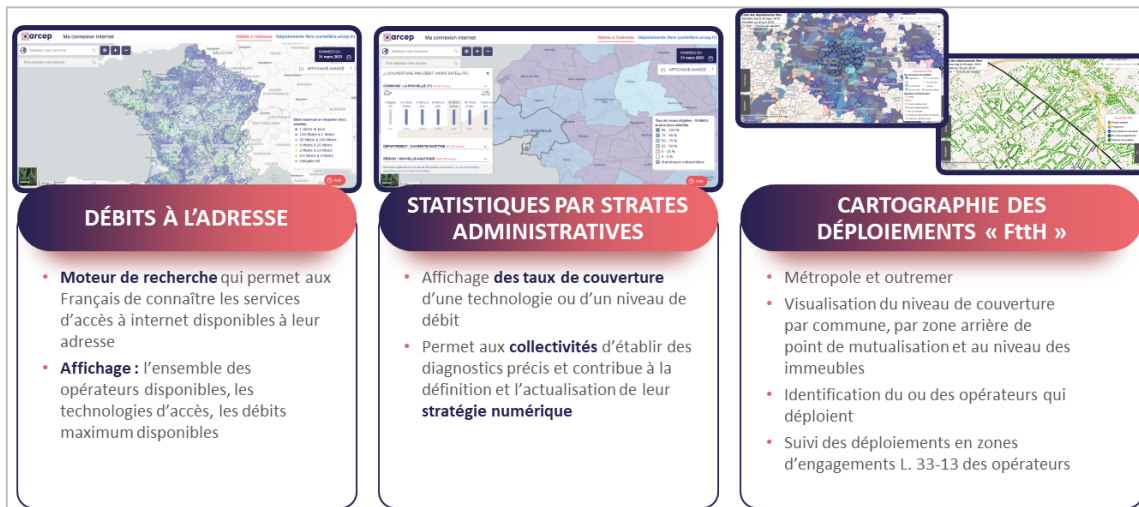


Figure 1 : Ma connexion internet, outil cartographique de l'Arcep

A fin 2023, la totalité des locaux du territoire national est éligible à une offre Très Haut Débit (THD, débit descendant d'au moins 30 Mbit/s) : environ 85% des locaux sont éligibles grâce à des réseaux filaires (câble, cuivre ou fibre) et environ 15% des locaux dépendent des réseaux non filaires (satellite, radio ou 4g fixe).

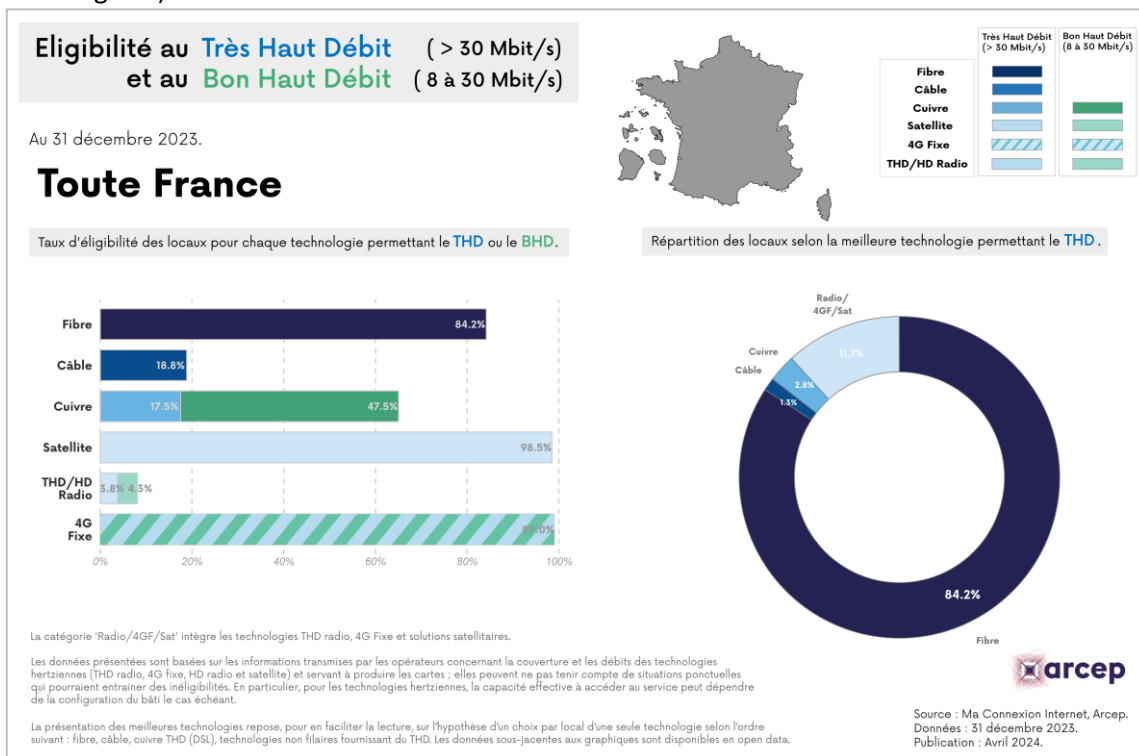


Figure 2 : Tableau de bord de la couverture nationale en très haut débit et en bon haut débit¹ (<https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-cartes/visualisations-ma-connexion-internet.html>)

¹ La présentation des meilleures technologies repose, pour en faciliter la lecture, sur l'hypothèse d'un choix par local d'une seule technologie selon l'ordre suivant : fibre, câble, cuivre THD (DSL), technologies non filaires fournissant du THD.

L'Arcep propose aussi un outil spécifique de suivi de l'avancement des déploiements fibre avec [cartefibre](#). En particulier, sa vue « [Zones arrière de PM²](#) » montre l'ensemble des zones sur lesquelles un opérateur a un projet de déploiement concret prévu ou en cours, et pour chacune d'elle la date de début du délai de complétude réglementaire³.

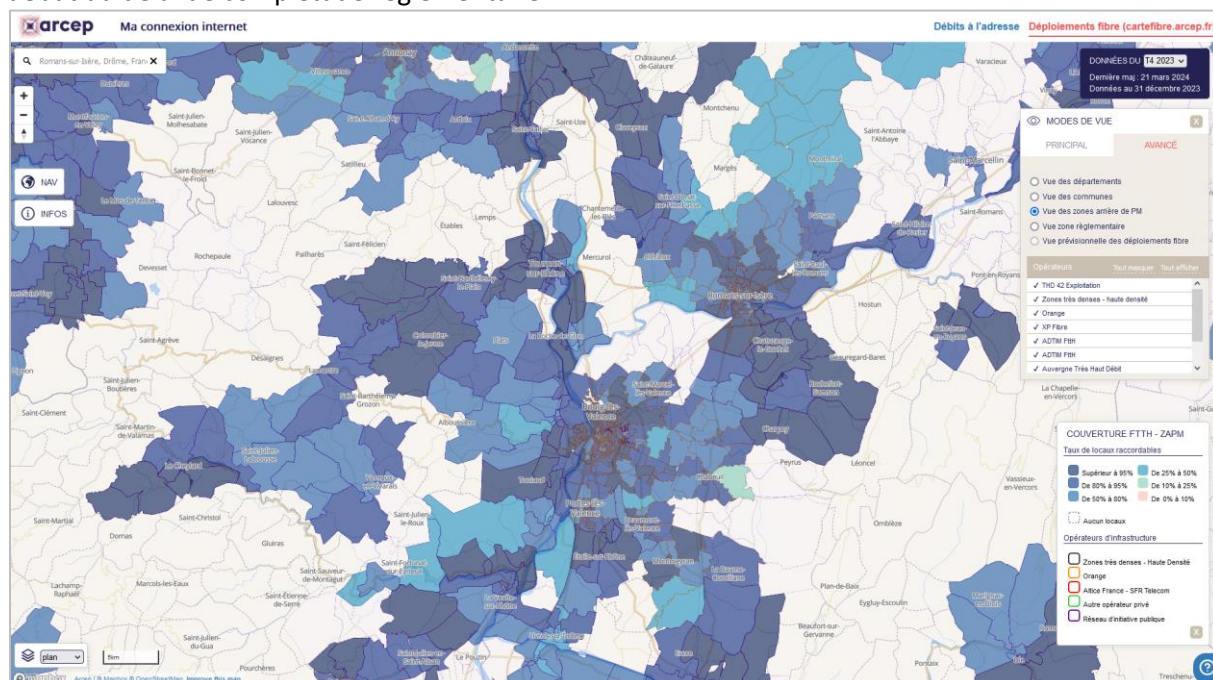


Figure 3 : Vue « zones arrière de PM » de l'outil Cartefibre autour de Romans-sur-Isère et Valence (26)

Enfin, un suivi des engagements pris dans le cadre de l'article L. 33-13 du CPCE est conduit trimestriellement dans le cadre de l'[Observatoire haut et très haut débit](#).

Toutes ces publications de l'Arcep sont accompagnées de la publication des données sous-jacentes en [open data](#).

1.2.2 S'agissant des réseaux mobiles

En vertu de différentes autorisations d'utilisation de fréquences et de la décision n° 2016-1678 modifiée, **les opérateurs transmettent à l'Arcep trimestriellement, des éléments sur les déploiements des sites mobiles ainsi que les cartes de couverture associées.**

Des informations relatives aux **déploiements prévisionnels des sites** sont également demandées aux opérateurs sur le fondement des obligations liées aux autorisations d'utilisation de fréquences, notamment les autorisations d'utilisation délivrées aux opérateurs mobiles en métropole (bande 3,5 GHz), à la Réunion (bandes 700 MHz et 3,5 GHz) et à Mayotte (bandes 700 MHz et 900 MHz).

Les données collectées par l'Arcep sont mises à disposition *via* plusieurs outils.

² Point de Mutualisation

³ L'obligation de complétude des déploiements FttH prévoit que les opérateurs d'infrastructure doivent rendre raccordables l'ensemble des locaux d'une zone arrière de PM dans un délai raisonnable, au plus de deux à cinq ans en fonction des caractéristiques locales

« **Mon réseau mobile** » est l'outil cartographique interactif de l'Arcep qui permet de comparer les performances des quatre principaux opérateurs mobiles en matière de couverture (voix / sms et internet mobile) et de qualité de service dans les lieux de vie ou dans les transports, en France métropolitaine comme en outre-mer. Ce site est accessible à l'adresse monreseau-mobile.arcep.fr, et permet de consulter quatre grandes catégories de données :

1



LES CARTES DE COUVERTURE

Les cartes de couverture permettent de savoir si un utilisateur sera en mesure de capter le réseau d'un opérateur avec son téléphone mobile à un endroit donné.

A titre d'exemple, les cartes « voix/SMS » (2G / 3G) comprennent quatre « niveaux de couverture » qui rendent compte de la capacité à pouvoir se connecter au réseau dans des conditions plus ou moins difficiles. Lorsqu'un utilisateur se situe dans une zone de « bonne couverture », par exemple, il devrait pouvoir passer un appel téléphonique et échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, et, dans certains cas, à l'intérieur des bâtiments.

Lorsqu'il se situe dans une zone de « très bonne couverture », il devrait pouvoir passer un appel téléphonique et échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments et, dans la plupart des cas, à l'intérieur des bâtiments.

Les cartes « données mobiles » (3G / 4G) sont pour l'instant binaires (couvert/non couvert) et rendent compte de la couverture à l'extérieur des bâtiments.

Il s'agit de simulations numériques, réalisées par les opérateurs ; l'Arcep en vérifie régulièrement la fiabilité, au travers de campagnes de mesure.



LA QUALITE DE SERVICE (QOS)

Être couvert, c'est-à-dire voir apparaître des « barres de réseau » sur l'écran de téléphone portable, n'est pas suffisant pour bénéficier d'une bonne expérience des différents types de services permis par son téléphone (passer des appels, regarder des vidéos en ligne, etc.). C'est pourquoi l'Arcep teste chaque année la qualité de ces différents services pour chacun des opérateurs mobiles puis rend publics les résultats de ces tests en les affichant sur le site « Mon Réseau Mobile ». « Mon réseau mobile » permet à l'utilisateur de comparer la qualité des différents réseaux des opérateurs mobiles.

Concrètement, on y trouve des données mesurées par l'Arcep selon des protocoles précis, *via* un prestataire.

Les points sur la carte représentent les endroits où a été mesurée la qualité du service mobile de chaque opérateur, sur les axes de transport (routier, ferré) et dans les lieux de vie, ainsi que le résultat associé ; plus d'un million de mesures ont ainsi été réalisées en 2023.

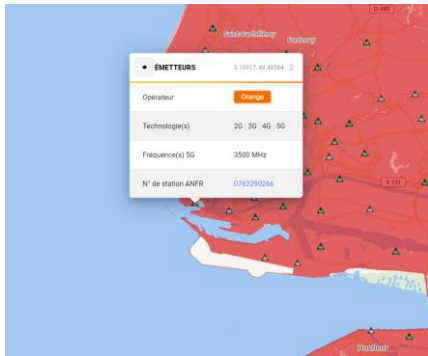
Les mesures, qualitatives, portent sur divers éléments tels que la qualité d'un appel téléphonique, du *streaming* vidéo, les débits descendants et ascendants, etc. À partir de ces mesures, des indicateurs agrégés sont calculés et publiés sur « Mon réseau mobile » : débits moyens en zones rurales, navigation Web dans les TGV, etc.

Les cartes sont mises à jour annuellement.

Depuis 2020, les cartes incluent aussi les données d'acteurs tiers tels la SNCF et plusieurs collectivités. Ces données ont été produites en utilisant des modèles de cahiers des charges techniques publiés par l'Arcep dans cet objectif.

Il est dorénavant possible de consulter les détails de chaque mesure en survolant le point avec la souris.

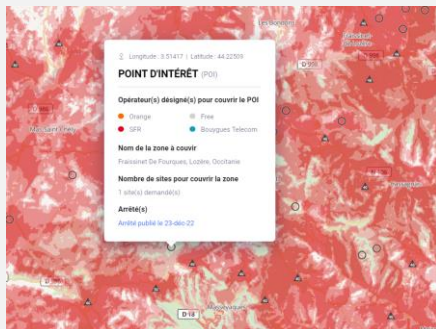
3



L'EMPLACEMENT DES SITES MOBILES

Les antennes, ou groupements d'antennes appelés « sites », délivrent le signal permettant à l'utilisateur de se connecter au réseau de son opérateur. Les « sites » sont représentés par des triangles sur la carte.

4



LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Lors de la délivrance des autorisations d'utilisation des bandes de fréquences nécessaires à l'exploitation des réseaux mobiles, l'Arcep impose aux opérateurs des obligations, dont certaines visent à améliorer la connectivité sur le territoire français et à réduire la fracture numérique.

En 2022, l'Arcep a enrichi les informations mises à disposition des utilisateurs dans Mon Réseau Mobile pour permettre la visualisation des points et des axes de transport qui sont soumis à des obligations de couverture. Ces zones sont consultables dans l'encadré « zones à couvrir ».

Cet outil inclut aussi depuis fin 2020 des « **cartes départementales 4G** » présentant l'état des déploiements pour chaque département, et un **observatoire de la 5G** permettant de visualiser l'état des déploiements 5G et leur évolution en France métropolitaine, ainsi que la montée en débit en « 4G+ »⁴ ou en 5G.

⁴ Sites fournissant un débit maximal théorique au moins égal à 240 Mbit/s.

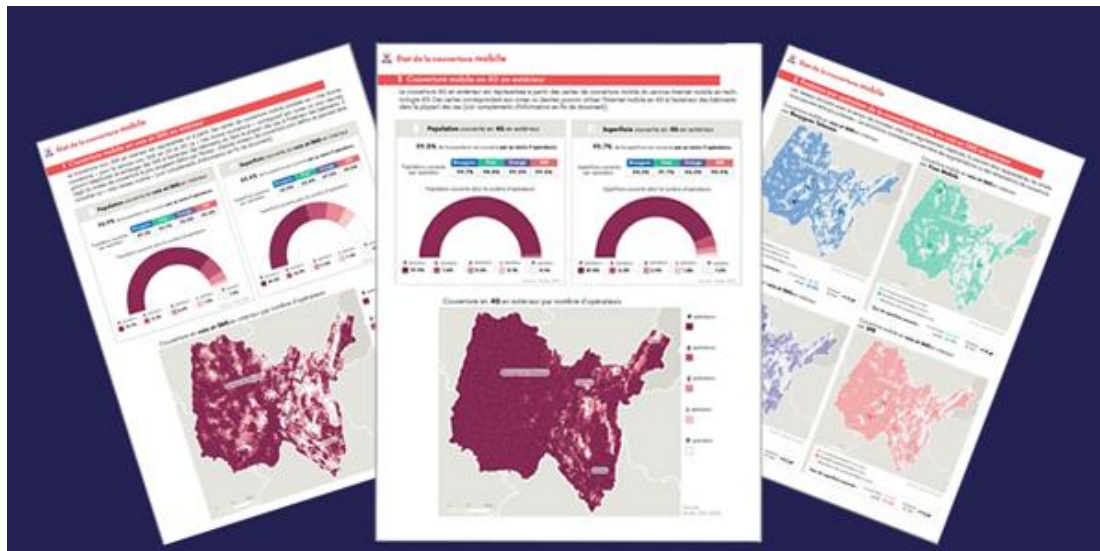


Figure 4 : Cartes départementales publiées chaque semestre par l'Arcep

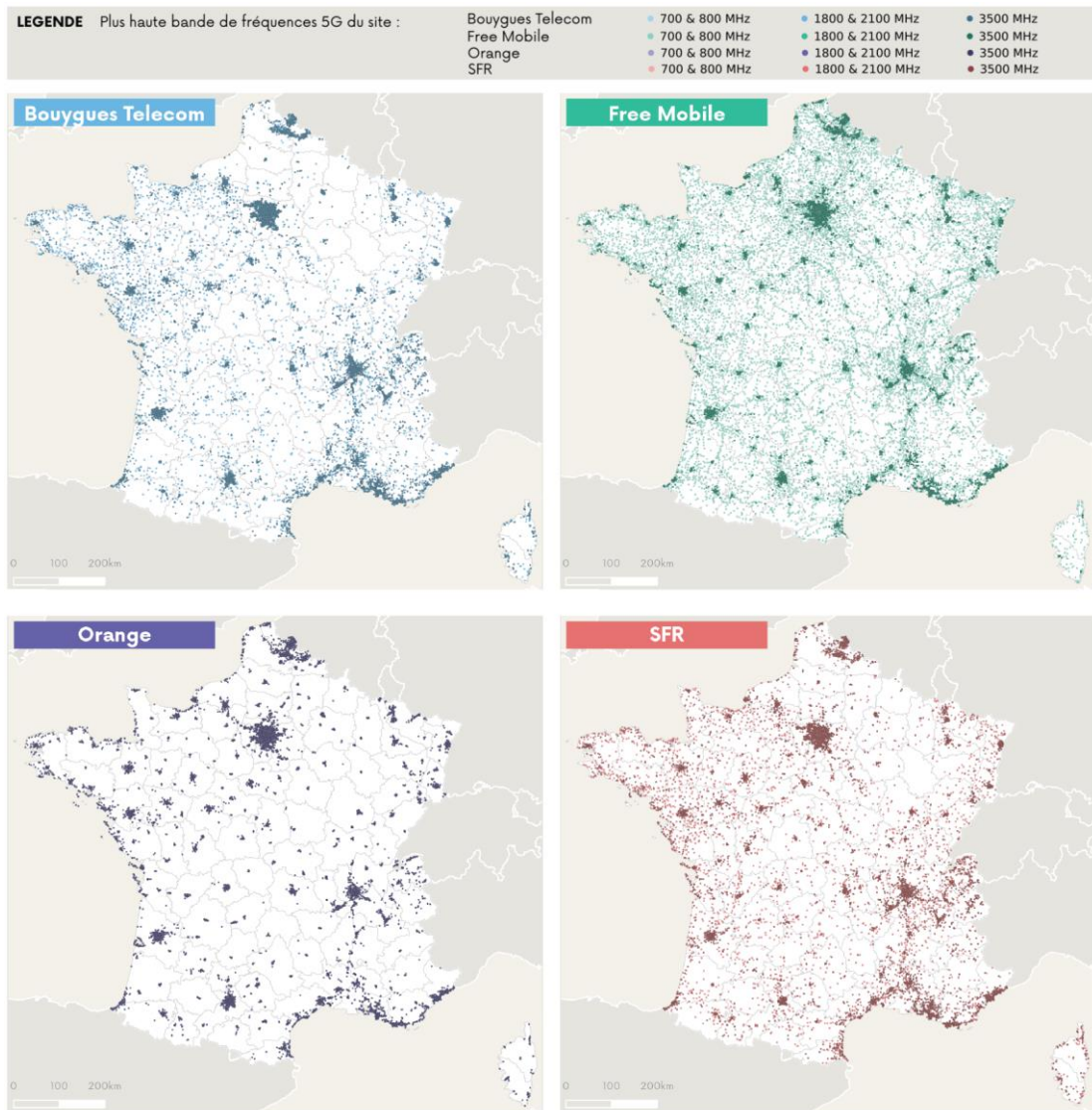


Figure 5 : Observatoire des déploiements 5G

2 Données concernant l'évolution prévisionnelle de la couverture des réseaux fixes proposant des débits descendants supérieurs à 100 Mbit/s

Dans le cadre du présent relevé géographique, l'Arcep a souhaité compléter les données déjà disponibles par des données prospectives sur l'évolution attendue de la couverture des réseaux fixes permettant d'offrir des débits descendants supérieurs à 100 Mbit/s.

Les réseaux en câble coaxial et en fibre optique sont actuellement les seuls capables de proposer de tels débits. Par ailleurs, la fibre optique est ainsi la seule technologie filaire qui a fait ces dernières années et fait encore actuellement l'objet de déploiements significatifs.

Les données présentées ci-dessous visent à refléter les évolutions prévisionnelles concernant la couverture des réseaux FttH, sur la base des informations actuellement à la disposition de l'Arcep.

Après avoir précisé les aspects méthodologiques en partie 2.1., l'Arcep s'attachera en partie 2.2. à présenter un aperçu général des dynamiques de déploiement pour les prochaines années. Cet aperçu général sera complété, en annexe, par un atlas présentant pour chaque région métropolitaine et pour chaque territoire ultramarin une analyse géographique qui précisera les zones de déploiement de chacun des opérateurs impliqués ainsi que les échéances prévues par les opérateurs pour achever leurs déploiements. Cet atlas permettra ainsi d'identifier les éventuelles zones pour lesquelles aucun opérateur n'a de projet de déploiement FttH ou encore les zones pour lesquelles les échéances de déploiement annoncées par les opérateurs ne semblent pas cohérentes avec l'objectif gouvernemental de généralisation de la fibre optique d'ici la fin de l'année 2025.

2.1 Méthodologie et données mobilisées

L'Arcep a collecté à partir du 31 juillet 2023 plusieurs informations sur les déploiements prévisionnels FttH :

- Les volumes de lignes FttH que les Opérateurs d'Infrastructure (OI) prévoient de déployer par année sur l'ensemble de la Zone Moyennement Dense (ZMD) et sur chacune des communes des Zones Très Denses (ZTD), avec une distinction entre les poches de haute densité et les poche de basse densité ;
- Les zones que les OI prévoient de couvrir en FttH avec :
 - Date prévisionnelle de fin de travaux pour les communes déjà en projet (potentiellement antérieure à la date prévue par les délais de complétude) ;
 - Date prévisionnelle de début/fin de travaux envisagés pour les communes qui ne font pas encore l'objet d'étude.

Les informations transmises à l'Arcep par les opérateurs d'infrastructure ne constituent pas en tant que telles des engagements à déployer. Néanmoins, l'article L. 33-12-1 du CPCE prévoit que « *la fourniture d'informations trompeuses, erronées ou incomplètes, en connaissance de cause ou du fait d'une négligence grave par la personne concernée, dans le cadre des procédures prévues aux II et III, est constitutive d'un manquement pouvant être sanctionné dans les conditions prévues à l'article [L. 36-11](#).* »

Ces transmissions ont ensuite été analysées au regard des fichiers IPE⁵ des opérateurs actuellement à disposition de l’Autorité ainsi qu’au regard des informations publiées dans le cadre de l’Observatoire HD THD du 7 mars 2024⁶ présentant les résultats à fin 2023 de la couverture FttH, notamment concernant l’estimation du nombre de locaux de chacune des communes du territoire national.

L’Arcep a complété ces analyses avec de nombreux échanges avec les opérateurs d’infrastructure concernés. Elle s’est aussi appuyée sur les analyses de l’Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et des collectivités territoriales en charge des déploiements FttH dans le cadre des Réseaux d’Initiative Publique (RIP).

Par ailleurs, afin d’estimer les effets de la densification du parc de locaux dans les prévisions, l’Autorité a appliqué une croissance annuelle du nombre de locaux de 1,1%⁷ telle qu’observée par l’INSEE entre 1983 et 2023. Parmi les locaux recensés actuellement par les opérateurs ou qui le seront prochainement, un certain nombre d’entre eux sera ainsi en cours de construction.

Enfin, l’Arcep souligne que la granularité des données prévisionnelles collectées ne permet pas de présenter un relevé avec une précision à l’échelle de l’adresse. En particulier, les éléments présentés ci-après ne font état que des projets de déploiement visant à rendre des locaux raccordables : ils ne précisent donc pas le nombre de locaux qui pourraient, en marge de ces déploiements, être identifiés par les opérateurs d’infrastructure comme raccordables sur demande et ainsi être tout de même éligibles à la fibre optique. Ainsi, les volumes de déploiement et les taux de couverture prévisionnels présentés ci-après doivent être considérés au regard de ces limitations.

2.2 Aperçu général

A partir des prévisions de volumes de déploiement transmises par les opérateurs d’infrastructure, l’Arcep présente des estimations, d’une part sur le rythme de déploiement qui pourrait être observé dans les prochaines années et d’autre part sur les niveaux de couverture qui pourraient être atteints.

2.2.1 France entière

À fin 2023, 86% des 44 millions de locaux sont raccordables au FttH sur le territoire national. Le reste à faire est d’environ 6 millions de locaux. D’après les prévisions des opérateurs transmises à l’Autorité, la couverture moyenne nationale pourrait atteindre un taux d’environ 95% fin 2025 et d’environ 96% fin 2026.

Au cours des deux prochaines années 2024 et 2025, plus de 4,6 millions de locaux pourraient être rendus raccordables, soit environ 75% du reste à faire observé actuellement. A partir de 2026, les volumes de déploiement annuels prévus par les opérateurs semblent ne correspondre qu’au volume de déploiement à prévoir pour traiter les locaux nouvellement construits.

⁵ Dans le cadre de la mutualisation des réseaux FttH et sur une base contractuelle, les opérateurs s’échangent un fichier nommé " fichier IPE " (pour " informations préalables enrichies "). Ce fichier regroupe pour chaque adresse fibrée ou en cours de déploiement des informations telles que l’identifiant de l’adresse, le type d’ingénierie, le nombre de logements, le type de zone, etc.

⁶<https://www.arcep.fr/actualites/actualites-et-communiqués/detail/n/marche-du-haut-et-du-tres-haut-debit-fixe-140324.html>

⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7700305>

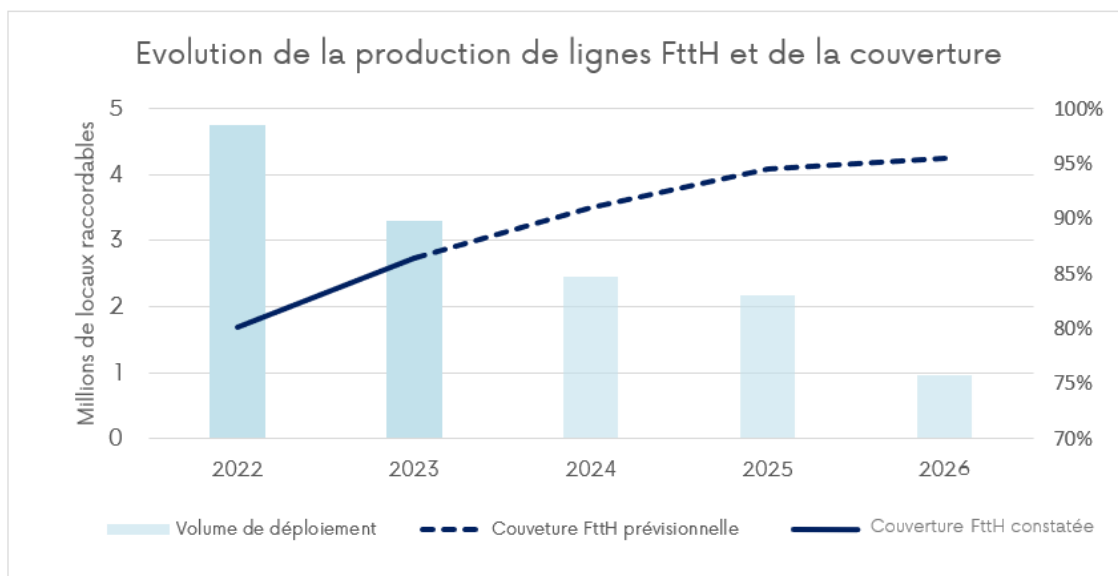


Figure 6 : Evolution de la production de locaux raccordables au FttH France entière

2.2.2 Zones très denses (ZTD)

Les ZTD comprennent 106 communes telles que listées par la décision n° 2013-1475 de l'Arcep. Elles pourraient représenter environ 8 millions de locaux à fin 2025 dont 7,2 millions sont déjà raccordables à fin 2023 pour une couverture FttH de 93%. Il s'agit des premières zones dans lesquelles les déploiements ont eu lieu. Bien qu'il s'agisse des zones les mieux déployées du territoire, le rythme des déploiements n'a cessé d'y ralentir ces dernières années : au cours de l'année 2023, à peine 200 000 locaux y ont été rendus raccordables (contre 320 000 en 2022 et 480 000 en 2021).

a) Vue d'ensemble

Les prévisions transmises par les opérateurs ne permettent pas de s'assurer que leurs intentions de déploiement soient complémentaires, c'est-à-dire que les prévisions transmises ne présentent pas de superpositions de déploiement.

Toutefois, en prenant l'hypothèse que ces prévisions de déploiements sont bien complémentaires et qu'en conséquence, les volumes de production peuvent bien être additionnés, plus de 350 000 locaux seraient nouvellement rendus raccordables d'ici à fin 2025 : ces déploiements pourraient permettre de couvrir 95% des locaux de la ZTD à fin 2025 et 96% à fin 2026.

Année	Estimation de la Couverture FttH	Estimation du nombre de locaux raccordables	Estimation du nombre de locaux
2024	94%	7 400 000	7 900 000
2025	95%	7 600 000	8 000 000
2026	96%	7 800 000	8 100 000

Tableau 1 : Evolution du volume et de la part de locaux raccordables⁸ au FttH en ZTD selon les prévisions des opérateurs d'infrastructure

⁸ Le volume de locaux raccordables est calculé en sommant les prévisions des OI et le volume de locaux raccordés à date. Le dénominateur est calculé à partir du nombre de locaux au 74 2023 auquel on ajoute 1% d'augmentation par an (INSEE).

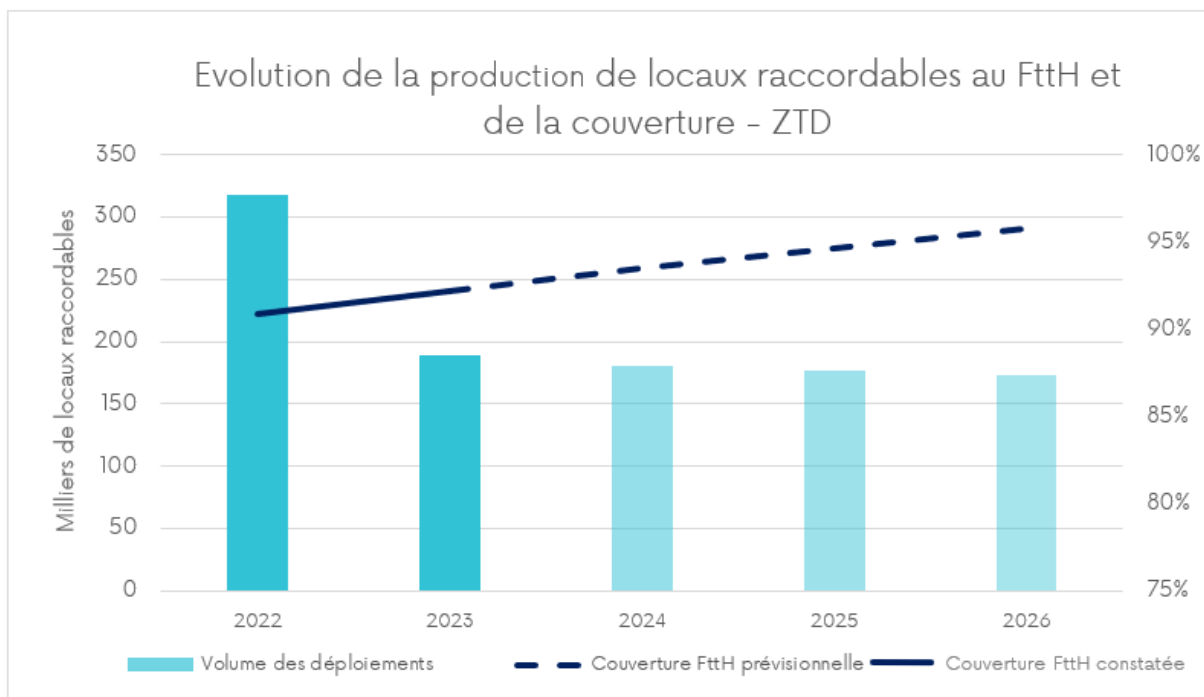


Figure 7 : Evolution de la production de locaux raccordables au FttH en ZTD

Les prévisions transmises par les opérateurs ne permettent pas non plus de distinguer les déploiements qui seront réalisés pour finaliser la partie massive des déploiements, de ceux qui seront réalisés au fil de l'eau pour traiter les nouvelles constructions.

b) Disparités locales

La couverture FttH en ZTD est très hétérogène. En effet, alors que plusieurs communes bénéficient d'ores et déjà d'une couverture FttH très avancée, d'autres n'atteignent toujours pas les 85% de locaux raccordables.

D'après les prévisions transmises par les opérateurs, cette hétérogénéité pourrait persister à l'horizon horizon 2025. En effet, à fin 2025, 22 communes, représentant environ 2 millions de locaux, pourraient ne pas dépasser les 93% de couverture.

Commune	Estimation de la Couverture FttH 2025
NANCY	84%
MARSEILLE	89%
CLERMONT-FERRAND	89%
SAINT-DENIS	89%
ROUEN	90%
VAUCRESSON	90%
VENISSIEUX	90%
ROSNY-SOUS-BOIS	91%
MONTPELLIER	91%
ORLEANS	91%

Tableau 2 : Couverture FttH des 10 communes les moins bien couvertes à fin 2025

Par ailleurs, les prévisions reçues pour certaines communes présentent une forte diminution, voire un arrêt total, des déploiements après 2025.

2.2.3 Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI)

La ZIPRI regroupe les zones concernées par des déploiements réalisés par des opérateurs sur leurs fonds propres, notamment dans le cadre d'engagements pris en application de l'article L. 33-13 du CPCE. Elle représentera plus de 19 millions de locaux à fin 2025, dont 17 millions sont déjà raccordables à fin 2023, soit une couverture FttH d'environ 88%. Cependant, le rythme des déploiements n'a cessé de ralentir ces dernières années dans ces zones : au cours de l'année 2023, 900 000 locaux y ont été rendus raccordables (contre 1,3 million en 2022 et 1,9 million en 2021).

Les informations transmises par les opérateurs font état d'un volume prévisionnel total de plus de 1,3 million de locaux qui seraient nouvellement rendus raccordables d'ici la fin 2025. En zone moins dense, la partition du territoire entre les opérateurs permet de s'assurer que les prévisions de déploiement transmises ne présentent pas de superpositions.

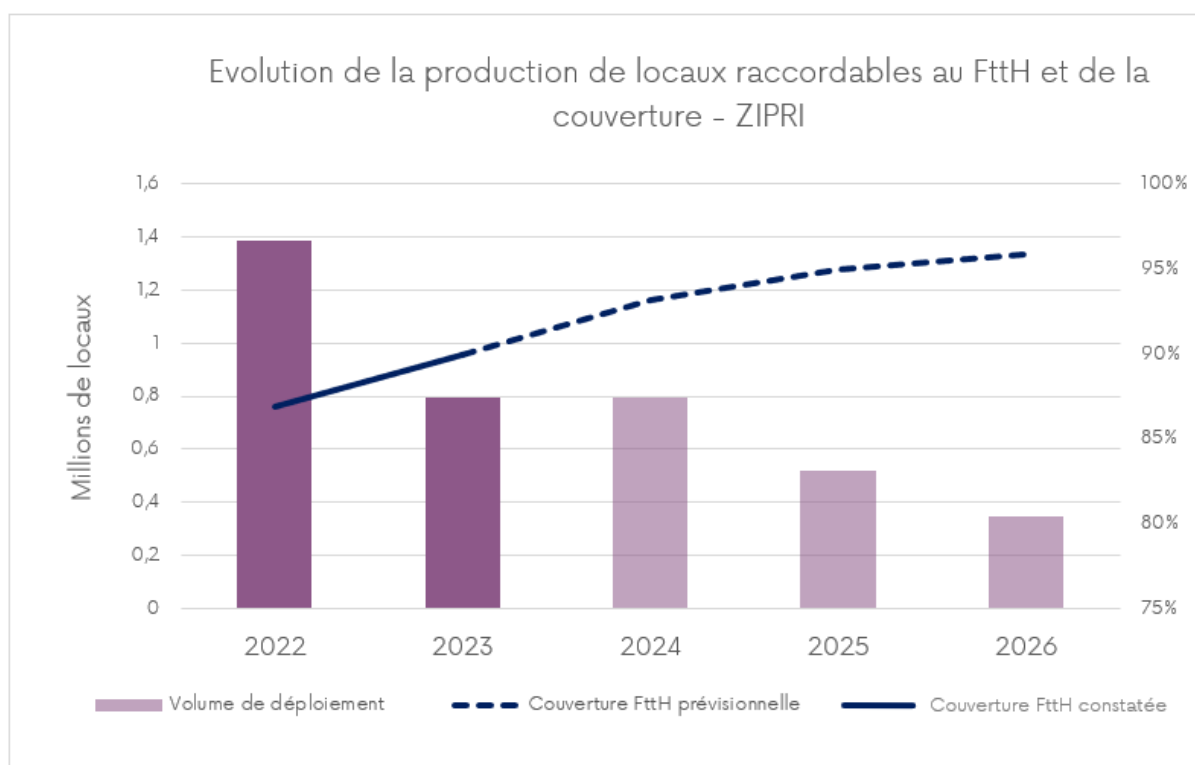


Figure 8 : Evolution de la production de locaux raccordables au FttH en ZIPRI

D'après les prévisions des opérateurs, plus de 95 % des locaux de la ZIPRI pourraient être couverts en FttH à fin 2025 et la couverture se stabiliserait autour de 96 % en 2026.

2.2.4 Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU)

La ZIPU regroupe les zones concernées par des déploiements réalisés dans le cadre de Réseaux d'Initiative Publique (RIP), portés par des collectivités territoriales au niveau communal, pluri-communal, départemental, pluri-départemental ou régional. Elle représentera plus de 17 millions de locaux à fin 2025, dont près de 14 millions sont déjà raccordables à fin 2023, soit une couverture FttH

de 78%. Il s'agit de la zone avec la dynamique de déploiement la plus soutenue ces deux dernières années. En effet, plus de 2/3 des locaux déployés en 2022 et en 2023 se situent dans cette zone.

Les informations transmises par les opérateurs font état d'un volume prévisionnel total d'environ 2,8 millions de locaux qui seraient nouvellement rendus raccordables d'ici à fin 2025. En zone moins dense, la partition du territoire entre les opérateurs permet de s'assurer que les prévisions de déploiement transmises ne présentent pas de superpositions.

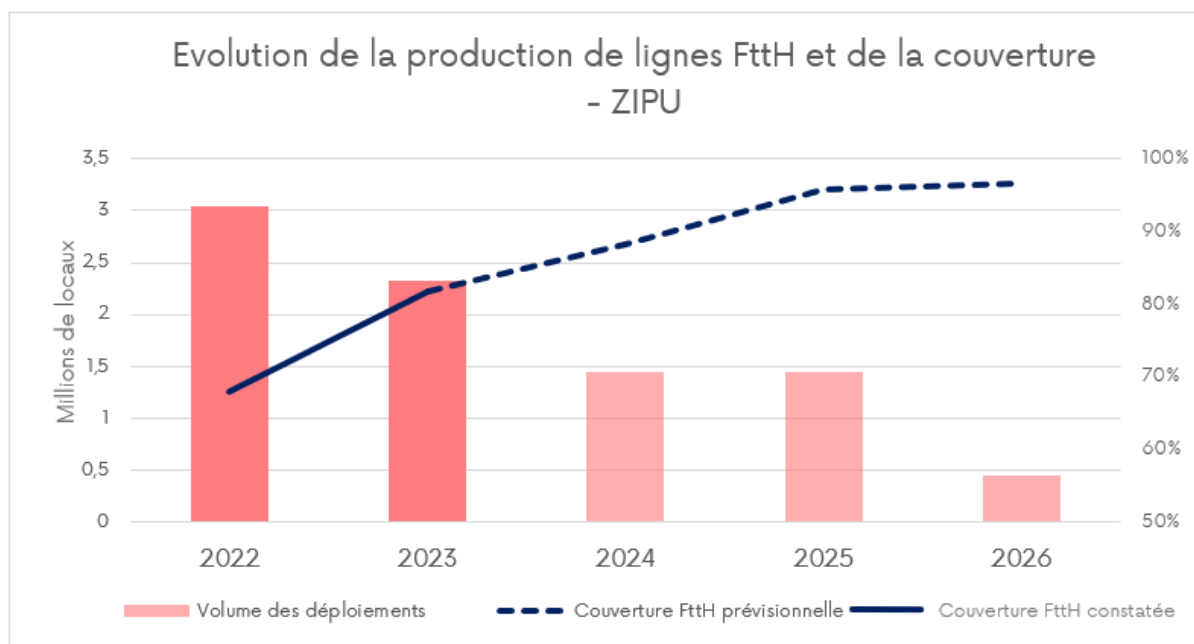


Figure 9 : Evolution de la production de locaux raccordables au FttH en ZIPU

D'après les prévisions des opérateurs, plus de 96% des locaux de la ZIPU pourraient être couverts en FttH à fin 2025 et la couverture atteindrait autour de 97% en 2026.

La situation des RIP est hétérogène sur le territoire national : l'avancement et les prévisions de déploiement de chacun des RIP seront abordés dans l'atlas régional (en annexe du rapport). Les prévisions des opérateurs et les informations des collectivités qui portent les projets de déploiement sont mobilisées pour l'établissement de cet atlas régional.

3 Couverture et déploiements mobiles

Dans le cadre du présent relevé géographique, l'Arcep a souhaité présenter des données sur la couverture actuelle en services voix/SMS et internet mobile, ainsi que des données prévisionnelles de déploiements. Après avoir précisé les aspects méthodologiques en partie 3.1, l'Arcep s'attachera en partie 3.2, à présenter un aperçu général des couvertures actuelles et des déploiements dans les deux prochaines années.

3.1 Méthodologie et données mobilisées

Les données mobiles présentées dans ce relevé géographique sont établies sur la base des informations actuellement à la disposition de l'Arcep issues des données transmises trimestriellement par les opérateurs (cf. partie 1.2). En matière de données mobiles prévisionnelles, l'Arcep a collecté, sur le fondement de la décision n° 2023-0981 en date du 27 avril 2023, à partir du 2 août 2023 plusieurs types d'information notamment :

- tous les six mois, pour chaque département, le nombre de sites que les opérateurs prévoient de déployer dans les deux ans ;
- tous les douze mois, pour chaque canton, le nombre de sites qu'ils prévoient de déployer dans les deux ans

À partir des éléments sur les déploiements actuels et prévisionnels transmis par les opérateurs, le relevé géographique des réseaux mobiles présente :

- s'agissant de l'état des lieux de la couverture actuelle des réseaux, une restitution de la couverture mobile actuelle (notamment en matière de « bonne couverture », « très bonne couverture » et de couverture 4G) ;
- s'agissant des prévisions de déploiement, une restitution cartographique des informations relatives aux déploiements prévisionnels à horizon deux ans, à la maille du département et à la maille du canton.

3.2 Aperçu général

3.2.1 Couverture mobile de la France métropolitaine

Cette partie présente l'état actuel de la couverture mobile en service voix et SMS, d'autre part l'état de la couverture en service internet mobile.

S'agissant du service voix et SMS, selon les données de couverture transmises par les opérateurs mobiles, plus de 99 % de la population bénéficie désormais d'une couverture de qualité *a minima* en « bonne couverture »⁹ (au sens de la décision n° 2016-1678) : le taux de la population bénéficiant d'une telle couverture oscille selon l'opérateur entre 99,6 % et 99,8 % fin 2023. Le taux de la population bénéficiant d'une « très bonne couverture »¹⁰ se situe quant à lui entre 94,4 % et 96 % selon

⁹ Au sens de la décision n° 2016-1678, la « bonne couverture » est une couverture mobile où les communications devraient être possibles à l'extérieur dans la plupart des cas, et dans certains cas, à l'intérieur des bâtiments.

¹⁰ Au sens de la décision n° 2016-1678, la « très bonne couverture » est une couverture mobile où les communications devraient être possibles à l'extérieur, et dans la plupart des cas, à l'intérieur des bâtiments.

l'opérateur fin 2023. La carte et les graphiques ci-après présentent la couverture de la population et du territoire située en zone de « très bonne couverture » selon le nombre d'opérateur(s) au 31 décembre 2023.

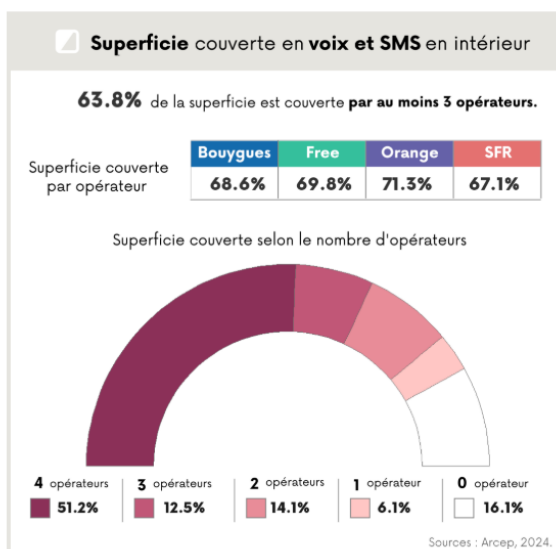
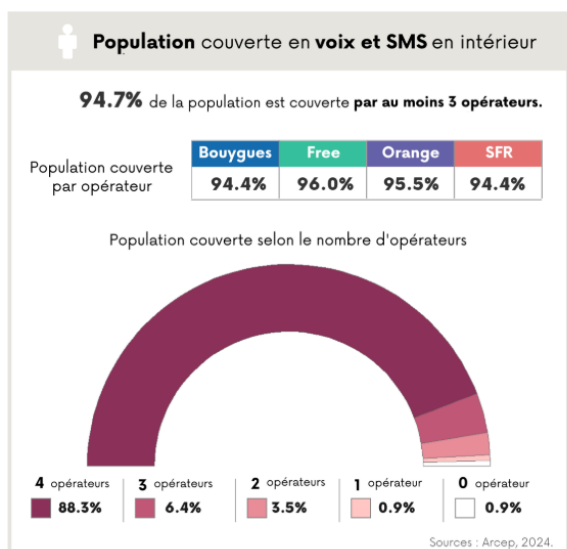
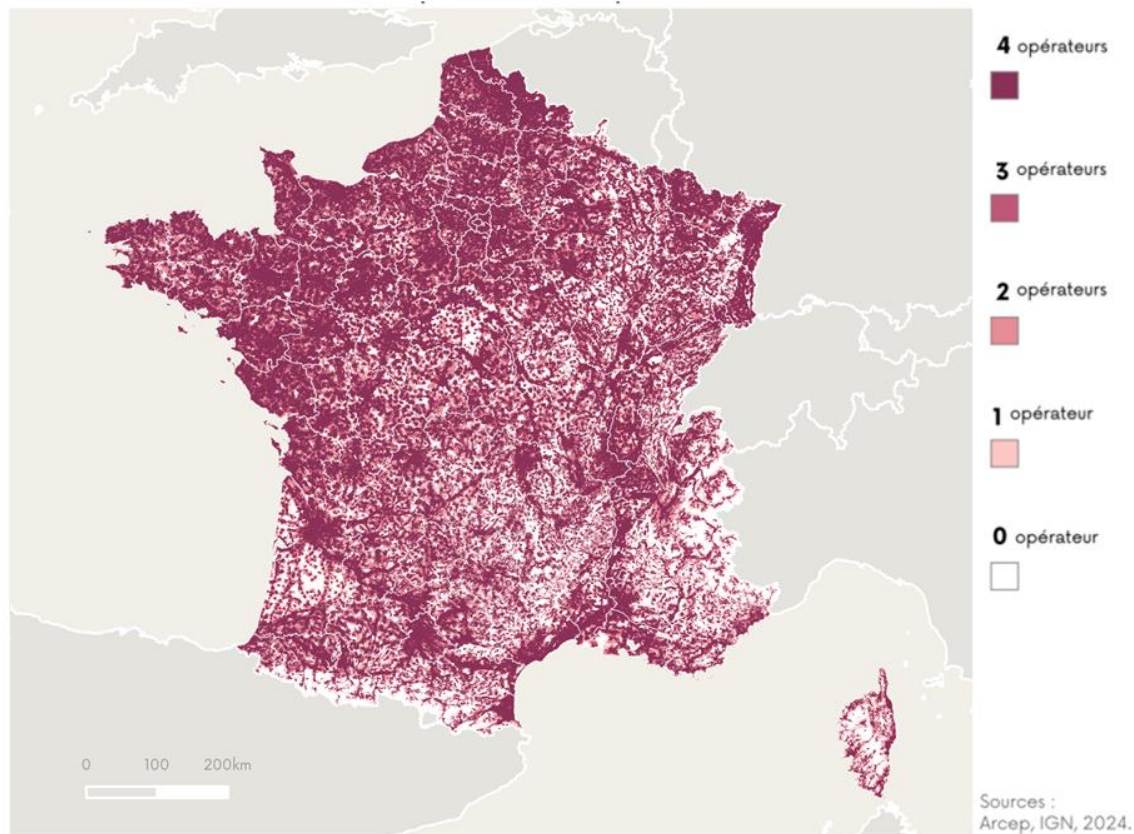


Figure 10 – Données de couverture mobile en service voix/SMS (2G/3G) de la France métropolitaine en intérieur « très bonne couverture » par nombre d'opérateur(s) au 31 décembre 2023

S'agissant de la couverture en service internet mobile (4G), la part du territoire bénéficiant de la couverture des quatre opérateurs en extérieur s'établit à 88 % au quatrième trimestre 2023. La part du territoire située en zone blanche de la 4G est de 1,7 %. La carte et les graphiques ci-après donnent le détail de la couverture de la population et du territoire selon le nombre d'opérateur(s) au 31 décembre 2023.

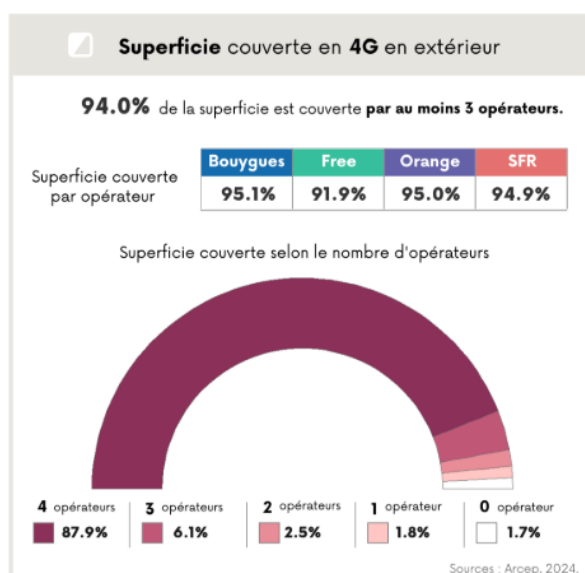
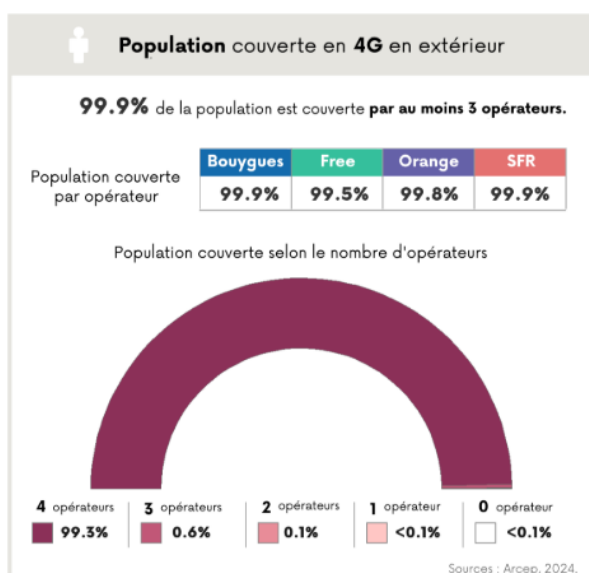
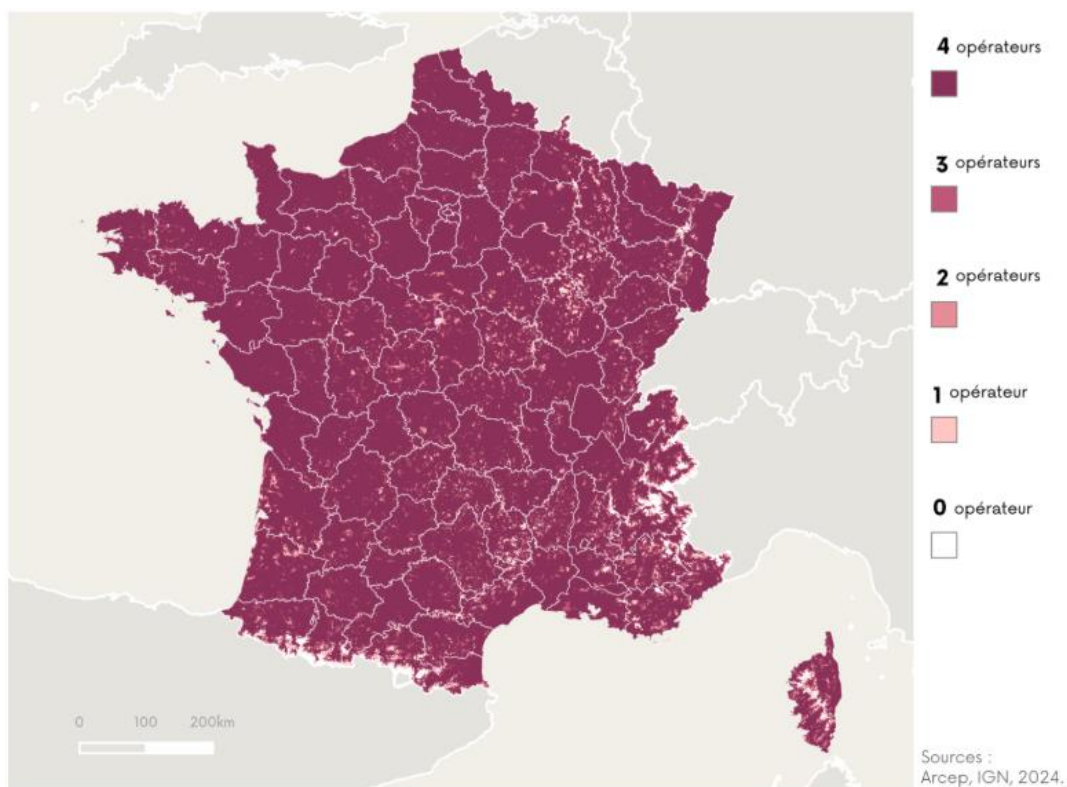


Figure 11 – Données de couverture en service internet mobile (4G) en extérieur en France métropolitaine par nombre d'opérateur(s) au 31 décembre 2023

Fin 2023, seuls quatre départements métropolitains disposent d'une couverture 4G de leur territoire par au moins un opérateur inférieure à 90 %. Il s'agit principalement de territoires difficiles à couvrir de par leur topographie (à l'instar des zones de montagnes).

Départements les mieux couverts en 4G (densité en hab./km ²)			Départements les moins bien couverts en 4G (densité en hab./km ²)		
Paris	>99%	20720	Hautes-Pyrenees	84%	51
Val-de-Marne	>99%	5702	Hautes-Alpes	84%	25
Seine-Saint-Denis	>99%	6918	Savoie	85%	72
Hauts-de-Seine	>99%	9200	Ariege	88%	31
Seine-et-Marne	>99%	239	Alpes-Maritimes	90%	253
Somme	>99%	92	Alpes-de-Haute-Provence	92%	24
Vendee	>99%	101	Haute-Corse	93%	39
Essonne	>99%	719	Pyrenees-Atlantiques	94%	89
Pas-de-Calais	>99%	220	Corse-du-Sud	94%	39
Nord	>99%	454	Pyrenees-Orientales	94%	116

Tableau 3 - couverture du territoire en 4G par au moins un opérateur en décembre 2023 et densité de population au km² dans les départements concernés¹¹

La couverture mobile et la qualité de service mobile 4G progressent en zones rurales, mais restent perfectibles. En effet, si les performances mesurées dans le cadre des enquêtes annuelles s'améliorent dans ces zones, elles restent en 2023 toujours en deçà de celles constatées dans les zones plus densément peuplées.

3.2.2 Déploiements de sites mobiles à deux ans

Cette partie présente, à partir des prévisions de volumes de déploiement transmises par les opérateurs d'infrastructure, les estimations de déploiement des opérateurs à horizon deux ans.

Ainsi au 31 décembre 2023, les opérateurs mobiles prévoient de déployer plus de 12 000 sites¹² d'ici le 31 décembre 2025.

¹¹ Données de couverture du territoire Arcep 2022 et données de densité Insee 2022.

¹² Les « sites » désignent les équipements, par opérateur mobile, généralement placés sur des points hauts, nécessaires à la transmission radio des réseaux mobiles. Un point haut peut donc accueillir plusieurs sites d'opérateurs différents. Un site comporte d'ordinaire plusieurs antennes et peut comporter plusieurs technologies (2G, 3G, 4G, 5G).

La carte ci-après représente la répartition géographique des déploiements prévisionnels à la maille départementale.

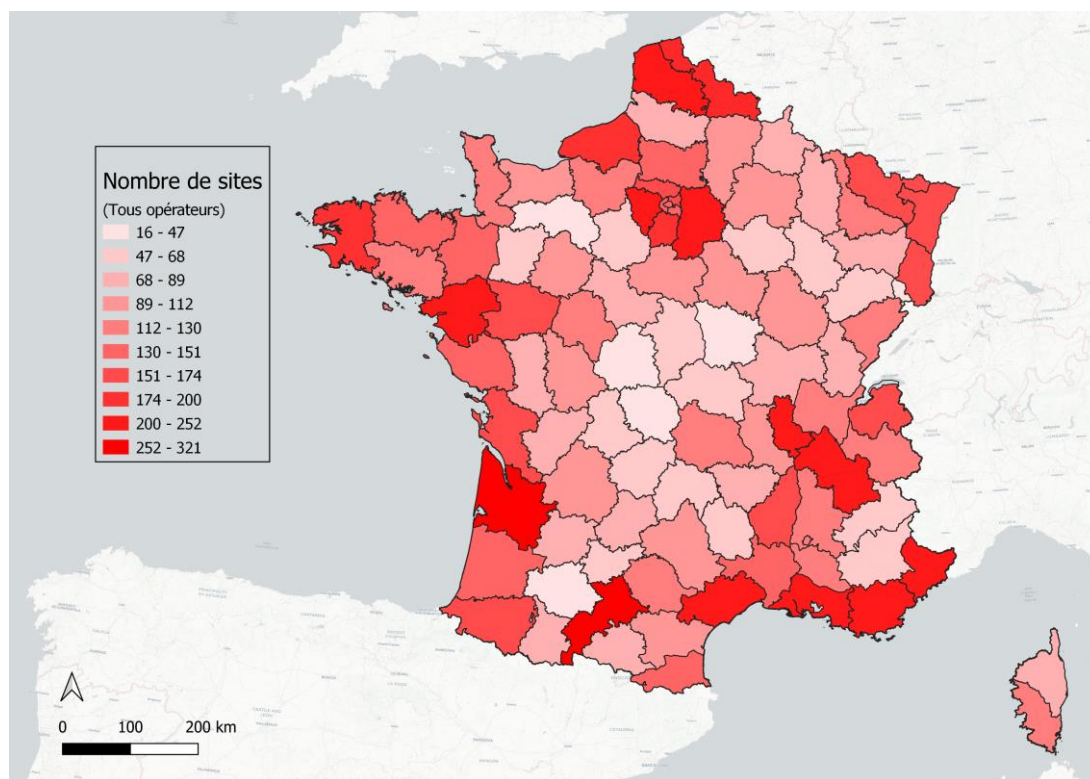


Figure 12 - Carte des déploiements prévisionnels entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2025 par département, tout opérateur confondu

La carte ci-après représente la répartition géographique des déploiements prévisionnels à la maille cantonale.

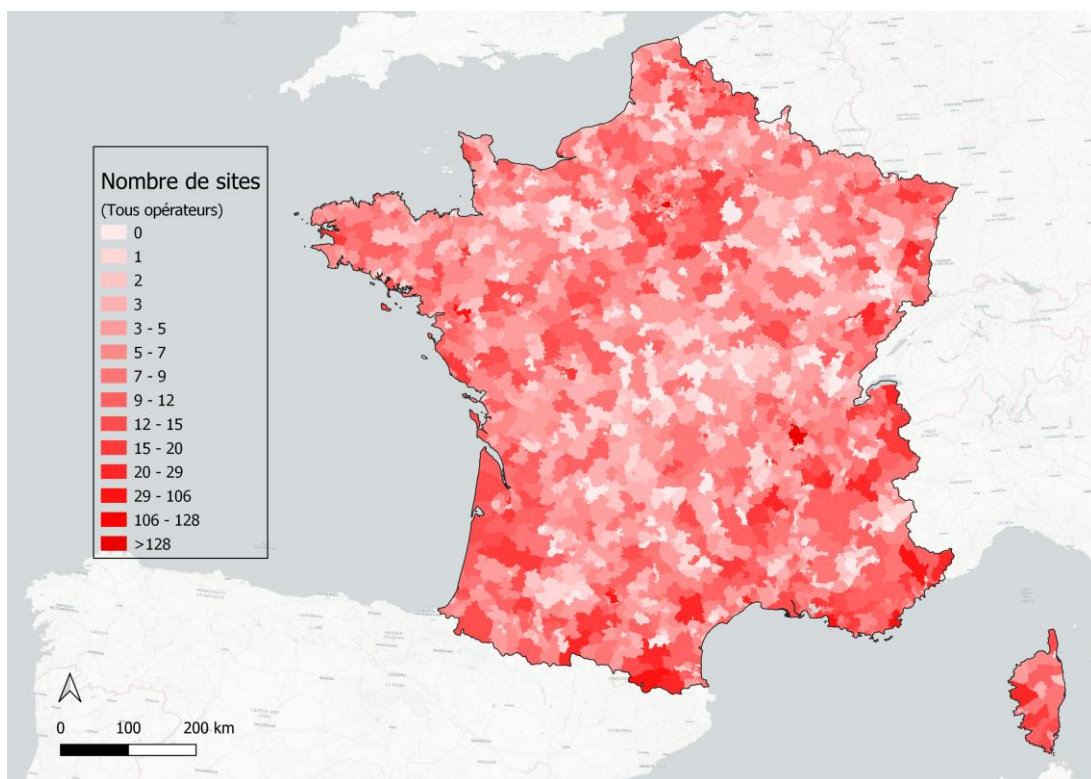


Figure 13 - Carte de déploiements prévisionnels entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2025 par canton, tout opérateur confondu

Glossaire

AMEL

Dans le cadre des appels à manifestation d'engagements locaux (AMEL) lancés à partir de fin 2017, des opérateurs privés se sont engagés auprès du Gouvernement à déployer un réseau FttH sur leurs fonds propres dans le cadre de l'article L. 33-13 du CPCE

AMII

Zone définie à la suite d'un appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII) organisé par le Gouvernement visant à révéler les projets de déploiement de réseaux très haut débit (THD), sur fonds propres des opérateurs en dehors des zones très denses. Orange et SFR ont répondu en janvier 2011 et ont indiqué au Gouvernement leur intention de couvrir environ 3 500 communes sur fonds propres

Article L. 33-13 du CPCE

Dans une perspective d'aménagement numérique du territoire, l'article L. 33-13 du code des postes et des communications électroniques permet aux opérateurs d'infrastructure de s'engager à déployer sur leurs fonds propres des réseaux de fibre optique dans les zones peu denses. Ces engagements, opposables juridiquement après acceptation par le ministre chargé des communications électroniques, sont suivis et contrôlés par l'Arcep

Câble

Cette technologie désigne la fourniture d'un accès fixe à internet via le réseau coaxial de télévision câblée

CPCE

Code des postes et des communications électroniques

Cuivre

Cette technologie désigne la fourniture d'un accès fixe à internet via le réseau cuivre téléphonique

Fibre / FttH (fiber to the home)

Cette technologie désigne la fourniture d'un accès fixe à internet en fibre optique depuis le nœud de raccordement optique (lieu d'implantation des équipements de transmission de l'opérateur) jusque dans les locaux

GHz

Gigahertz

Locaux

Ensemble des locaux à usage à résidentiel et des locaux à usage professionnel

Mbit/s

Mégabit/seconde

MHz

Mégahertz

Technologies alternatives

En l'absence de réseaux filaires disponibles (fibre, câble, cuivre), d'autres technologies peuvent être mobilisées pour la fourniture d'un accès fixe à internet comme le satellite, les réseaux mobiles nationaux ou encore des réseaux hertziens locaux

Zones très denses (ZTD)

Il s'agit des zones sur lesquelles les premiers déploiements de FttH ont eu lieu. La liste des communes constituant les zones très denses est disponible [en annexe de la décision n°2013-1475](#)

Zone moins dense (ZMD)

La zone moins dense est définie « en creux » comme l'ensemble du territoire n'étant pas situé en zones très denses

Zones moins denses d'initiative privée (ZIPRI)

Ensemble des zones moins denses sur lesquelles des opérateurs privés ont manifesté des intentions de déploiement de réseaux FttH

Zones moins denses d'initiative publique (ZIPU)

Zone définie « en creux » comme l'ensemble des zones moins denses sur lesquelles les opérateurs privés n'ont pas manifesté d'intention de déploiement. Des réseaux d'initiative publique (RIP) y sont déployés avec un soutien public, principalement dans le cadre du [Plan France Très Haut Débit](#)

Annexe : Atlas régional des réseaux FTTH

A partir des intentions de déploiement ainsi que des dates de fin déploiement associées transmises par les opérateurs d'infrastructure, l'Arcep a établi l'atlas régional ci-après qui vise à présenter pour chaque région métropolitaine et pour chaque territoire ultramarin un état des lieux précis de la couverture actuelle des réseaux FttH ainsi que l'évolution prévisionnelle de la couverture de ces réseaux dans les zones concernées.

Table des matières de l'Atlas régional

1	Auvergne–Rhône–Alpes	28
2	Bourgogne-Franche-Comté	34
3	Bretagne	38
4	Centre-Val de Loire	42
5	Corse	46
6	Grand Est	50
7	Guadeloupe	56
8	Guyane	60
9	Hauts-de-France	64
10	Île-de-France	68
11	La Réunion	75
12	Martinique	77
13	Mayotte	80
14	Normandie	81
15	Nouvelle-Aquitaine	85
16	Occitanie	91
17	Pays de la Loire	95
18	Provence-Alpes-Côte d'Azur	99
19	Saint-Barthélemy	107
20	Saint-Martin	105
21	Saint-Pierre et Miquelon	107

1 Auvergne-Rhône-Alpes

1.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 79% des 5,6 millions de locaux d’Auvergne-Rhône-Alpes sont raccordables.

Code département	Nom département	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
01	Ain	420 000	70%
03	Allier	240 000	78%
07	Ardèche	240 000	49%
15	Cantal	120 000	78%
26	Drôme	330 000	71%
38	Isère	810 000	76%
42	Loire	490 000	94%
43	Haute-Loire	170 000	80%
63	Puy-de-Dôme	460 000	81%
69	Rhône	1 200 000	93%
73	Savoie	440 000	73%
74	Haute-Savoie	640 000	67%

Tableau 1 : Couverture FttH actuelle des départements d’Auvergne-Rhône-Alpes

La Zone moins dense d’initiative publique (ZIPU) représente 42% des locaux de la région. Elle est partagée entre plusieurs réseaux d’initiative publique (RIP) départementaux et pluri-départementaux. On retrouve aussi un réseau d’initiative publique local porté par la communauté de communes de Faucigny-Glières en Haute-Savoie.

La Zone moins dense d’initiative privée (ZIPRI) représente 40% des locaux de la région. Il s’agit principalement de zone AMII Orange (32% des locaux de la région) et, dans une moindre mesure, de la zone AMII XpFibre (3% des locaux de la région) et de la zone AMEL XpFibre en Savoie (69% des locaux du département).

Les Zones Très Denses (ZTD) de la région représentent 18% des locaux de la région et correspond à des communes des agglomérations lyonnaise et grenobloise, ainsi qu’aux villes de Saint-Etienne et Clermont-Ferrand.

Zone d’Auvergne-Rhône-Alpes	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
ZTD	940 000	93%
ZIPRI	1 910 000	86%
ZIPU	1 540 000	66%

Tableau 2 : Couverture FttH actuelle des zones d’Auvergne-Rhône-Alpes

1.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

1.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement

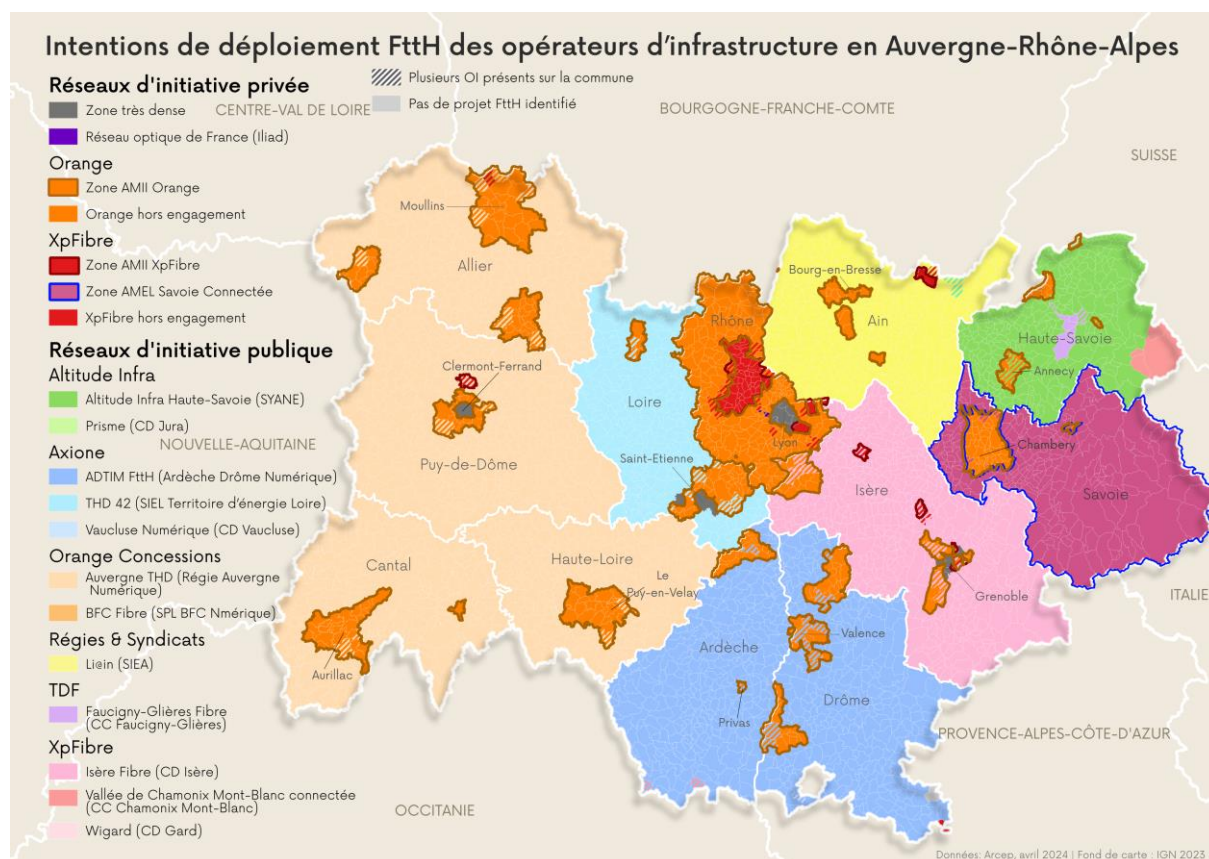


Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure en Auvergne-Rhône-Alpes
Toutes les communes de la région font l'objet d'une initiative de déploiement FttH.

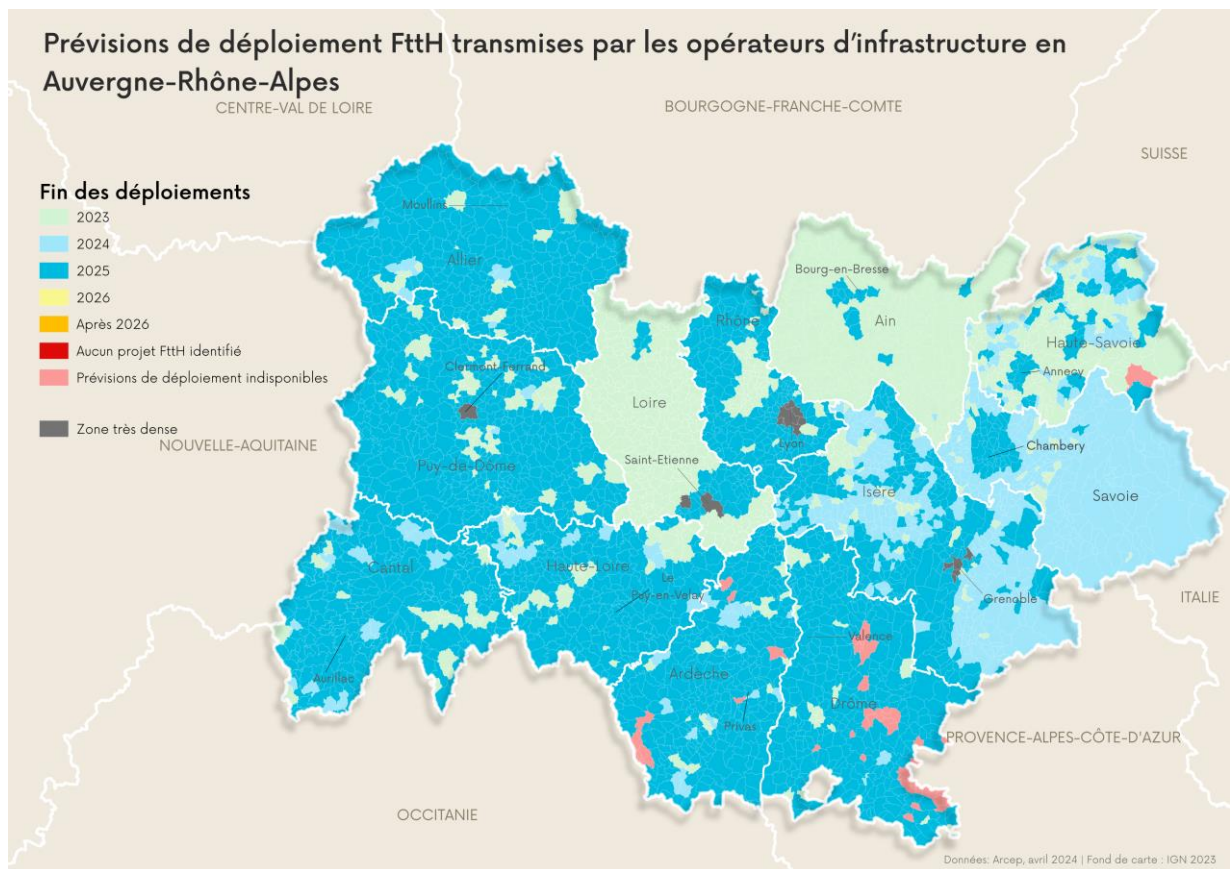


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune en Auvergne-Rhône-Alpes

1.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

Toutes les communes de la ZIPRI sont annoncées par les opérateurs avec une fin de leurs déploiements et un passage en vie du réseau prévus avant fin 2025 :

- S’agissant des communes de la zone AMII XpFibre, l’opérateur indique que c’est déjà le cas depuis le début de l’année 2024. Au 31 décembre 2023, 91% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes de la zone AMEL Savoie connectée (société filiale d’XpFibre), l’opérateur annonce fin 2024. Au 31 décembre 2023, 65% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes de la zone AMII Orange, l’opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 89% des locaux étaient raccordables dans ces communes.

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Les RIP départementaux et pluri-départementaux prévoient d’achever leurs déploiements avant fin 2025, à l’exception de certaines communes d’Ardèche, dans la Drôme et en Haute-Savoie et du RIP d’Auvergne qui prévoit encore de déployer environ 6 000 locaux au premier semestre de 2026.

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
Régie Auvergne Numérique	Auvergne THD (Orange Concessions)	540 000	74%	~99%
Ardèche-Drôme Numérique	ADTIM FttH (Axione)	380 000	50%	~98%
SIEA	Li@in	330 000	66%	~97%
CD Isère	Isère Fibre (XpFibre)	460 000	64%	~99%
SIEL Territoire d'énergie Loire	THD 42 (Axione)	200 000	99%	~99%
SYANE	Altitude Infra Haute-Savoie	370 000	57%	~97%

Tableau 3 : Evolution de la couverture FttH des RIP départementaux et interdépartementaux d'Auvergne-Rhône-Alpes

CodeInsee	Commune	Estimation du nombre de locaux à fin 2023
26012	ARNAYON	30
26076	CHARENS	41
26147	GUMIANE	28
26152	JONCHÈRES	46
26267	RIOMS	15
07038	BORNE	90
07092	FREYSSENET	47
07094	GILHAC-ET-BRUZAC	125
07124	LAFARRE	71
07147	MALARCE-SUR-LA-THINES	333
07163	MONTSELGUES	104
07266	SAINTE-MARGUERITE-LAFIGÈRE	193
07285	SAINT-PIERRE-SUR-DOUX	116
26003	ALEYRAC	38
26017	AUCELON	40
26018	AULAN	11
26030	LA BÂTIE-DES-FONDS	9
26062	BRETTE	45
26066	LE CHAFFAL	44
26090	LA CHAUDIÈRE	21
26091	CHAUVAC-LAUX-MONTAUX	62
26150	IZON-LA-BRUISSE	12
26153	LABOREL	96
26161	LEMPES	56
26163	LÉONCEL	62
26199	MONTFERRAND-LA-FARE	44

26221	OMBLÈZE	116
26222	ORCINAS	28
26227	PELONNE	21
26228	PENNES-LE-SEC	22
26245	POMMEROL	30
26254	PRADELLE	28
26274	ROCHEFOURCHAT	8
26286	ROUSSIEUX	22
26300	SAINT-DIZIER-EN-DIOIS	50
26351	LES TONILS	29
26363	VALOUSE	34
26369	VERCLAUSE	72
26371	VÉRONNE	33
26374	VILLEBOIS-LES-PINS	26
26378	VOLVENT	42
74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	9 108

Tableau 4 : Les communes sans prévisions de déploiement à date en Auvergne-Rhône-Alpes

ZIPU (RIP infra-départementaux)

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
CC Faucigny-Glières	Faucigny-Glières Fibre (TDF)	18 000	27%	~94%
CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc	Vallée de Chamonix Mont-Blanc Connectée (XpFibre)	23 000	78%	~99%

Tableau 5 : Evolution de la couverture FttH des RIP infra-départementaux en Auvergne-Rhône-Alpes

1.2.3 Vision par commune en ZTD

a) Grenoble Alpes Métropole

	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2024	Estimation de la couverture FttH à fin 2025	Estimation de la couverture FttH à fin 2026
ECHIROLLES	20 000	92%	~94%	~95%	~96%
GRENOBLE	120 000	94%	~95%	~97%	~98%
MEYLAN	10 000	91%	~91%	~92%	~92%
LE PONT-DE-CLAIX	6 000	90%	~92%	~94%	~96%
SEYSSINET-PARISSET	7 000	98%	~99%	~99%	~99%

Tableau 6 : Evolution de la couverture FttH de Grenoble Alpes Métropole en ZTD

b) Saint-Etienne

	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2024	Estimation de la couverture FttH à fin 2025	Estimation de la couverture FttH à fin 2026
SAINT-ETIENNE	120 000	92%	~94%	~96%	~97%

Tableau 7 : Evolution de la couverture FttH à Saint-Etienne

c) Clermont-Ferrand

	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2024	Estimation de la couverture FttH à fin 2025	Estimation de la couverture FttH à fin 2026
CLERMONT-FERRAND	120 000	85%	~87%	~89%	~90%

Tableau 8 : Evolution de la couverture FttH à Clermont-Ferrand

d) Métropole de Lyon

	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2024	Estimation de la couverture FttH à fin 2025	Estimation de la couverture FttH à fin 2026
BRON	25 000	93%	~93%	~93%	~94%
CALUIRE-ET-CUIRE	25 000	91%	~92%	~94%	~96%
LYON	390 000	96%	~97%	~97%	~98%
LA MULATIERE	4 000	91%	~96%	~99%	~99%
SAINTE-FOY-LES-LYON	10 000	92%	~94%	~95%	~96%
VENISSIEUX	40 000	83%	~87%	~90%	~93%
VILLEURBANNE	100 000	97%	~97%	~98%	~98%

Tableau 9 : Evolution de la couverture FttH des communes de la Métropole de Lyon en ZTD

2 Bourgogne-Franche-Comté

2.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 88% des 1,8 million de locaux de Bourgogne-Franche-Comté sont raccordables.

Code département	Nom département	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
21	Côte-d'Or	370 000	88%
25	Doubs	340 000	90%
39	Jura	190 000	71%
58	Nièvre	160 000	91%
70	Haute-Saône	150 000	92%
71	Saône-et-Loire	370 000	92%
89	Yonne	230 000	91%
90	Territoire de Belfort	80 000	88%

Tableau 1 : Couverture FttH actuelle des départements de Bourgogne-Franche-Comté

La Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI) représente 56% des locaux de la région. Il s'agit principalement de zone AMII Orange (40% des locaux), dans une moindre mesure, de celle de XpFibre (2% des locaux) et aussi de zones AMEL qui représentent 14% des locaux de la région. Il s'agit de trois engagements pris dans le cadre de l'article L. 33-13 du CPCE :

- En Côte d'Or, porté par Corai (société filiale d'Altitude Infra) qui recouvre 18% des locaux du département ;
- Dans la Nièvre, porté par XpFibre qui recouvre 40% des locaux du département ;
- En Saône-et-Loire, porté par Saône-et-Loire THD (société filiale d'XpFibre) qui recouvre 30% des locaux du département.

Par ailleurs, Orange déploie sur fonds propres en dehors d'engagements L. 33-13 du CPCE dans le Territoire de Belfort, cette zone représente 30% des locaux du département.

La Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU) représente 44% des locaux de la région. Elle est partagée entre un réseau d'initiative publique (RIP) régional présent dans la plupart des départements (à l'exception du Doubs, de la Haute-Saône et du territoire de Belfort) et plusieurs réseaux d'initiative publique (RIP) départementaux (dans le Doubs, le Jura, la Haute-Saône et l'Yonne).

Zone de Bourgogne-France-Comté	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
ZIPRI	1 100 000	89%
ZIPU	840 000	84%

Tableau 2 : Couverture FttH actuelle des zones de Bourgogne-Franche-Comté

2.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

2.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement

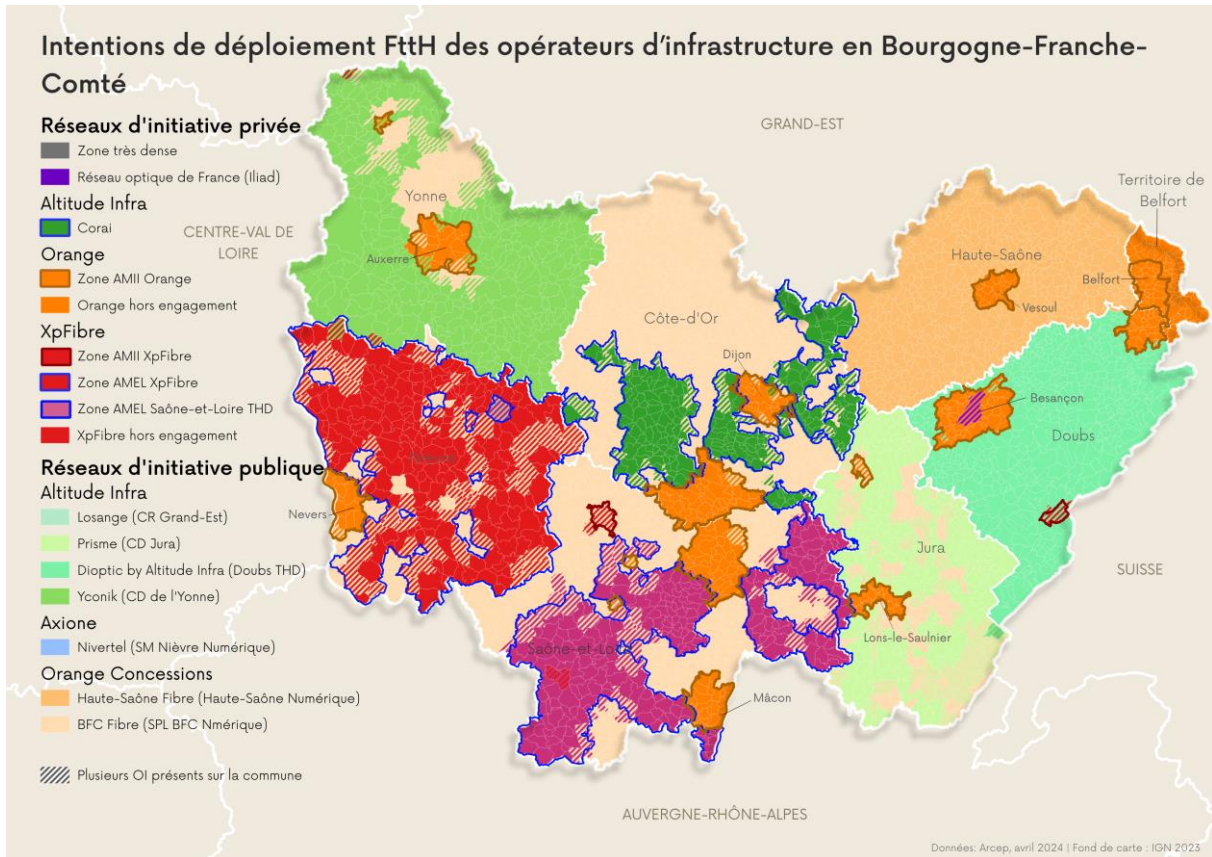


Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure de Bourgogne-Franche-Comté

Toutes les communes de la région font l'objet d'une initiative de déploiement FttH.

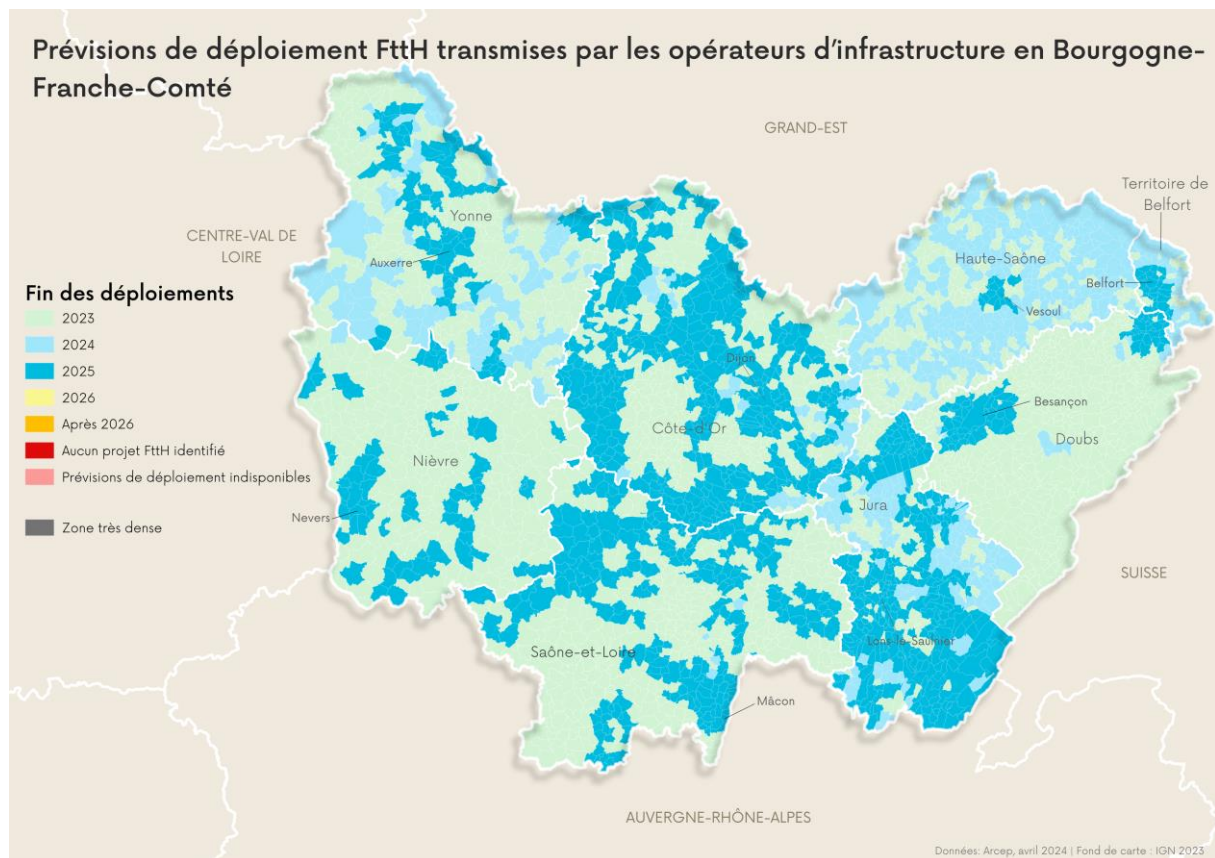


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune en Bourgogne-Franche-Comté

2.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

Toutes les communes de la ZIPRI sont annoncées par les opérateurs avec une fin de leurs déploiements et un passage en vie du réseau prévus avant fin 2025 :

- S’agissant des communes de la zone AMII XpFibre, l’opérateur indique que c’est déjà le cas depuis le début de l’année 2024. Au 31 décembre 2023, 93% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes de la zone AMII Orange, l’opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 89% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes de la zone AMEL Côte d’Or, Corai (Altitude Infra) annonce fin 2024. Au 31 décembre 2023, 92% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes de la zone AMEL dans la Nièvre et en Saône-et-Loire, les opérateurs (respectivement XpFibre et Saône-et-Loire THD, filiale de XpFibre) indiquent que c’est déjà le cas depuis le début de l’année 2024. Respectivement 97% et 99% de locaux de ces réseaux sur les communes concernées étaient raccordables fin 2023.
- S’agissant des communes du Territoire de Belfort dans lesquelles Orange déploie sur fonds propres en dehors d’engagement L.33-13 du CPCE, l’opérateur annonce fin 2024. Au 31 janvier 2023, 86% des locaux de ces communes étaient raccordables.

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Les RIP départementaux et pluri-départementaux prévoient d'achever leurs déploiements avant fin 2025.

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
SPL BFC Numérique	BFC Fibre (Orange Concessions)	270 000	80%	~99%
Doubs THD	Dioptric by Altitude Infra	150 000	94%	~98%
CD Jura	Prisme Fibre (Altitude Infra)	90 000	60%	~99%
Haute-Saône Numérique	Haute-Saône Fibre (Orange Concessions)	130 000	92%	~96%
CD Yonne	Yconik Fibre (Altitude)	130 000	90%	~99%

Tableau 3 : Evolution de la couverture FttH des RIP départementaux et interdépartementaux de Bourgogne-Franche Comté

ZIPU (RIP infra-départementaux)

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
Nièvre Numérique	Nivertel (Axione)	1 000	99%	~99%

Tableau 4 : Evolution de la couverture FttH du RIP infra-départemental de Bourgogne-Franche Comté

3 Bretagne

3.1.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 61% des 2,4 millions de locaux de Bretagne sont raccordables.

Code département	Nom département	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
22	Côtes-d'Armor	440 000	90%
29	Finistère	630 000	94%
35	Ille-et-Vilaine	720 000	66%
56	Morbihan	560 000	75%

Tableau 1 : Couverture FttH à fin 2023 des départements de Bretagne

La Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU) représente la majorité des locaux de la région, avec 57% des locaux. Elle correspond à un réseau d'initiative publique (RIP) régional portée par Mégalis Bretagne et à un autre RIP local dans l'agglomération de Vannes.

La Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI) représente 36% des locaux de la région. Il s'agit principalement de zone AMII Orange (31% des locaux) et, dans une moindre mesure, de la zone AMII XpFibre (5% des locaux).

Les Zones Très Denses (ZTD) représentent 7% des locaux de la région et correspondent à la commune de Rennes.

Zone de Bretagne	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
ZTD	160 000	94%
ZIPRI	840 000	92%
ZIPU	1 340 000	38%

Tableau 2 : Couverture FttH actuelle des zones de Bretagne

3.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

3.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement

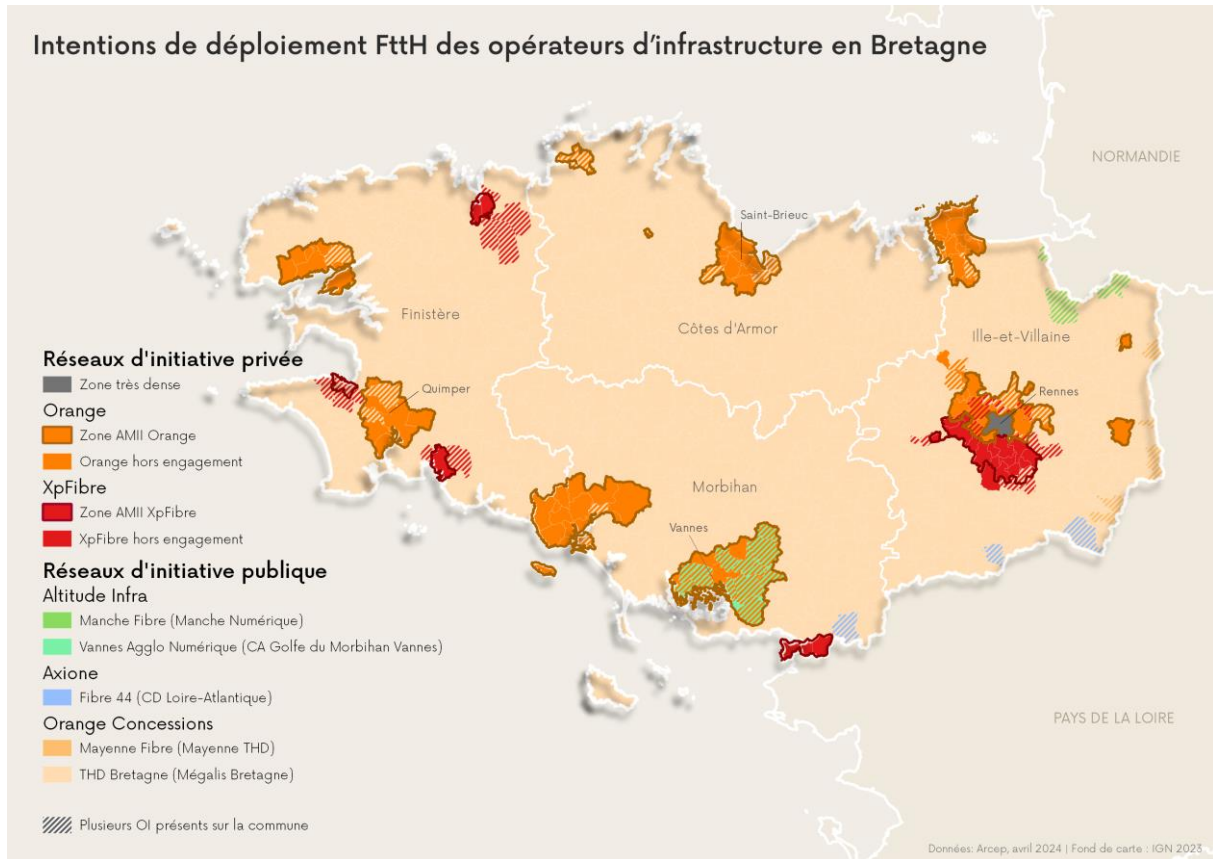


Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure en Bretagne
Toutes les communes de la région font l'objet d'une initiative de déploiement FttH.

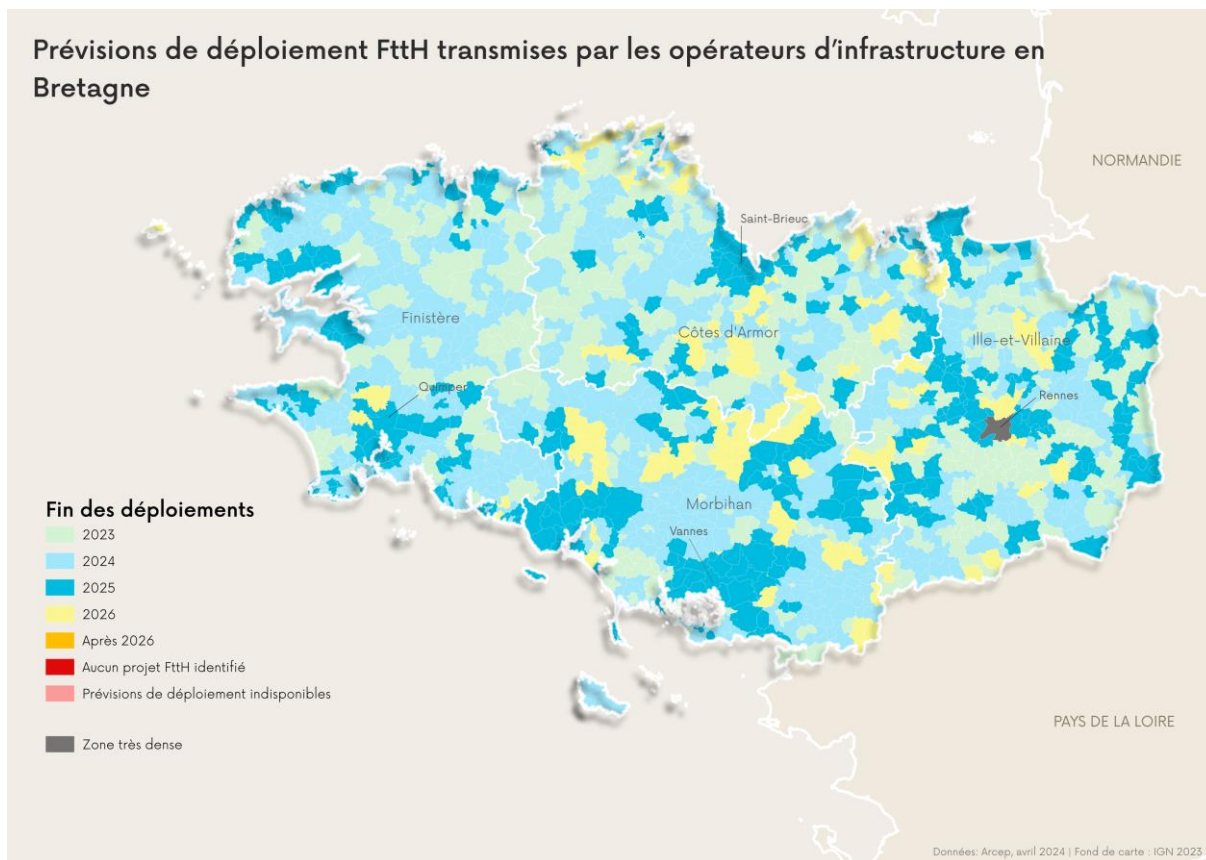


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune de Bretagne

3.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

Toutes les communes de la ZIPRI sont annoncées par les opérateurs avec une fin de leurs déploiements et un passage en vie du réseau prévus avant fin 2025 :

- S'agissant des communes de la zone AMII XpFibre, l'opérateur indique que c'est déjà le cas depuis le début de l'année 2024. Au 31 décembre 2023, 95% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S'agissant des communes de la zone AMII Orange, l'opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 92% des locaux étaient raccordables dans ces communes.

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Le RIP régional prévoit d'achever ses déploiements en 2026.

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à date	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
Mégalis Bretagne	THD Bretagne (Orange Concessions)	1 330 000	37%	~80%

Tableau 3 : Evolution de la couverture FttH du RIP régional de Bretagne

ZIPU (RIP infra-départementaux)

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
Intercommunalité Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération	Vannes Agglo Numérique (Altitude Infra)	14 000	99%	~99%

Tableau 4 : Evolution de la couverture FttH du RIP infra-départemental de l'Intercommunalité Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération

3.2.3 Vision par commune en ZTD

Commune	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2024	Estimation de la couverture FttH à fin 2025	Estimation de la couverture FttH à fin 2026
RENNES	160 000	94%	~95%	~97%	~98%

Tableau 5 : Evolution de la couverture FttH de Rennes

4 Centre-Val de Loire

4.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 91% des 1,6 millions de locaux du Centre-Val de Loire sont raccordables.

Code département	Nom département	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
18	Cher	210 000	89%
28	Eure-et-Loir	260 000	95%
36	Indre	160 000	85%
37	Indre-et-Loire	400 000	91%
41	Loir-et-Cher	220 000	92%
45	Loiret	400 000	92%

Tableau 1 : Couverture FttH actuelle des départements dans le Centre-Val de Loire

La Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU) représente 55% des locaux de la région. Elle est partagée entre plusieurs réseaux d'initiative départementaux et interdépartementaux.

La Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI) représente 35% des locaux de la région. Il s'agit principalement de zone AMII Orange (23% des locaux) et, dans une moindre mesure, de la zone AMII XpFibre (6% des locaux) et de la zone AMEL XpFibre en Eure-et-Loir (27% des locaux du département) ainsi que du réseau C'Chartres Innovations Numériques (C' CIN) dans la métropole de Chartres.

Les Zones Très Denses (ZTD) représentent 10% des locaux de la région et correspondent aux communes d'Orléans et de Tours.

Zone du Centre-Val de Loire	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
ZTD	180 000	89%
ZIPRI	580 000	94%
ZIPU	900 000	90%

Tableau 2 : Couverture FttH actuelle des zones du Centre-Val de Loire

4.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

4.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement

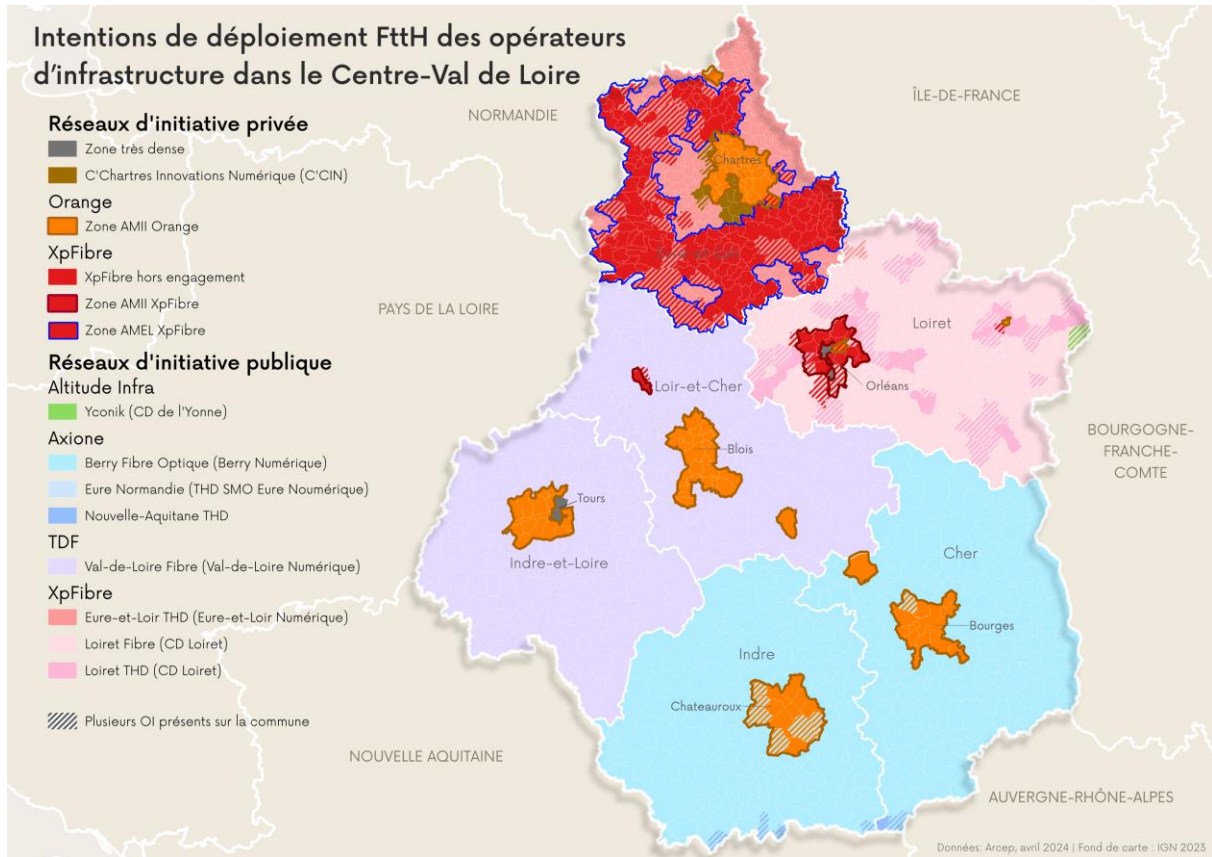


Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure dans le Centre-Val de Loire
Toutes les communes de la région font l'objet d'une initiative de déploiement FttH.

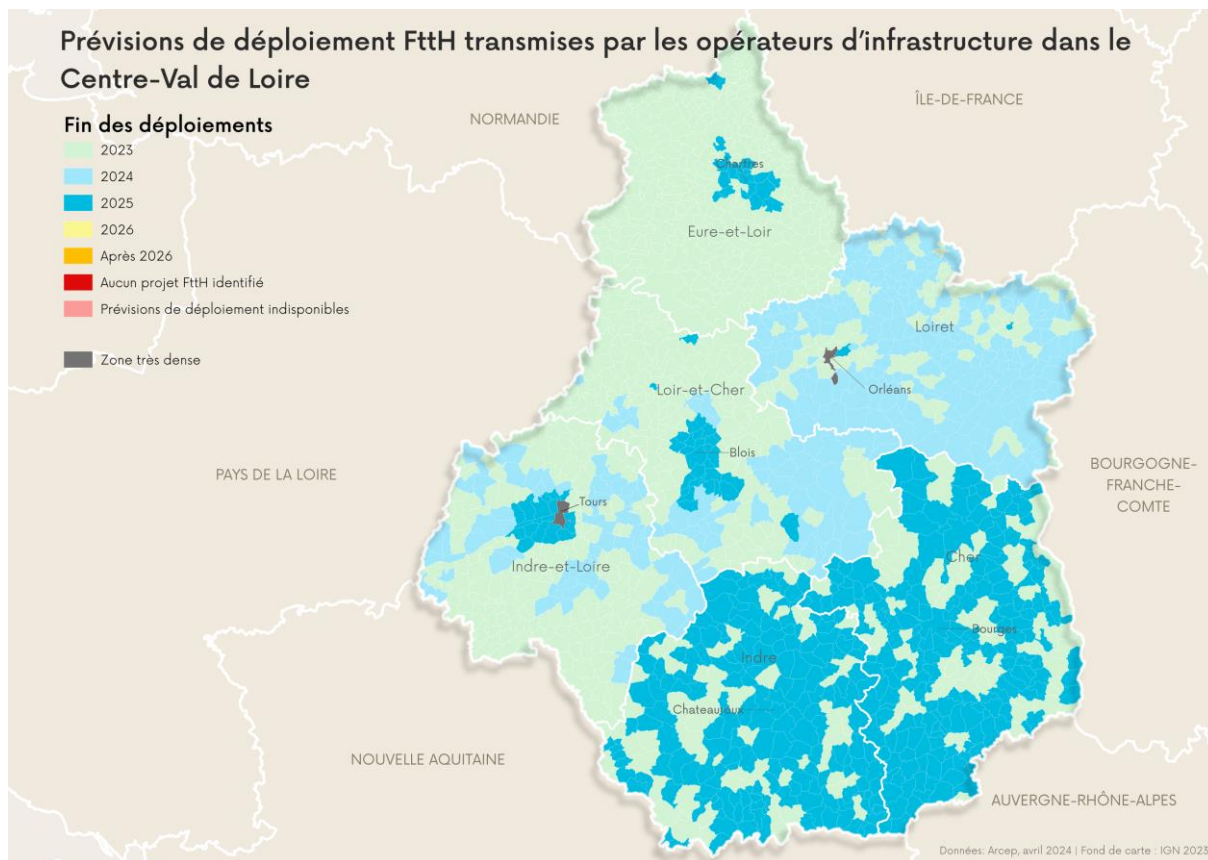


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune du Centre-Val de Loire

4.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

Toutes les communes de la ZIPRI sont annoncées par les opérateurs avec une fin de leurs déploiements et un passage en vie du réseau prévus avant fin 2025 :

- S’agissant des communes de la zone AMII XpFibre, l’opérateur indique que c’est déjà le cas depuis la fin de l’année 2023. Au 31 décembre 2023, 95% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes de de la zone AMEL XpFibre en Eure-et-Loir, l’opérateur annonce fin 2023. Au 31 décembre 2023, 96% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes de la zone AMII Orange, l’opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 92% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes du réseau C’Chartres Innovations Numériques (C’CIN), l’opérateur annonce fin 2023. Au 31 décembre 2023, 95% des locaux étaient raccordables dans ces communes.

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Les RIP départementaux et pluri-départementaux prévoient d’achever leurs déploiements avant fin 2025.

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à date	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
Berry Fibre Optique	Berry Fibre Optique (Axione)	230 000	86%	~99%
Eure-et-Loir Numérique	Eure-et-Loir THD (XpFibre)	100 000	96%	~99%
CD Loiret	Loiret Fibre (XpFibre)	130 000	91%	~99%
CD Loiret	Loiret THD (XpFibre)	90 000	97%	~98%
Val de Loire Numérique	Val de Loire Fibre (TDF)	340 000	91%	~97%

Tableau 3 : Evolution de la couverture FttH des RIP départementaux et interdépartementaux du Centre-Val de Loire

4.2.3 Vision par commune en ZTD

Commune	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la Couverture FttH 2024	Estimation de la Couverture FttH 2025	Estimation de la Couverture FttH 2026
TOURS	100 000	92%	~92%	~93%	~94%
ORLEANS	80 000	86%	~88%	~91%	~93%

Tableau 4 : Evolution de la couverture FttH des communes du Centre-Val de Loire en ZTD

5 Corse

5.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 76% des 300 000 locaux de Corse sont raccordables.

Code département	Nom département	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
2A	Corse-du-Sud	150 000	77%
2B	Haute-Corse	150 000	76%

Tableau 1 : Couverture FttH à fin 2023 des départements de la Corse

La Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU) représente la majorité des locaux de la région, avec 67% des locaux. Elle correspond au réseau d'initiative publique (RIP) régional porté par la Collectivité de Corse.

La Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI) représente 33% des locaux de la région. Il s'agit principalement de la zone AMII Orange.

Zone de Corse	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
ZIPRI	100 000	92%
ZIPU	200 000	68%

Tableau 2 : Couverture FttH actuelle des zones de Corse

5.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

5.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement

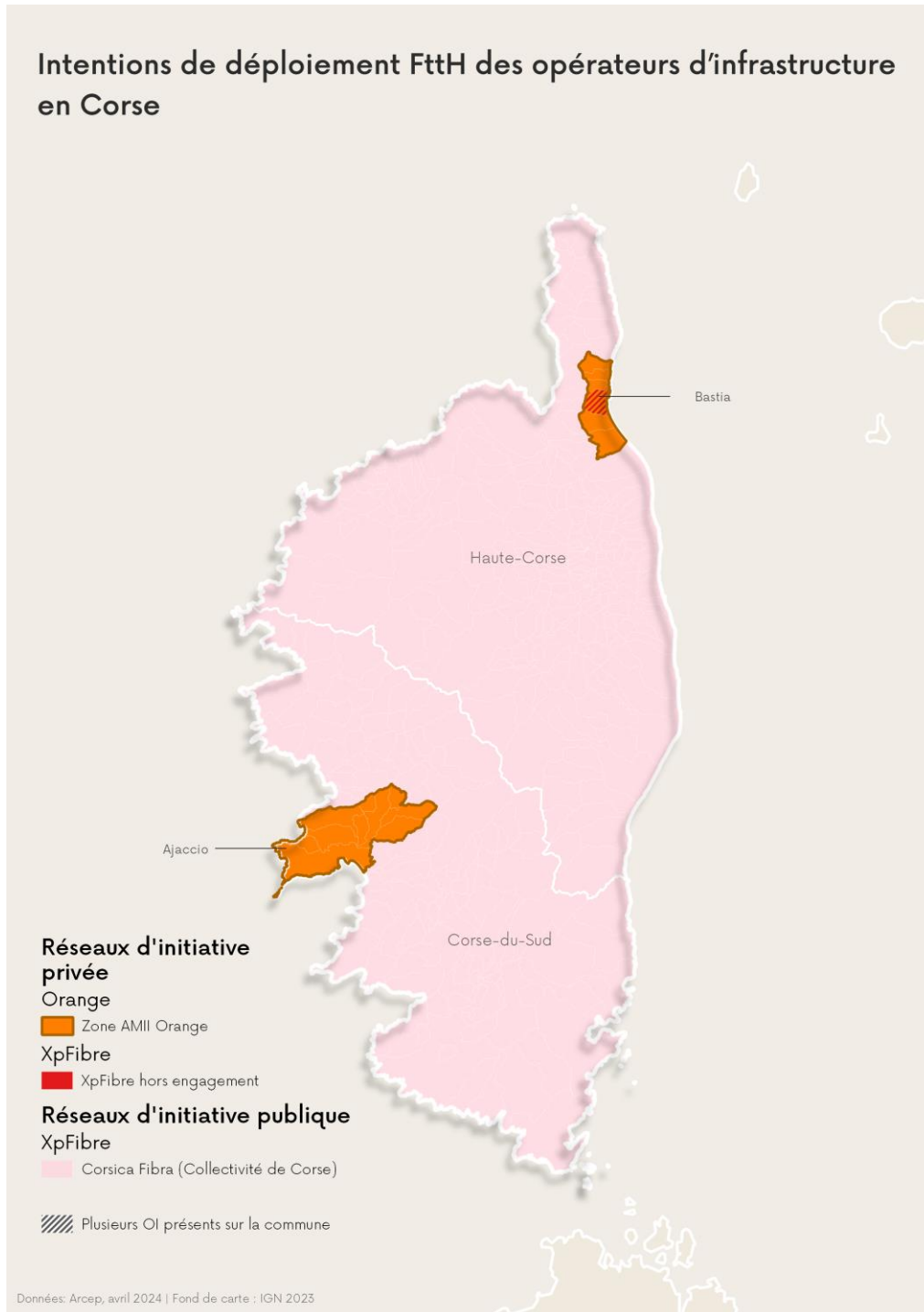


Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure en Corse
Toutes les communes de la région font l'objet d'une initiative de déploiement FttH.

Prévisions de déploiement FttH transmises par les opérateurs d'infrastructure en Corse

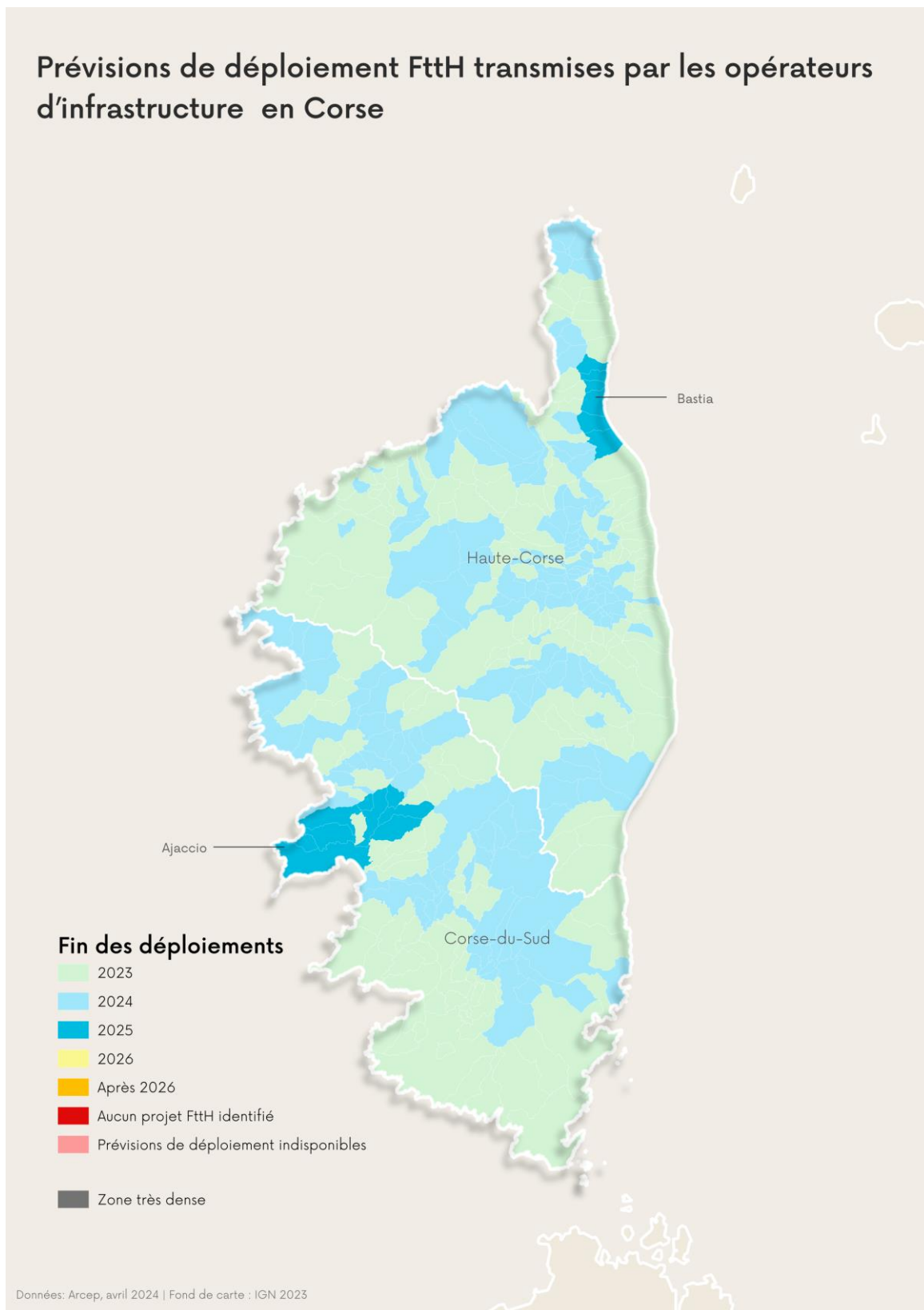


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune de Corse

5.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

Dans les communes de la zone AMII Orange, l'opérateur annonce une fin de ses déploiements et un passage en vie du réseau prévus avant fin 2025. Au 31 décembre 2023, 92% des locaux sont raccordables dans ces communes.

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Le RIP de la Collectivité de Corse prévoit d'achever ses déploiements en 2024.

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation de la Couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
Collectivité de Corse	Corsica Fibra (XpFibre)	200 000	68%	~99%

Tableau 3 : Evolution de la couverture FttH du RIP régional

6 Grand Est

6.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 90% des 3,5 millions de locaux du Grand Est sont raccordables.

Code département	Nom département	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
08	Ardennes	170 000	94%
10	Aube	200 000	93%
51	Marne	360 000	94%
52	Haute-Marne	120 000	92%
54	Meurthe-et-Moselle	450 000	83%
55	Meuse	120 000	96%
57	Moselle	610 000	87%
67	Bas-Rhin	710 000	91%
68	Haut-Rhin	480 000	89%
88	Vosges	250 000	92%

Tableau 1 : Couverture FttH actuelle des départements du Grand Est

La Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU) représente la majorité des locaux de la région, avec 57% des locaux. Elle est partagée entre plusieurs réseaux d'initiative publique portés respectivement par le conseil régional, les départements du Bas et du Haut Rhin, le département de Moselle et plusieurs RIP plus locaux.

La Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI) représente 33% des locaux de la région. Il s'agit principalement de zone AMII Orange et, dans une bien moindre mesure, de la zone AMII XpFibre ou encore de zones où des opérateurs privés déploient sur leurs fonds propres en dehors d'engagements L. 33-13 du CPCE.

Les Zones Très Denses (ZTD) représentent 10% des locaux de la région. On y retrouve les communes de Metz, Nancy et Strasbourg.

Zone du Grand Est	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
ZTD	360 000	88%
ZIPRI	1 240 000	91%
ZIPU	1 870 000	90%

Tableau 2 : Couverture FttH actuelle des zones du Grand Est

6.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

6.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement

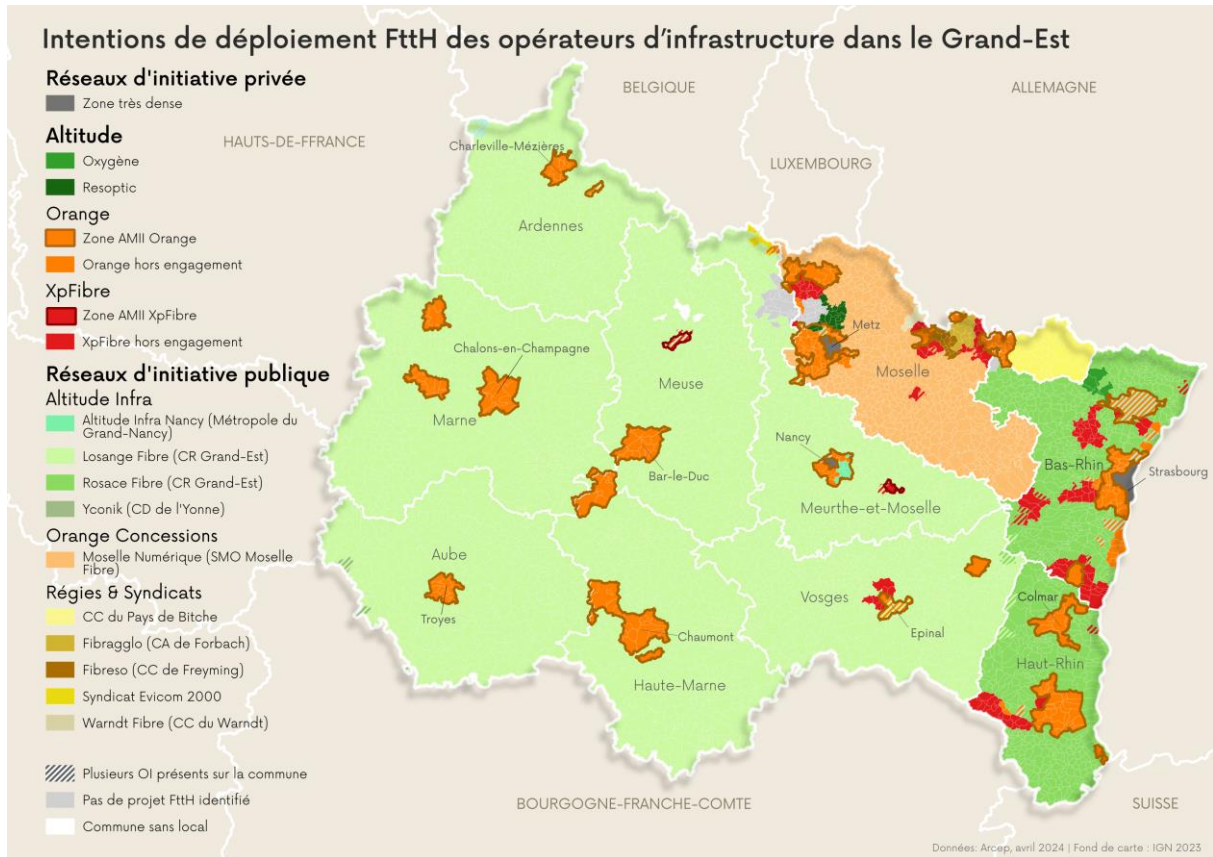


Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure dans le Grand Est

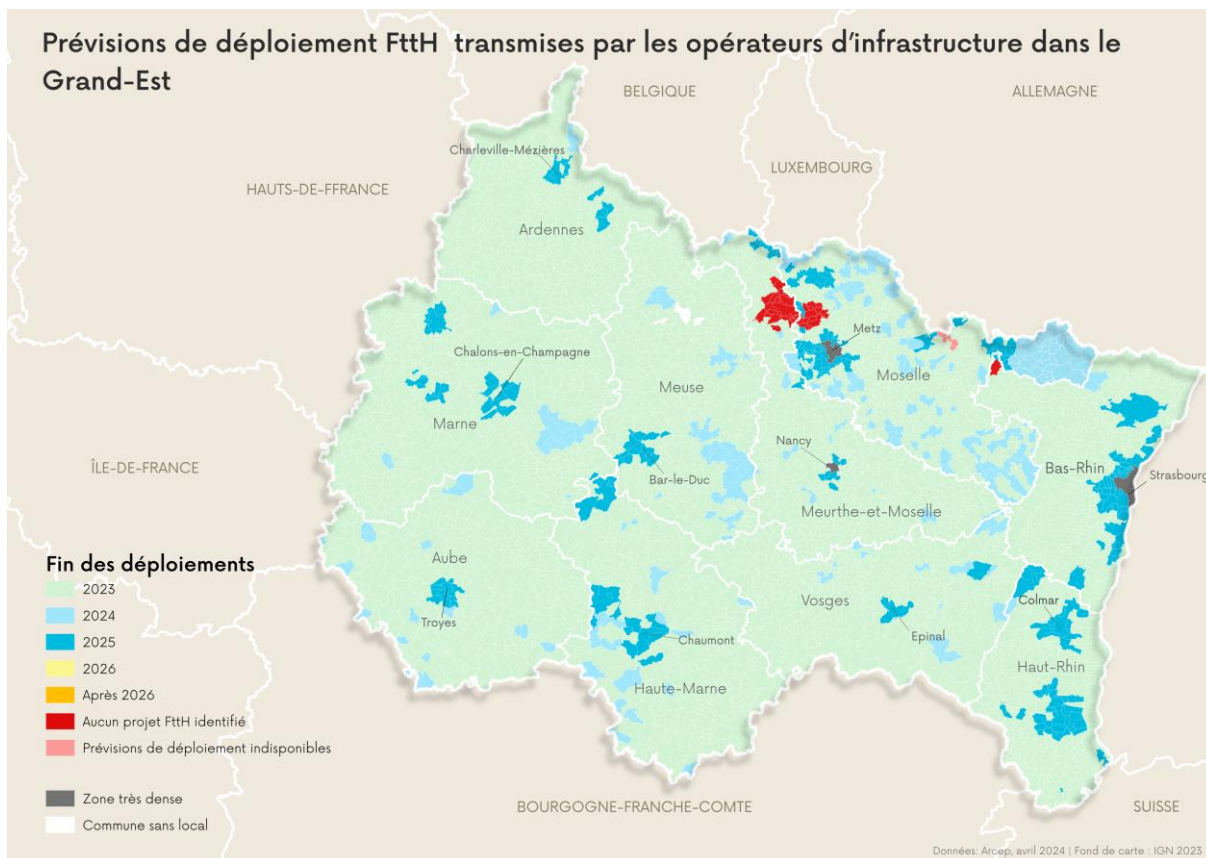


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune dans le Grand Est

6.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

Toutes les communes de la ZIPRI sont annoncées par les opérateurs avec une fin de leurs déploiements et un passage en vie du réseau prévus avant fin 2025 :

- S’agissant des communes de la zone AMII XpFibre, l’opérateur indique que c’est déjà le cas depuis la fin de l’année 2023. Au 31 décembre 2023, 96% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes dans lesquelles Altitude Infra déploie sur fonds propres, l’opérateur annonce le premier semestre de 2024. Au 31 décembre 2023, 85% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes de la zone AMII Orange, l’opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 89% des locaux étaient raccordables dans ces communes.

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Les trois RIP départementaux et pluri-départementaux prévoient d’achever leurs déploiements entre fin 2023 et fin 2024.

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à date	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
CR Grand Est	Rosace Fibre (Altitude Infra)	460 000	92%	~99%
CR Grand Est	Losange (Altitude Infra)	970 000	96%	~99%
SMO Moselle Fibre	Moselle Numérique (Orange Concessions)	170 000	90%	~99%

Tableau 3 : Evolution de la couverture FttH des RIP départementaux et pluri-départementaux du Grand Est

ZIPU (RIP infra-départementaux)

Concernant les réseaux de la Communauté de communes du Pays de Bitche, Fibreso (Communauté de Communes de Freyming) et Warndt Fibre, il s'agit de RIP de première génération pour lesquels les opérateurs indiquent que leurs déploiements sont achevés.

Dans le Grand Est, il existe des communes pour lesquelles aucun projet FttH n'a été identifié à ce stade.

Code Insee	Commune	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Département
54018	ANOUX	134	Meurthe-et-Moselle
54028	AUBOUÉ	1 423	Meurthe-et-Moselle
54029	AUDUN-LE-ROMAN	1 257	Meurthe-et-Moselle
54036	AVRIL	458	Meurthe-et-Moselle
54048	LES BAROCHES	165	Meurthe-et-Moselle
54066	BETTAINVILLERS	152	Meurthe-et-Moselle
54099	VAL DE BRIEY	4 601	Meurthe-et-Moselle
54198	FLÉVILLE-LIXIÈRES	137	Meurthe-et-Moselle
54253	HATRIZE	367	Meurthe-et-Moselle
54263	HOMÉCOURT	3 298	Meurthe-et-Moselle
54280	JŒUF	3 711	Meurthe-et-Moselle
54302	LANTÉFONTAINE	346	Meurthe-et-Moselle
54326	LUBEY	108	Meurthe-et-Moselle
54334	MAIRY-MAINVILLE	247	Meurthe-et-Moselle
54391	MOUTIERS	831	Meurthe-et-Moselle
54491	SANCY	158	Meurthe-et-Moselle
54533	TRIEUX	1 158	Meurthe-et-Moselle
54536	TUCQUEGNIEUX	1 394	Meurthe-et-Moselle
57019	AMNÉVILLE	5 422	Moselle
57111	BRONVAUX	250	Moselle

57143	CLOUANGE	2 061	Moselle
57242	GANDRANGE	1 313	Moselle
57283	HAGONDANGE	4 981	Moselle
57443	MARANGE-SILVANGE	2 738	Moselle
57481	MONTOIS-LA-MONTAGNE	1 292	Moselle
57543	PIERREVILLERS	672	Moselle
57591	ROMBAS	5 013	Moselle
57593	RONCOURT	450	Moselle
57597	ROSSELANGE	1 268	Moselle
57663	TALANGE	3 862	Moselle
67191	HERBITZHEIM	925	Bas-Rhin

Tableau 4 : Les communes du Grand Est sans projet FttH identifié à date

D'autre part, les opérateurs n'ont pas fourni de prévision de fin de déploiement dans les 6 communes listées dans le tableau ci-dessous.

Code Insee	Commune	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Département
57061	BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD	591	Moselle
57073	BETTING	452	Moselle
57207	FARÉBERSVILLER	2 481	Moselle
57240	FREYMING-MERLEBACH	7 429	Moselle
57316	HENRIVILLE	361	Moselle
57724	VITRY-SUR-ORNE	1307	Moselle

Tableau 5 : Les communes sans prévisions de déploiement à date dans le Grand Est

6.2.3 Vision par commune en ZTD

	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH 2024	Estimation de la couverture FttH 2024	Estimation de la couverture FttH 2025	Estimation de la couverture FttH 2026
NANCY	90 000	80%	~82%	~84%	~86%
METZ	80 000	95%	~95%	~95%	~95%
STRASBOURG	190 000	89%	~90%	~91%	~91%

Tableau 6 : Evolution de la couverture FttH des communes du Grand Est en ZTD

7 Guadeloupe

7.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 73% des 290 000 locaux de Guadeloupe sont raccordables.

La Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI) représente 69% des locaux de la région. Il s'agit principalement de zones où Orange et Outremer Telecom déploient en dehors d'engagements L. 33-13 du CPCE ; cette zone représente 56% des locaux. La zone AMII Orange représente, elle, 13% des locaux.

La Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU) représente 31% des locaux. Elle correspond au réseau d'initiative publique (RIP) régional portée par la Région de Guadeloupe et à un RIP communal portée par la commune de Saint-Anne.

Zone de Guadeloupe	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
ZIPRI	200 000	70%
ZIPU	90 000	81%

Tableau 1 : Couverture FttH actuelle des zones de Guadeloupe

7.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

7.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement

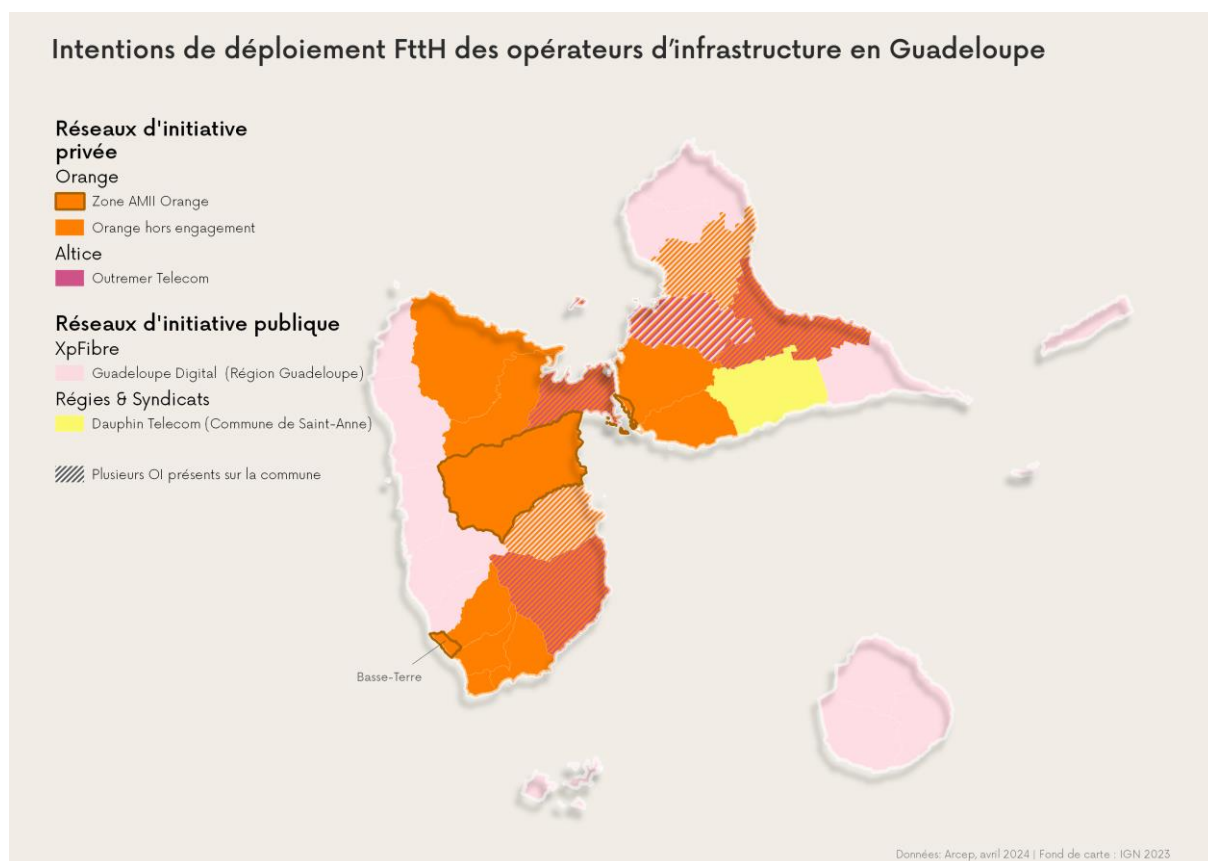


Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure en Guadeloupe
Toutes les communes de la région font l'objet d'une initiative de déploiement FttH.

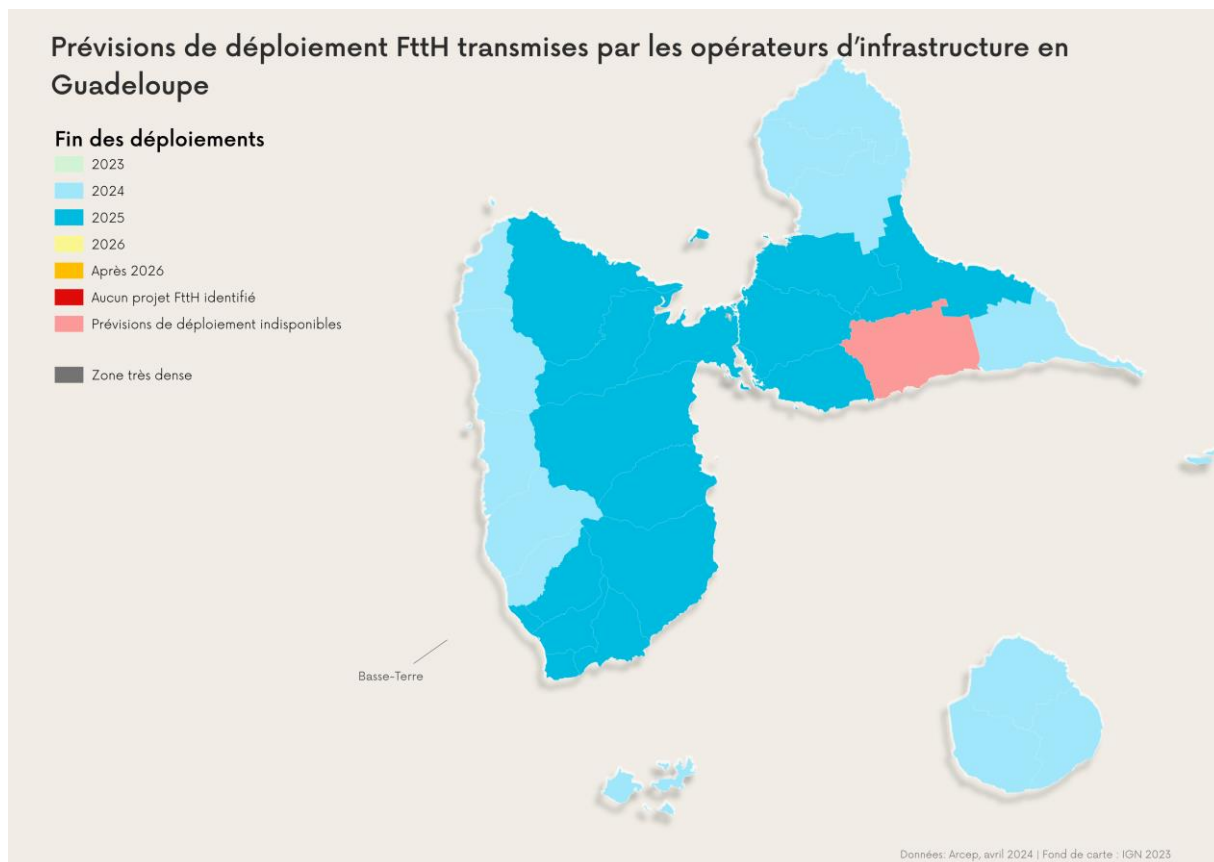


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune en Guadeloupe

7.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

Toutes les communes de la ZIPRI sont annoncées par les opérateurs avec une fin de leurs déploiements et un passage en vie du réseau prévus avant fin 2025 :

- S'agissant des communes de la zone AMII Orange, l'opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 91% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S'agissant des communes sur lesquelles Orange déploie sur fonds propres, l'opérateur annonce fin 2025.

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Le RIP régional prévoit d'achever ses déploiements avant fin 2025.

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à date	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
Région de Guadeloupe	Guadeloupe Digital (XpFibre)	70 000	76%	~95%

Tableau 2 : Evolution de la couverture FttH du RIP régional de Guadeloupe

ZIPU (RIP infrarégional)

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
Commune de Saint-Anne	Dauphin Telecom	20 000	~99%	~99%

Tableau 3 : Evolution de la couverture FttH du RIP infrarégional de Guadeloupe

8 Guyane

8.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 66% des 110 000 locaux de Guyane sont raccordables.

La Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI) représente 53% des locaux de la région. Il s'agit principalement de la zone AMII Orange qui représente 45% des locaux de la région et dans une moindre mesure, de zones où Orange déploie en dehors d'engagements L. 33-13 (8% des locaux).

La Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU) représente 47% des locaux. Elle correspond au réseau d'initiative publique (RIP) régional porté par la Collectivité Territoriale de Guyane et à un RIP communal porté par la commune de Kourou.

Zone de Guyane	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
ZIPRI	60 000	80%
ZIPU	50 000	50%

Tableau 1 : Couverture FttH actuelle des zones de Guyane

8.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

8.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement

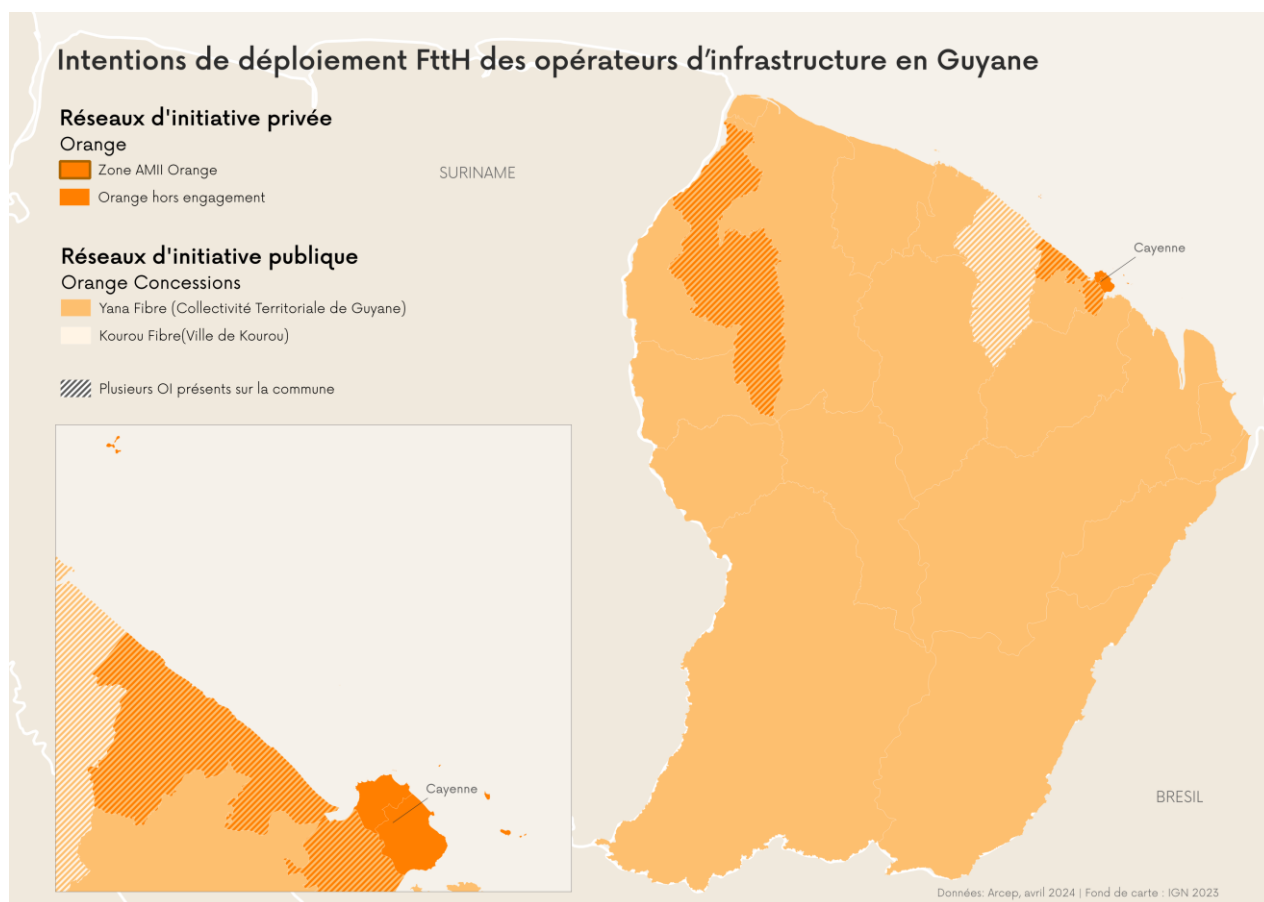


Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure en Guyane
Toutes les communes de la région font l'objet d'une initiative de déploiement FttH.

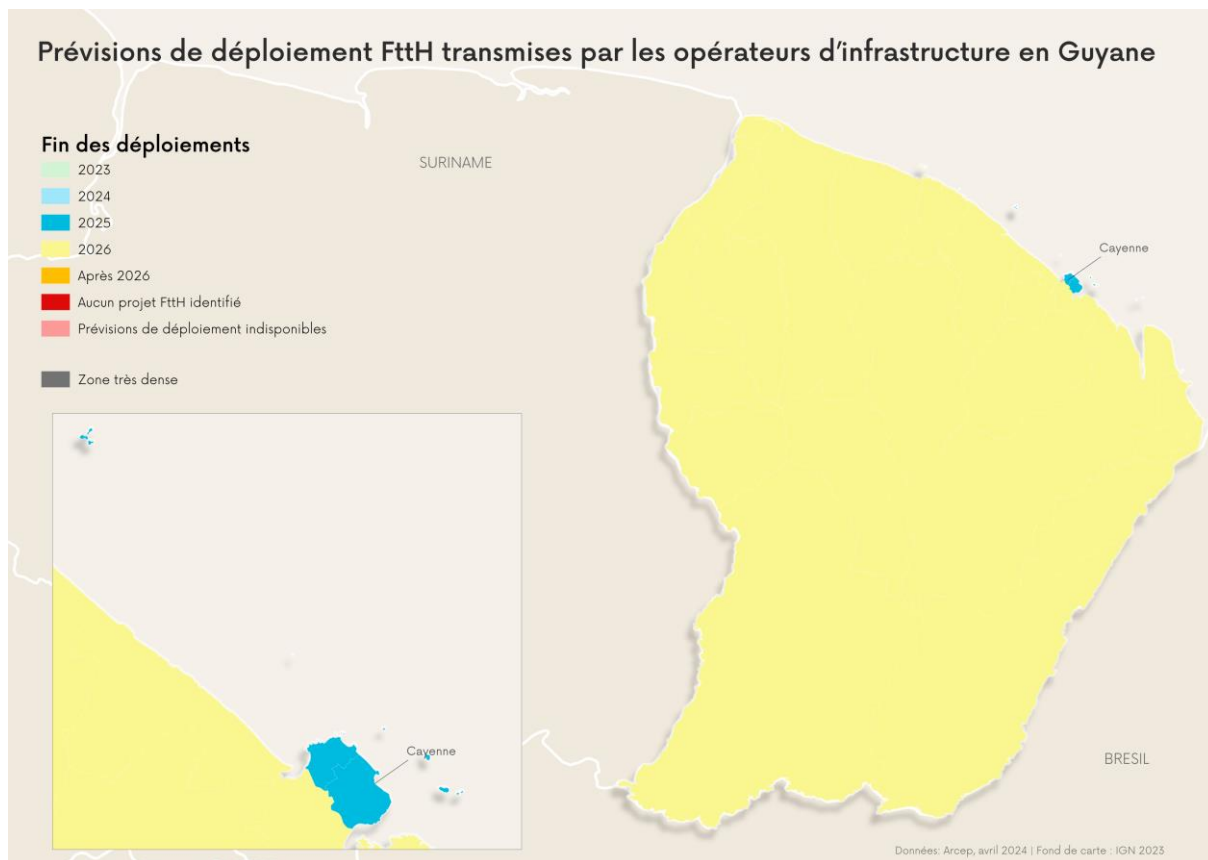


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune en Guyane

8.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

Toutes les communes de la ZIPRI sont annoncées par les opérateurs avec une fin de leurs déploiements et un passage en vie du réseau prévus avant fin 2025 :

- S'agissant des communes de la zone AMII Orange, l'opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 85% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S'agissant des zones sur lesquelles Orange déploie sur fonds propres, l'opérateur annonce aussi fin 2025.

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Le RIP prévoit d'achever ses déploiements en 2026.

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à date	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
Collectivité Territoriale de Guyane	Yana Fibre (Orange Concessions)	40 000	38%	~95%

Tableau 2 : Evolution de la couverture FttH du RIP régional de Guyane

ZIPU (RIP infrarégional)

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
Ville de Kourou	Kourou	10 000	94%	~99%

Tableau 3 : Evolution de la couverture FttH du RIP de Kourou

9 Hauts-de-France

9.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 93% des 3,3 millions de locaux des Hauts-de-France sont raccordables.

Code département	Nom département	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
02	Aisne	310 000	97%
59	Nord	1 440 000	94%
60	Oise	430 000	98%
62	Pas-de-Calais	820 000	95%
80	Somme	350 000	78%

Tableau 1 : Couverture FttH actuelle des départements des Hauts-de-France

La Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI) représente 52% des locaux de la région. Il s'agit principalement de zone AMII Orange (38% des locaux) et, dans une moindre mesure, de la zone AMII XpFibre (10% des locaux). De plus, dans 13 communes de la métropole lilloise, XpFibre déploie sur fonds propres le réseau MEL THD.

La Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU) représente 43% des locaux de la région. Elle est partagée entre plusieurs réseaux d'initiative publique (RIP) départementaux (dans l'Aisne, l'Oise et la Somme) et un RIP interdépartemental dans le Nord et le Pas-Calais. On retrouve aussi deux réseaux d'initiative publique locaux portés respectivement par la communauté d'agglomération de Gravelines et la communauté urbaine de Dunkerque.

Les Zones Très Denses (ZTD) représentent 5% des locaux de la région et correspondent aux villes de Lille et de Mons-en-Barœul.

Zone des Hauts-de-France	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
ZTD	180 000	89%
ZIPRI	1 730 000	93%
ZIPU	1 450 000	94%

Tableau 2 : Couverture FttH actuelle des zones des Hauts-de-France

9.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

9.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement

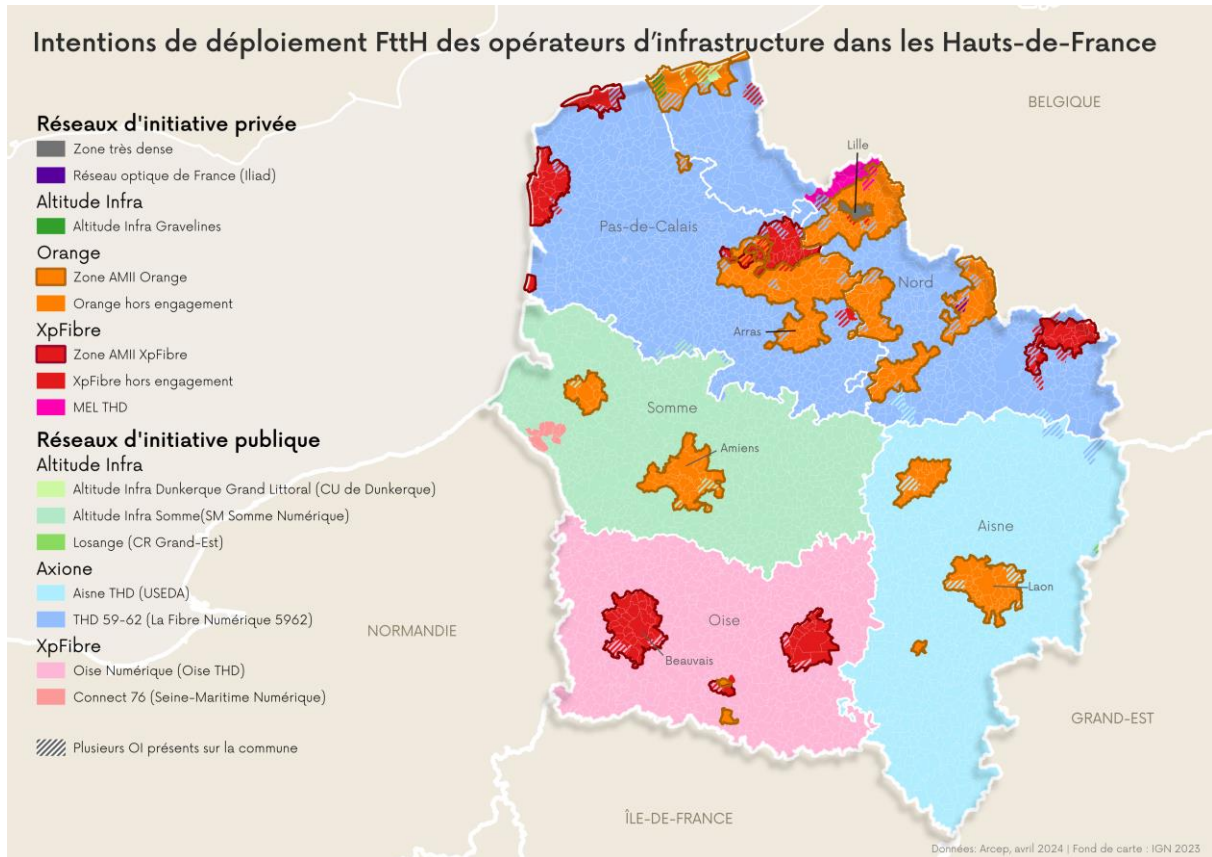


Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure dans les Hauts-de-France
Toutes les communes de la région font l'objet d'une initiative de déploiement FttH.

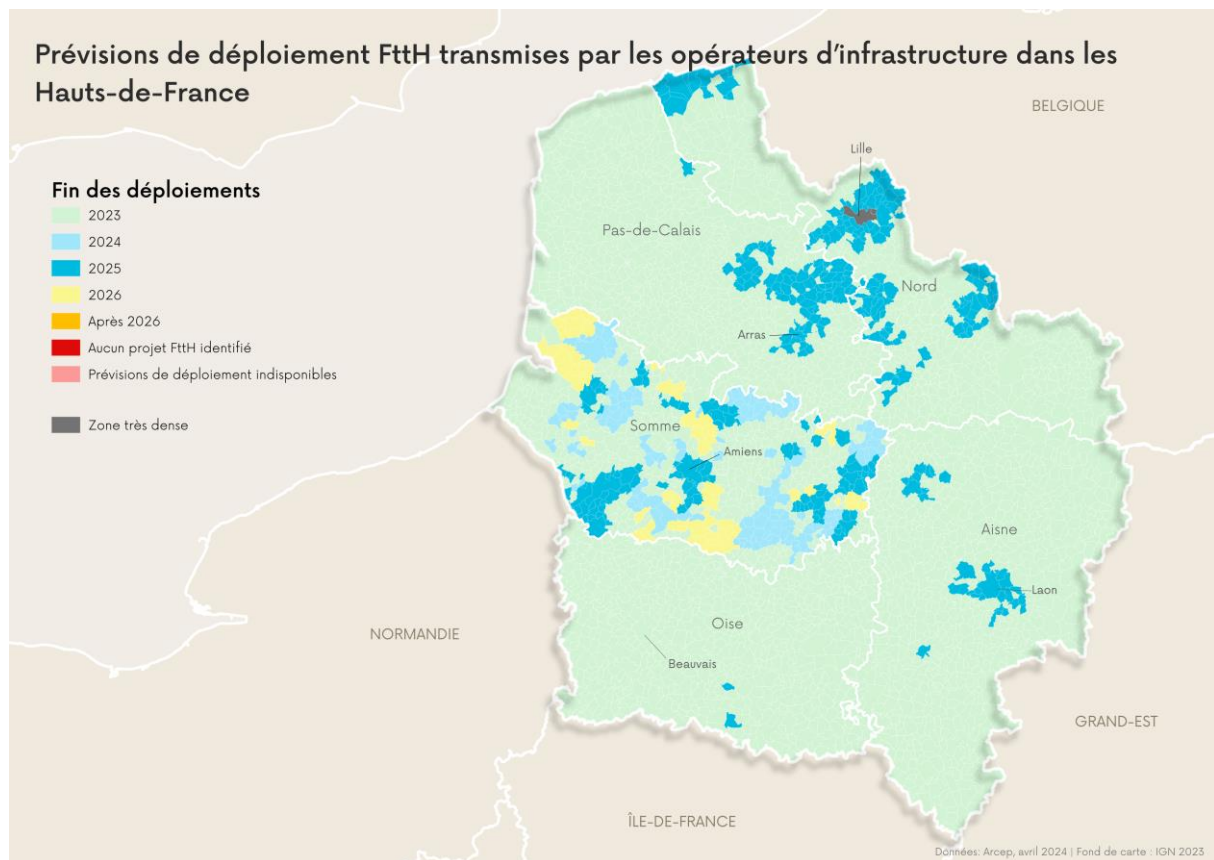


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune dans les Hauts-de-France

9.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

Toutes les communes de la ZIPRI sont annoncées par les opérateurs avec une fin de leurs déploiements et un passage en vie du réseau prévus avant fin 2025 :

- S’agissant des communes de la zone AMII XpFibre, l’opérateur indique que c’est déjà le cas depuis le début de l’année 2024. Au 31 décembre 2023, 99% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes du réseau MEL THD où XpFibre déploie sur fonds propres dans la métropole lilloise, l’opérateur annonce fin 2024. Au 31 décembre 2023, 97% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant de Gravelines où Altitude Infra Gravelines déploie sur fonds propres, l’opérateur annonce fin 2023. Au 31 décembre 2023, 96% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes de la zone AMII Orange, l’opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 91% des locaux étaient raccordables dans ces communes.

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Les RIP départementaux et pluri-départementaux prévoient d’achever leurs déploiements avant fin 2025, à l’exception de certaines communes de la Somme où les prévisions ciblent 2026.

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
USEDA	Aisne THD (Axione)	220 000	99%	~99%
Oise THD	Oise Numérique (XpFibre)	290 000	99%	~99%
SMO Numérique 59/62 La Fibre	THD 59-62 (Axione)	680 000	98%	~99%
Somme Numérique	Altitude Infra Somme	230 000	69%	~96%

Tableau 3 : Evolution de la couverture FttH des RIP départementaux et interdépartementaux des Hauts-de-France

ZIPU (RIP infra-départementaux)

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
CU Dunkerque	Altitude Infra Dunkerque Grand Littoral	30 000	~99%	~99%

Tableau 4 : Evolution de la couverture FttH des RIP infra-départementaux des Hauts-de-France

9.2.3 Vision par commune en ZTD

Commune	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la Couverture FttH 2024	Estimation de la Couverture FttH 2025	Estimation de la Couverture FttH 2026
LILLE	170 000	88%	~91%	~94%	~97%
MONS-EN-BARŒUL	10 000	97%	~98%	~99%	~99%

Tableau 5 : Evolution de la couverture FttH des communes des Hauts-de-France

10 Île-de-France

10.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 95% des 7,3 millions de locaux d'Île-de-France sont raccordables.

Code département	Nom département	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
75	Paris	1 700 000	97%
77	Seine-et-Marne	770 000	91%
78	Yvelines	800 000	96%
91	Essonne	700 000	95%
92	Hauts-de-Seine	1 010 000	96%
93	Seine-Saint-Denis	900 000	91%
94	Val-de-Marne	800 000	93%
95	Val-d'Oise	630 000	96%

Tableau 1 : Couverture FttH actuelle des départements d'Île-de-France

Les Zones Très Denses (ZTD) représentent 50% des locaux de la région. Elles englobent la totalité de Paris et des Hauts-de-Seine, une partie de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ainsi que quelques communes des autres départements (Champs-sur-Marne en Seine-et-Marne, Le Chesnay-Rocquencourt dans les Yvelines, Evry-Courcouronnes, Longjumeau et Les Ulis en Essonne et enfin Cergy, Garges-lès-Gonesse et Villiers-le-Bel dans le Val-d'Oise).

La Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI) représente 39% des locaux de la région. Il s'agit principalement de zone AMII Orange (25% des locaux) et, dans une moindre mesure, de la zone AMII XpFibre (12% des locaux). Dans les Yvelines, TDF, à travers sa filiale Yvelines Fibre, déploie en dehors d'engagements L. 33-13 du CPCE : ce réseau représente 14% des locaux du département.

La Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU) représente 11% des locaux de la région. Elle est partagée entre plusieurs réseaux d'initiative publique (RIP) départementaux (dans la Seine-et-Marne, l'Essonne et le Val-d'Oise) et plusieurs RIP locaux.

Zone d'Île-de-France	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
ZTD	3 700 000	96%
ZIPRI	2 900 000	94%
ZIPU	800 000	91%

Tableau 2 : Couverture FttH actuelle des zones d'Île-de-France

10.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

10.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement

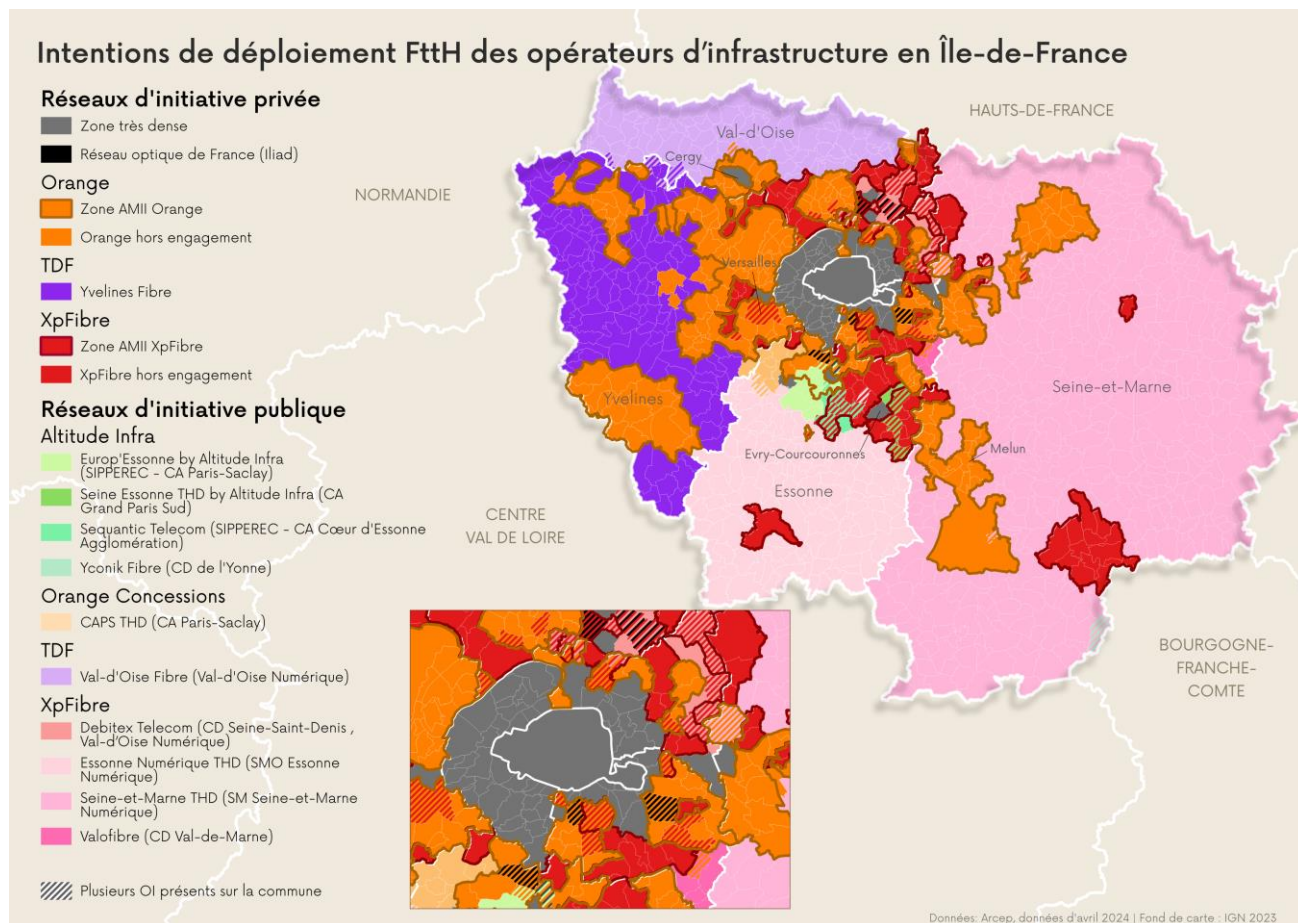


Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure en Île-de-France
Toutes les communes de la région font l'objet d'une initiative de déploiement FttH.

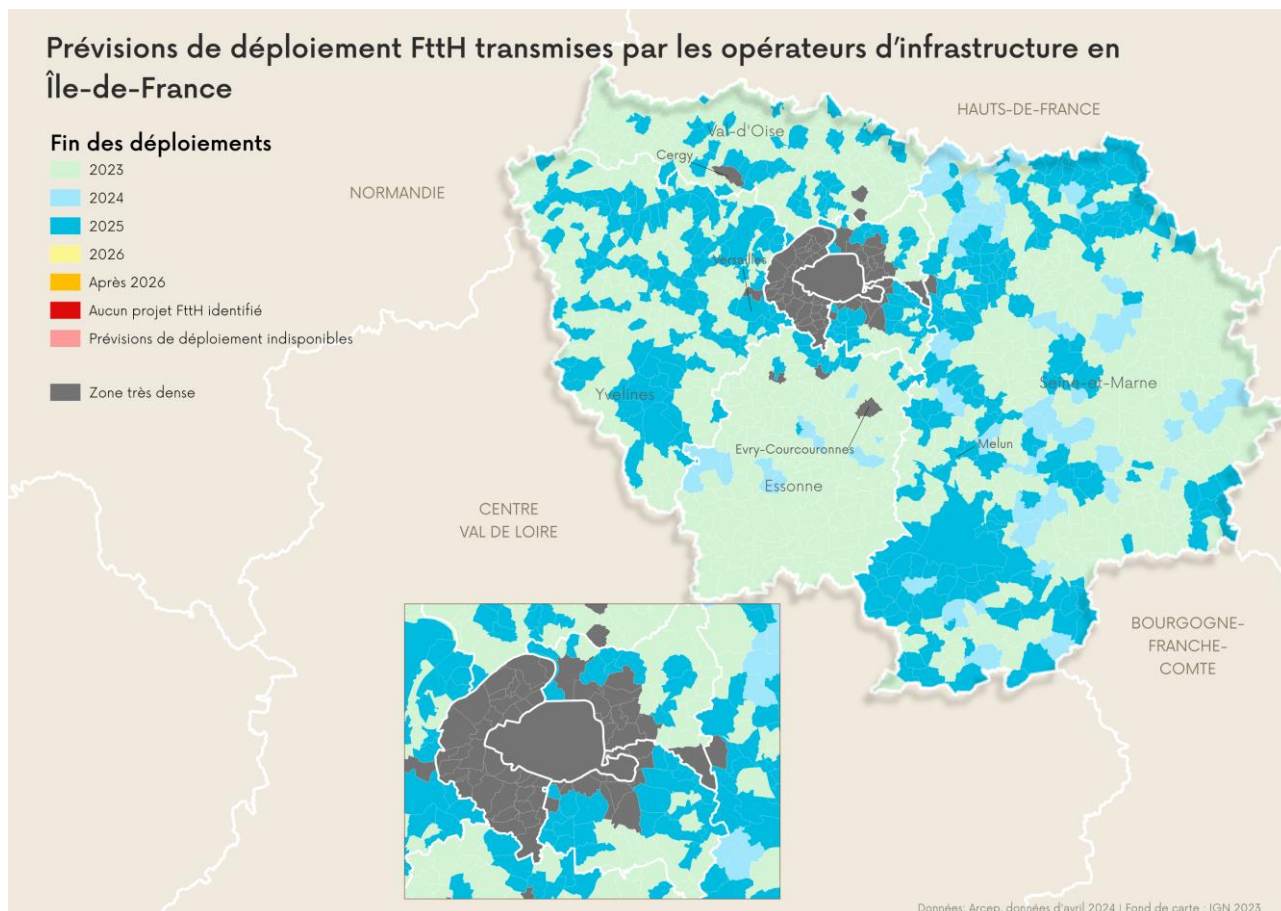


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune en Île-de-France

10.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

Toutes les communes de la ZIPRI sont annoncées par les opérateurs avec une fin de leurs déploiements et un passage en vie du réseau prévus avant fin 2025 :

- S’agissant des communes de la zone AMII XpFibre, l’opérateur indique que c’est déjà le cas depuis le début de l’année 2024. Au 31 décembre 2023, 92% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes de la zone AMII Orange, l’opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 94% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes où Yvelines Fibre déploie sur fonds propres, l’opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 98% des locaux étaient raccordable dans ces communes.

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Les RIP départementaux et pluri-départementaux prévoient d’achever leurs déploiements avant fin 2025.

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
Seine-et-Marne Numérique	Seine-et-Marne THD (XpFibre)	330 000	86%	~99%
Essonne Numérique	Essonne Numérique THD (XpFibre)	130 000	97%	~99%
Val-d'Oise Numérique	Val-d'Oise Fibre (TDF)	200 000	99%	~99%

Tableau 3 : Evolution de la couverture FttH des RIP départementaux et interdépartementaux d'Île-de-France

ZIPU (RIP infra-départementaux)

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
CA Paris-Saclay	CAPS (Orange Concessions)	30 000	84%	~92%
CA Paris-Saclay/SIPPEREC	Europ'Essonne by Altitude Infra	50 000	80%	~92%
CA Grand Paris Sud	Seine Essonne THD by Altitude Infra	40 000	97%	~97%
SIPPEREC/ Cœur d'Essonne Agglomération	Sequantic Telecom (Altitude Infra)	30 000	92%	~98%
CD Val-de-Marne	Valofibre (XpFibre)	10 000	95%	~95%
CD Seine-Saint-Denis/ Val d'Oise Numérique	Debitex (XpFibre)	100 000	95%	~99%

Tableau 4 : Evolution de la couverture FttH des RIP infra-départementaux d'Île-de-France

10.2.3 Vision par commune en ZTD

a) Paris

	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2024	Estimation de la couverture FttH à fin 2025	Estimation de la couverture FttH à fin 2026
PARIS	1 740 000	97%	~98%	~98%	~99%

Tableau 5 : Evolution de la couverture FttH de Paris

b) Seine-et-Marne

	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2024	Estimation de la couverture FttH à fin 2025	Estimation de la couverture FttH à fin 2026
CHAMPS-SUR-MARNE	10 000	93%	~94%	~94%	~95%

Tableau 6 : Evolution de la couverture FttH à Champs-sur-Marne

c) Les Yvelines

	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2024	Estimation de la couverture FttH à fin 2025	Estimation de la couverture FttH à fin 2026
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	20 000	99%	~99%	~99%	~99%

Tableau 7 : Evolution de la couverture FttH au Chesnay-Rocquencourt

d) Essonne

	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2024	Estimation de la couverture FttH à fin 2025	Estimation de la couverture FttH à fin 2026
EVRY-COURCOURONNES	34 000	95%	~96%	~96%	~97%
LONGJUMEAU	10 000	93%	~95%	~97%	~99%
LES ULIS	10 000	97%	~99%	~99%	~99%

Tableau 8 : Evolution de la couverture FttH des communes de l'Essonne en ZTD

e) Hauts-de-Seine

	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2024	Estimation de la couverture FttH à fin 2025	Estimation de la couverture FttH à fin 2026
ANTONY	40 000	94%	~94%	~94%	~95%
ASNIERES-SUR-SEINE	60 000	96%	~97%	~98%	~99%
BAGNEUX	20 000	95%	~95%	~95%	~96%
BOIS-COLOMBES	20 000	95%	~95%	~96%	~96%
BOULOGNE-BILLANCOURT	80 000	98%	~99%	~99%	~99%
BOURG-LA-REINE	10 000	97%	~97%	~97%	~97%
CHATENAY-MALABRY	20 000	92%	~92%	~92%	~92%

CHATILLON	20 000	98%	~98%	~98%	~99%
CHAVILLE	10 000	93%	~96%	~98%	~99%
CLAMART	30 000	95%	~95%	~96%	~96%
CLICHY	40 000	93%	~94%	~95%	~96%
COLOMBES	50 000	96%	~96%	~96%	~96%
COURBEVOIE	60 000	96%	~96%	~96%	~96%
FONTENAY-AUX-ROSES	10 000	96%	~97%	~98%	~99%
GARCHES	10 000	99%	~99%	~99%	~99%
LA GARENNE-COLOMBES	20 000	97%	~97%	~97%	~98%
GENNEVILLIERS	30 000	92%	~94%	~97%	~99%
ISSY-LES-MOULINEAUX	50 000	98%	~98%	~98%	~98%
LEVALLOIS-PERRET	50 000	97%	~99%	~99%	~99%
MALAKOFF	20 000	93%	~95%	~97%	~98%
MARNES-LA-COQUETTE	800	100%	~99%	~99%	~99%
MEUDON	30 000	97%	~97%	~97%	~97%
MONTROUGE	30 000	98%	~98%	~98%	~99%
NANTERRE	50 000	95%	~95%	~96%	~96%
NEUILLY-SUR-SEINE	50 000	97%	~97%	~98%	~98%
LE PLESSIS-ROBINSON	20 000	93%	~93%	~93%	~93%
PUTEAUX	30 000	95%	~96%	~98%	~99%
RUEIL-MALMAISON	50 000	95%	~96%	~97%	~97%
SAINT-CLOUD	20 000	94%	~94%	~94%	~94%
SCEAUX	10 000	95%	~96%	~96%	~96%
SEVRES	10 000	96%	~96%	~97%	~97%
SURESNES	30 000	96%	~96%	~96%	~96%
VANVES	20 000	97%	~97%	~98%	~98%
VAUCRESSON	4 000	70%	~79%	~90%	~96%
VILLE-D'AVRAY	10 000	90%	~93%	~95%	~97%
VILLENEUVE-LA-GARENNE	10 000	96%	~97%	~98%	~98%

Tableau 9 : Evolution de la couverture FttH des communes des Hauts-de-Seine

f) Seine-Saint-Denis

	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2024	Estimation de la couverture FttH à fin 2025	Estimation de la couverture FttH à fin 2026
AUBERVILLIERS	40 000	88%	~93%	~97%	~99%
BAGNOLET	20 000	95%	~98%	~99%	~99%
BOBIGNY	30 000	84%	~88%	~92%	~94%
DRANCY	40 000	89%	~91%	~93%	~94%

LES LILAS	10 000	96%	~97%	~99%	~99%
MONTREUIL	70 000	91%	~94%	~97%	~99%
NOISY-LE-GRAND	40 000	95%	~95%	~96%	~97%
NOISY-LE-SEC	20 000	92%	~94%	~95%	~96%
PANTIN	30 000	91%	~94%	~97%	~99%
LE PRE-SAINT-GERVAIS	10 000	94%	~95%	~96%	~97%
ROMAINVILLE	20 000	90%	~91%	~92%	~93%
ROSNY-SOUS-BOIS	30 000	87%	~89%	~91%	~92%
SAINT-DENIS	70 000	86%	~88%	~89%	~90%

Tableau 10 : Evolution de la couverture FttH des communes de Seine-Saint-Denis en ZTD

g) Val-de-Marne

	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2024	Estimation de la couverture FttH à fin 2025	Estimation de la couverture FttH à fin 2026
ALFORTVILLE	30 000	92%	~94%	~95%	~96%
CACHAN	20 000	98%	~99%	~99%	~99%
CHARENTON-LE-PONT	20 000	97%	~98%	~98%	~99%
CRETEIL	50 000	94%	~96%	~98%	~99%
FONTENAY-SOUS-BOIS	30 000	92%	~93%	~95%	~96%
GENTILLY	10 000	95%	~97%	~98%	~99%
IVRY-SUR-SEINE	40 000	85%	~89%	~92%	~94%
JOINVILLE-LE-PONT	10 000	90%	~94%	~96%	~99%
LE KREMLIN-BICETRE	10 000	98%	~98%	~99%	~99%
MAISONS-ALFORT	30 000	95%	~96%	~97%	~98%
NOGENT-SUR-MARNE	20 000	95%	~96%	~97%	~98%
SAINT-MANDE	10 000	97%	~98%	~99%	~99%
SAINT-MAURICE	10 000	98%	~98%	~99%	~99%
VINCENNES	30 000	96%	~97%	~97%	~98%

Tableau 11 : Evolution de la couverture FttH des communes du Val-de-Marne en ZTD

h) Val-d'Oise

	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2024	Estimation de la couverture FttH à fin 2025	Estimation de la couverture FttH à fin 2026
CERGY	40 000	95%	~95%	~95%	~96%

GARGES-LES-GONESSE	20 000	94%	~96%	~97%	~98%
VILLIERS-LE-BEL	10 000	91%	~94%	~96%	~97%

Tableau 12 : Evolution de la couverture FttH des communes du Val-d'Oise en ZTD

11 La Réunion

11.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 93% des 500 000 locaux de La Réunion sont raccordables.

La Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI) représente 95% des locaux de la région. Il s'agit principalement de la zone AMII Orange qui représente 72% et dans une moindre mesure, de zones où Reunicable et SRR (Altice) déploient en dehors d'engagements L. 33-13 du CPCE (23% des locaux).

La Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU) représente 5% des locaux. Elle correspond au réseau d'initiative publique (RIP) régional portée par la Régie Réunion THD.

Zone de Guyane	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
ZIPRI	470 000	93%
ZIPU	30 000	99%

Tableau 1 : Couverture FttH actuelle des zones de La Réunion

11.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

11.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement

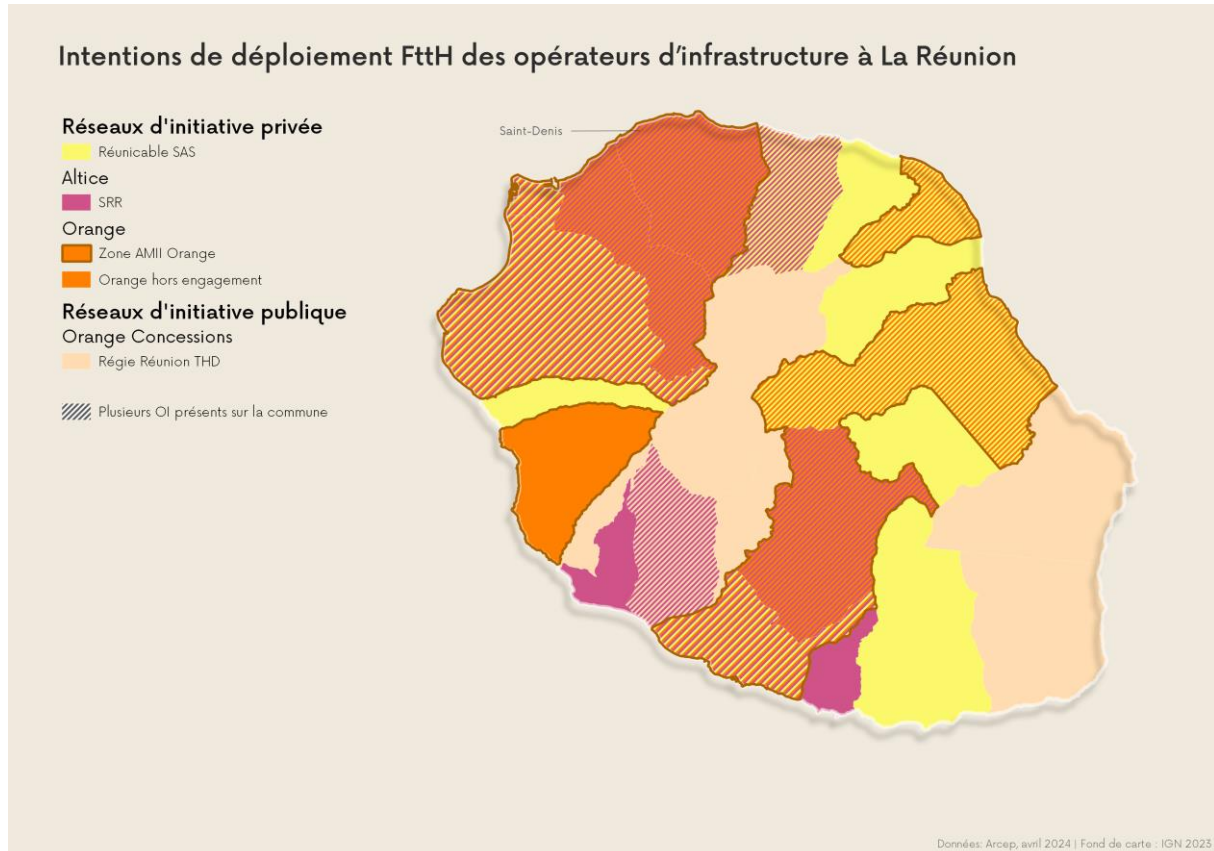


Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure de La Réunion
Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

Toutes les communes de la région font l'objet d'une initiative de déploiement FttH.

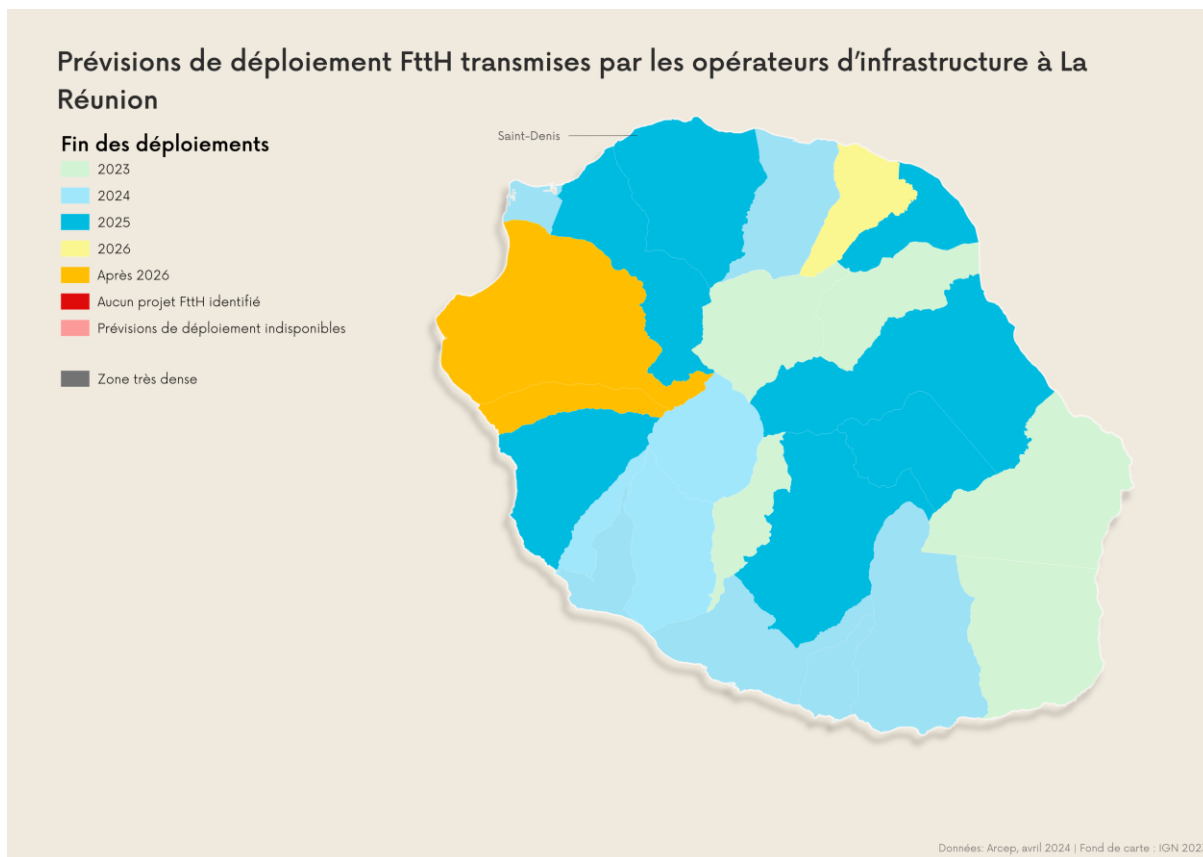


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune de La Réunion

11.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

Toutes les communes de la ZIPRI sont annoncées par les opérateurs avec une fin de leurs déploiements et un passage en vie du réseau prévus avant fin 2025 :

- S'agissant des communes de la zone AMII Orange, l'opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 93% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S'agissant des communes dans lesquelles Reunicable déploie sur fonds propres, l'opérateur annonce fin 2027 avec une couverture qui devrait atteindre 98% à l'horizon 2025. Au 31 décembre 2023, 95% des locaux recensés par Reunicable étaient raccordables.

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Le RIP prévoit d'achever ses déploiements en 2025.

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à date	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
Régie Réunion THD	Régie Réunion THD (Orange Concessions)	25 000	99%	~99%

Tableau 2 : Evolution de la couverture FttH du RIP de La Réunion

12 Martinique

12.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 57% des 230 000 locaux de Martinique sont raccordables.

La Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI) représente 70% des locaux de la région. Il s'agit principalement de zones où Orange et Outremer Telecom déploient en dehors d'engagements L. 33-13 du CPCE. Ces zones représentent 40% des locaux alors que la zone AMII Orange en représente 30%.

La Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU) représente 30% des locaux. Elle correspond au réseau d'initiative publique (RIP) régional portée par la Collectivité Territoriale de Martinique.

Zone de Martinique	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
ZIPRI	160 000	65%
ZIPU	70 000	22%

Tableau 1 : Couverture FttH actuelle des zones de Martinique

12.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

12.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement

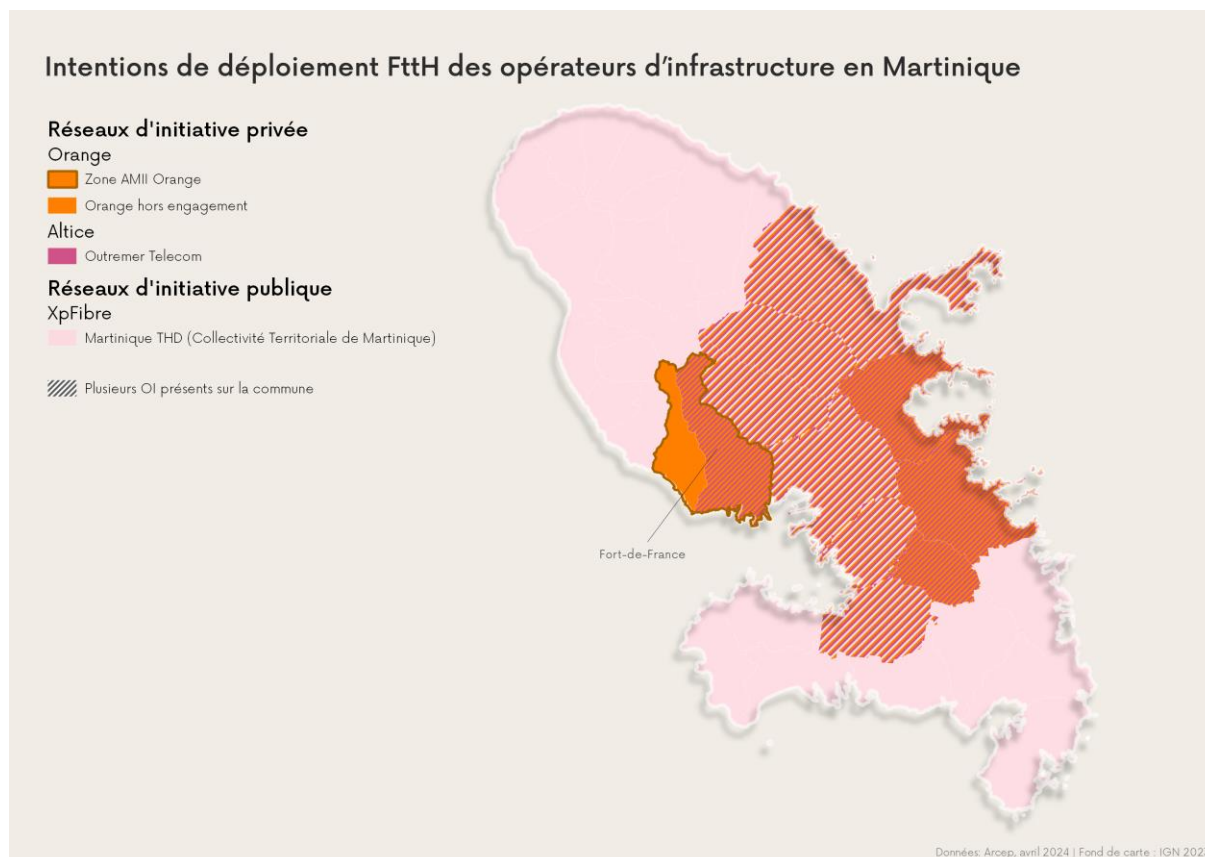


Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure en Martinique
Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

Toutes les communes de la région font l'objet d'une initiative de déploiement FttH.

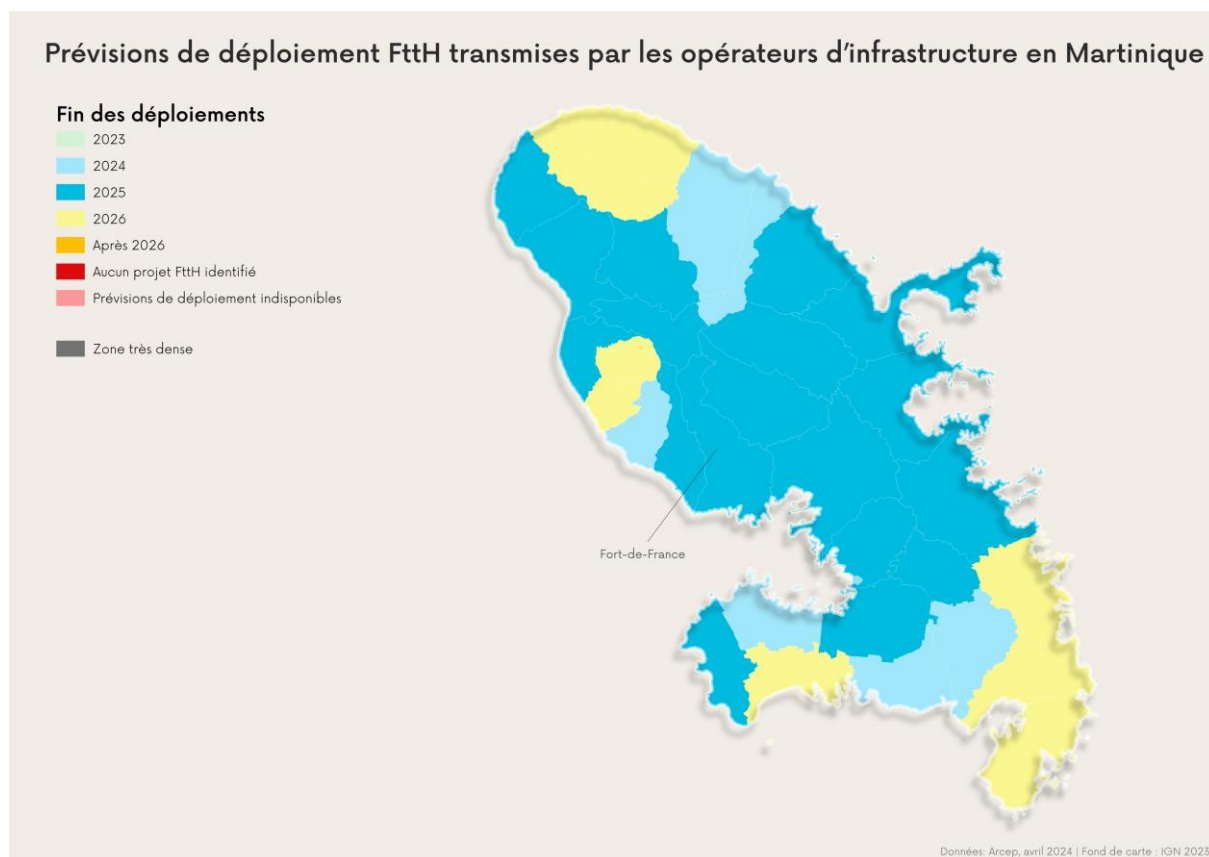


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune en Martinique

12.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

Toutes les communes de la ZIPRI sont annoncées par les opérateurs avec une fin de leurs déploiements et un passage en vie du réseau prévus avant fin 2025 :

- S'agissant des communes de la zone AMII Orange, l'opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 93% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S'agissant des communes sur lesquelles Orange déploie sur fonds propres, l'opérateur annonce fin 2025.

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Le RIP régional prévoit d'achever ses déploiements en 2026.

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à date	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
Collectivité Territoriale de Martinique	Martinique THD (XpFibre)	70 000	22%	~98%

Tableau 2 : Evolution de la couverture FttH du RIP de Martinique

13 Mayotte

Le Conseil départemental de Mayotte est actuellement en train de conduire un appel d'offre pour un projet d'établissement et d'exploitation d'un Réseau d'Initiative Publique FttH sur son territoire.

14 Normandie

14.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 88% des 2,1 millions de locaux de Normandie sont raccordables.

Code département	Nom département	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
14	Calvados	500 000	90%
27	Eure	350 000	94%
50	Manche	340 000	66%
61	Orne	200 000	75%
76	Seine-Maritime	750 000	91%

Tableau 1 : Couverture FttH à fin 2023 des départements de Normandie

La Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU) représente la majorité des locaux de la région, avec 58% des locaux. Elle est partagée entre cinq réseaux d'initiative publique portés par chacun des départements et plusieurs RIP plus locaux. Par ailleurs, 15 communes, au Nord de la Seine-Maritime sont déployées, dans le cadre du projet de déploiement du Syndicat Mixte Somme Numérique.

La Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI) représente 35% des locaux de la région. Il s'agit principalement de zone AMII Orange (25% des locaux) et, dans une moindre mesure, de la zone AMII XpFibre (8% des locaux) ou encore d'une zone, dans l'Orne, où Orange déploie sur fonds propres en dehors d'engagements L. 33-13 du CPCE. Cette dernière représente 40% des locaux du département.

Les Zones Très Denses (ZTD) représentent 4% des locaux de la région et correspondent à la commune de Rouen.

Zone de Normandie	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
ZTD	90 000	87%
ZIPRI	780 000	87%
ZIPU	1 270 000	85%

Tableau 2 : Couverture FttH actuelle des zones de Normandie

14.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

14.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement

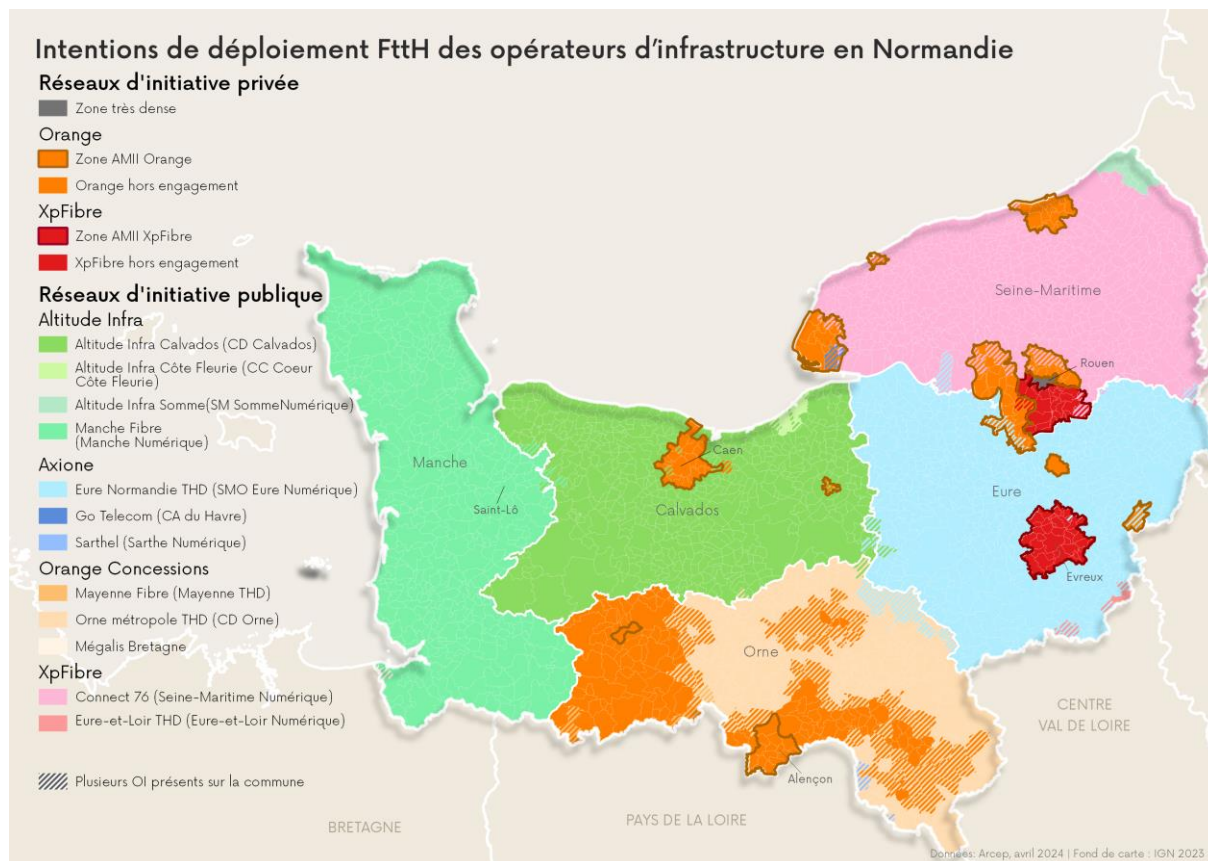


Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure en Normandie
Toutes les communes de la région font l'objet d'une initiative de déploiement FttH.

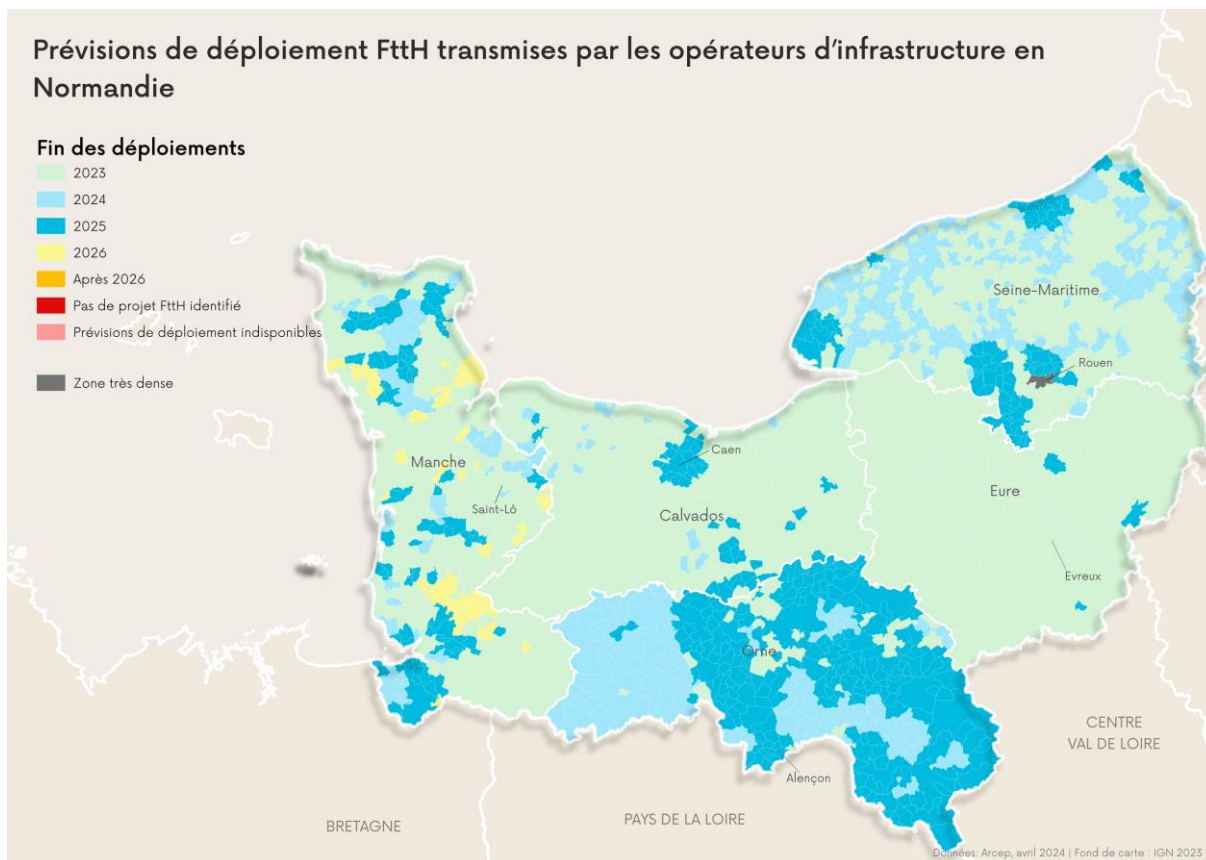


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune de Normandie

14.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

Toutes les communes de la ZIPRI sont annoncées par les opérateurs avec une fin de leurs déploiements et un passage en vie du réseau prévus avant fin 2025 :

- S’agissant des communes de la zone AMII XpFibre, l’opérateur indique que c’est déjà le cas depuis la fin de l’année 2023. Au 31 décembre 2023, 96% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes du département de l’Orne dans lesquelles Orange déploie sur fonds propres, l’opérateur annonce fin 2024. Au 31 décembre 2023, 60% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes de la zone AMII Orange, l’opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 89% des locaux étaient raccordables dans ces communes.

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Les RIP départementaux prévoient d’achever leurs déploiements avant fin 2025, à l’exception de certaines communes de la Manche pour lesquelles la fin des déploiements est prévue en 2026.

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à date	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
Fibre Calvados	Altitude Infra Calvados	290 000	91%	~99%
SMO Eure Numérique	Eure Normandie THD (Axione)	260 000	95%	~99%
Manche Numérique	Manche Fibre (Altitude Infra)	340 000	66%	~91%
CD Orne	Orne métropole THD (Orange Concessions)	130 000	91%	~99%
Seine - Maritime Numérique	Connect 76 (XpFibre)	230 000	98%	~99%
Eure-et-Loir Numérique	Eure-et-Loir THD (XpFibre)	5 000	99%	~99%

Tableau 3 : Evolution de la couverture FttH des RIP départementaux de Normandie

Par ailleurs, la fin des déploiements dans les 15 communes de Seine-Maritime déployées par le RIP porté par Somme numérique est prévue durant le premier semestre de 2025.

ZIPU (RIP infra-départementaux)

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
CA du Havre	Go Telecom (Axione)	5 000	98%	~99%
CC Cœur Côte Fleurie	Altitude Infra Côte Fleurie	40 000	89%	~ 99%

Tableau 4 : Evolution de la couverture FttH des RIP infra-départementaux de Normandie

14.2.3 Vision par commune en ZTD

Commune	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la Couverture FttH 2024	Estimation de la Couverture FttH 2025	Estimation de la Couverture FttH 2026
ROUEN	90 000	87%	~88%	~90%	~91%

Tableau 5 : Evolution de la couverture FttH des communes de Normandie en ZTD

15 Nouvelle-Aquitaine

15.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 83% des 4,3 millions de locaux de Nouvelle-Aquitaine sont raccordables.

Code département	Nom département	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
16	Charente	240 000	90%
17	Charente-Maritime	510 000	94%
19	Corrèze	190 000	97%
23	Creuse	110 000	77%
24	Dordogne	310 000	61%
33	Gironde	1 100 000	87%
40	Landes	320 000	82%
47	Lot-et-Garonne	220 000	82%
64	Pyrénées-Atlantiques	520 000	87%
79	Deux-Sèvres	220 000	67%
86	Vienne	280 000	69%
87	Haute-Vienne	260 000	83%

Tableau 1 : Couverture FttH actuelle des départements de Nouvelle-Aquitaine

La Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU) représente 49% des locaux de la région. Elle est partagée entre plusieurs réseaux d'initiative publique départementaux en Charente-Maritime, en Gironde, dans les Pyrénées Atlantiques, les Deux-Sèvres et la Vienne, et un réseau d'initiative publique d'envergure régionale (Nouvelle Aquitaine THD) sur le reste des départements de la région. On retrouve aussi trois réseaux d'initiative publique locaux dans les agglomérations de Dax, de La Rochelle et de Pau.

La Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI) représente 45% des locaux de la région. Il s'agit principalement de zone AMII Orange (29% des locaux) et, dans une moindre mesure, de la zone AMII XpFibre (4% des locaux).

La zone AMEL représente 11% des locaux de la région. Elle se décompose en 4 engagements L. 33-13 du CPCE :

- Dans le Lot-et-Garonne, porté par Orange qui recouvre 45% des locaux du département ;
- En Vienne et Deux-Sèvres, porté par Orange qui recouvre respectivement 37% et 40% des locaux des deux départements ;
- En Haute-Vienne, porté par Orange qui recouvre 27% des locaux du département ;
- Dans les Landes, porté par PIXL (société filiale d'Altitude Infra) qui recouvre 40% des locaux du département.

Par ailleurs, XpFibre déploie sur fonds propres 85 communes en dehors d'engagements L. 33-13 du CPCE, dans le Nord-Est de la Charente, cette zone représente 10% des locaux du département.

Les Zones Très Denses (ZTD) représentent 6% des locaux de la région et correspondent aux communes de Bordeaux et de Poitiers.

Zone de Nouvelle-Aquitaine	Nombre de locaux à fin 2023	Couverture FttH à fin 2023
ZTD	270 000	91%
ZIPRI	1 890 000	83%
ZIPU	2 100 000	83%

Tableau 2 : Couverture FttH actuelle des zones de Nouvelle-Aquitaine

15.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

15.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement

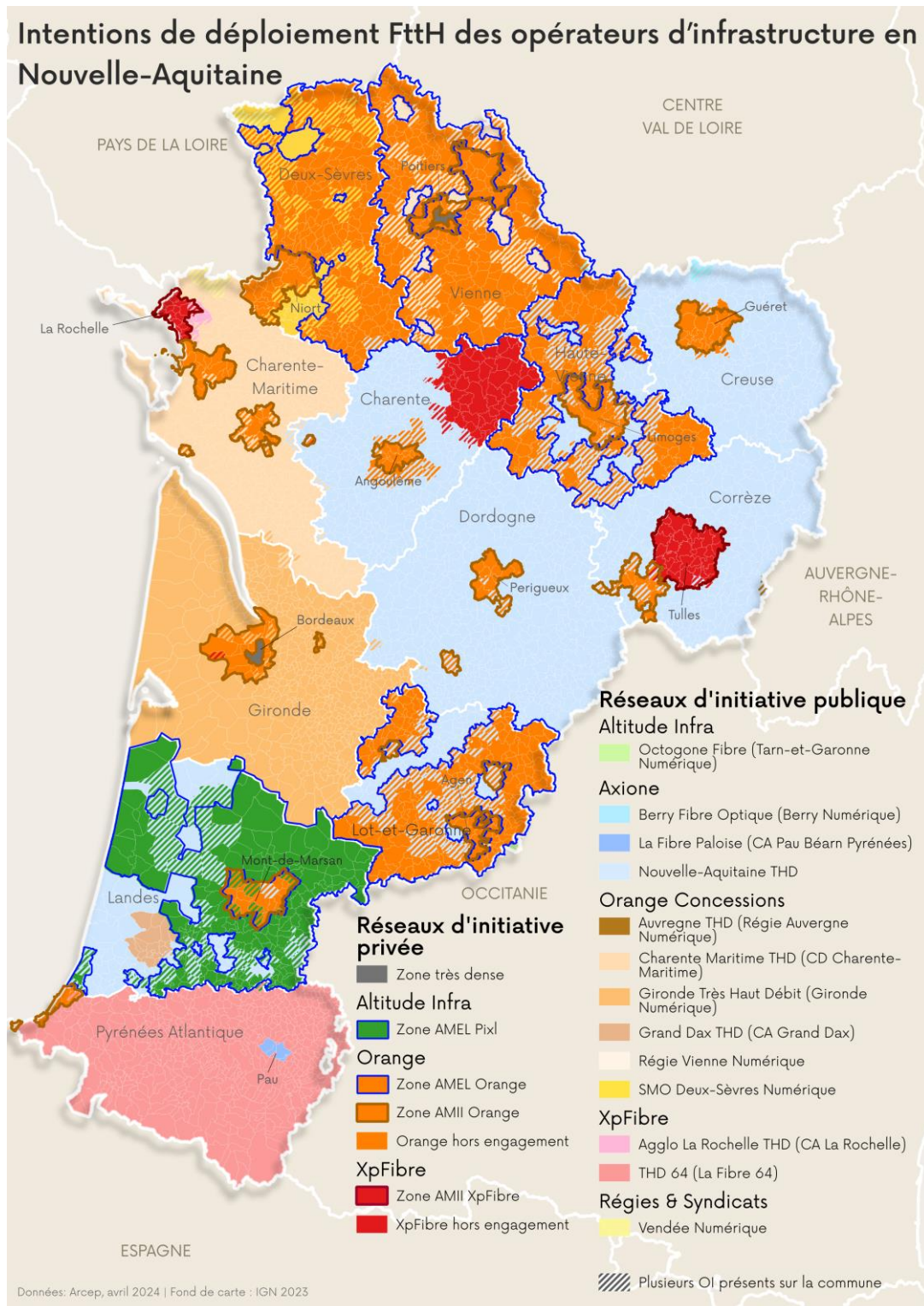


Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure en Nouvelle-Aquitaine

Toutes les communes de la région font l'objet d'une initiative de déploiement FttH.

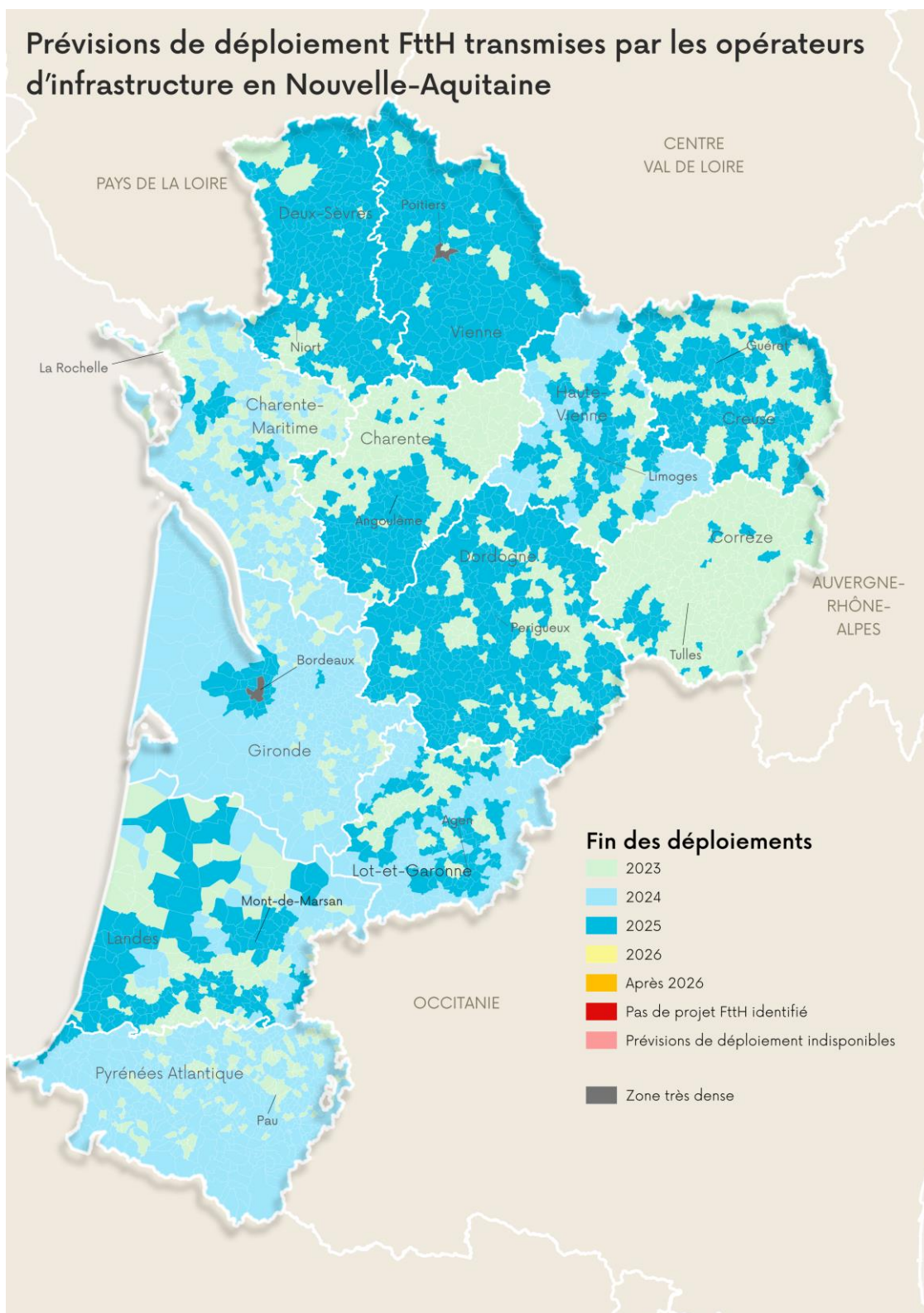


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune en Nouvelle-Aquitaine

15.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

Toutes les communes de la ZIPRI sont annoncées par les opérateurs avec une fin de leurs déploiements et un passage en vie du réseau prévus avant fin 2025 :

- S’agissant des communes de la zone AMII XpFibre, l’opérateur indique que c’est déjà le cas depuis la fin de l’année 2023. Au 31 décembre 2023, 94% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes de la zone AMII Orange, l’opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 91% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes de de la zone AMEL Orange du Lot et-Garonne, l’opérateur annonce fin 2024. Au 31 décembre 2023, 72% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes de de la zone AMEL Orange de Haute Vienne, l’opérateur annonce fin 2024. Au 31 décembre 2023, 53% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes de de la zone AMEL Orange des Deux-Sèvres et de la Vienne, l’opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 38% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes de de la zone AMEL Pixl Fibre (Altitude) des Landes, l’opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 83% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes où XpFibre déploie sur fond propre en dehors d’engagement L.33-13 du CPCE en Charente, l’opérateur annonce fin 2023. Au 31 décembre 2023, 90% des locaux étaient raccordables dans ces communes.

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Les RIP départementaux et pluri-départementaux prévoient d’achever leurs déploiements avant fin 2025.

Porteur de projet	Opérateur d’infrastructure	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
CD Charente-Maritime	Charente-Maritime THD (Orange Concessions)	291 000	95%	~99%
Gironde Numérique	Gironde THD (Orange Concessions)	520 000	81%	~99%
La Fibre 64	THD 64 (XpFibre)	270 000	76%	~97%
Nouvelle Aquitaine THD	Nouvelle Aquitaine THD (Axione)	753 000	79%	~99%

Régie Vienne Numérique	Régie Vienne Numérique (Orange Concessions)	39 000*	89%	~90%
SMO Deux-Sèvres Numérique	SMO Deux-Sèvres Numérique (Orange Concessions)	56 000*	92%	~94%

Tableau 3 : Evolution de la couverture FttH des RIP départementaux et interdépartementaux de Nouvelle-Aquitaine

*Du fait d'un recensement de locaux par les opérateurs encore incomplet dans les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres, l'estimation du nombre de locaux et de la couverture FttH la zone RIP présentent une incertitude significative.

ZIPU (RIP infra-départementaux)

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
CA de La Rochelle	Agglo La Rochelle THD (XpFibre)	8 000	99%	~99%
CA Pau Béarn Pyrénées	La fibre Paloise (Axione)	100 000	99%	~99%
CA Grand Dax	Grand Dax THD (Orange Concessions)	40 000	93%	~99%

Tableau 4 : Evolution de la couverture FttH des RIP infra-départementaux de Nouvelle-Aquitaine

15.2.3 Vision par commune en ZTD

Commune	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la Couverture FttH 2024	Estimation de la Couverture FttH 2025	Estimation de la Couverture FttH 2026
BORDEAUX	200 000	91%	~93%	~95%	~98%
POITIERS	60 000	92%	~94%	~97%	~99%

Tableau 5 : Evolution de la couverture FttH des communes de Nouvelle-Aquitaine en ZTD

16 Occitanie

16.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 88% des 3,6 millions de locaux d'Occitanie sont raccordables.

Code département	Nom département	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
09	Ariège	130 000	75%
11	Aude	320 000	85%
12	Aveyron	220 000	91%
30	Gard	520 000	88%
31	Haute-Garonne	920 000	93%
32	Gers	130 000	84%
34	Hérault	880 000	89%
46	Lot	140 000	95%
48	Lozère	70 000	90%
65	Hautes-Pyrénées	190 000	89%
66	Pyrénées-Orientales	420 000	86%
81	Tarn	260 000	89%
82	Tarn-et-Garonne	160 000	96%

Tableau 1 : Couverture FttH actuelle des départements d'Occitanie

La Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU) représente 47% des locaux de la région. Elle est partagée entre plusieurs réseaux d'initiative publique (RIP) départementaux et pluri-départementaux.

La Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI) représente 39% des locaux de la région. Il s'agit principalement de zone AMII Orange (30% des locaux de la région) et, dans une moindre mesure, de la zone AMII XpFibre (7% des locaux de la région). Par ailleurs, Orange déploie sur fonds propres en dehors d'engagements L. 33-13 du CPCE la quasi-totalité des communes des Hautes-Pyrénées (64% des locaux du département, le reste étant en zone AMII Orange).

Les Zones Très Denses (ZTD) de la région représentent 13% des locaux de la région et correspondent aux communes de Montpellier et de Toulouse.

Zone d'Occitanie	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
ZTD	570 000	89%
ZIPRI	1 730 000	88%
ZIPU	2 100 000	88%

Tableau 2 : Couverture FttH actuelle des zones d'Occitanie

16.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

16.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement

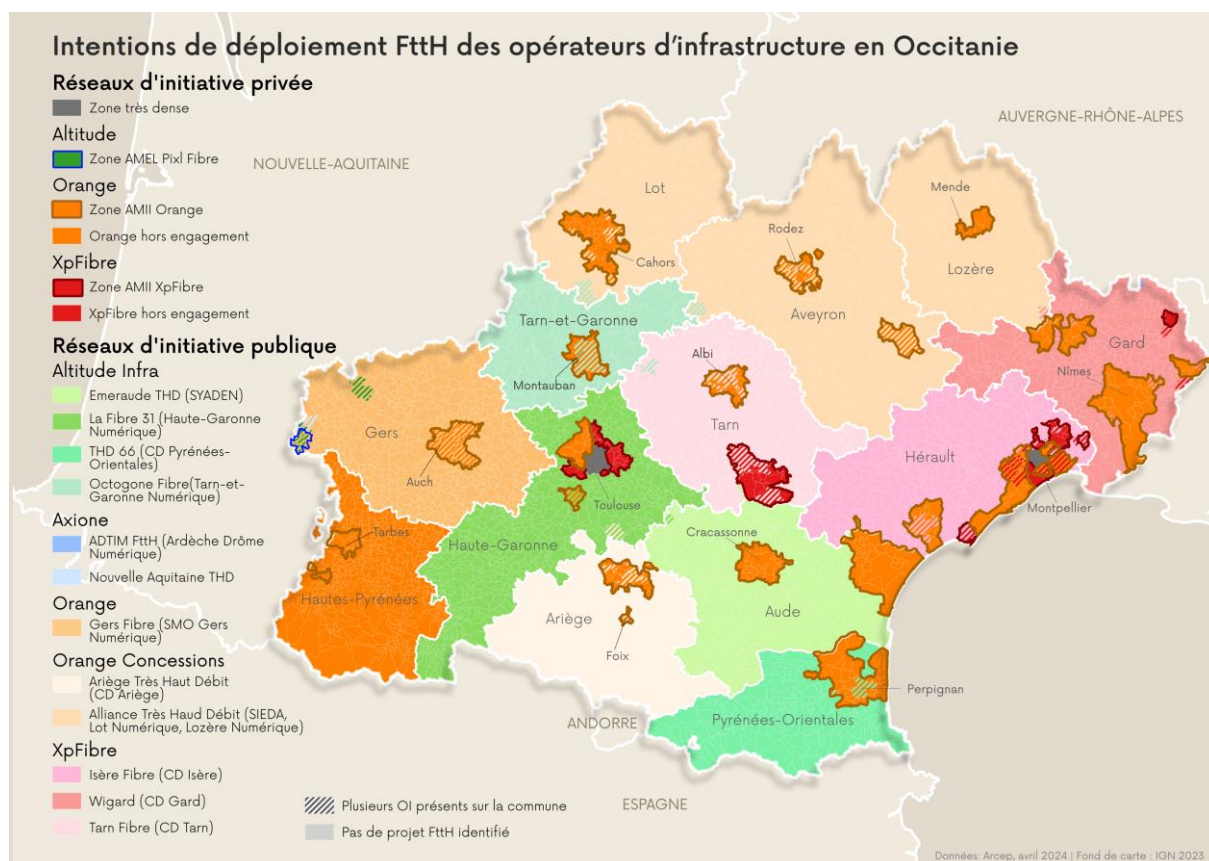


Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure en Occitanie
Toutes les communes de la région font l'objet d'une initiative de déploiement FttH.

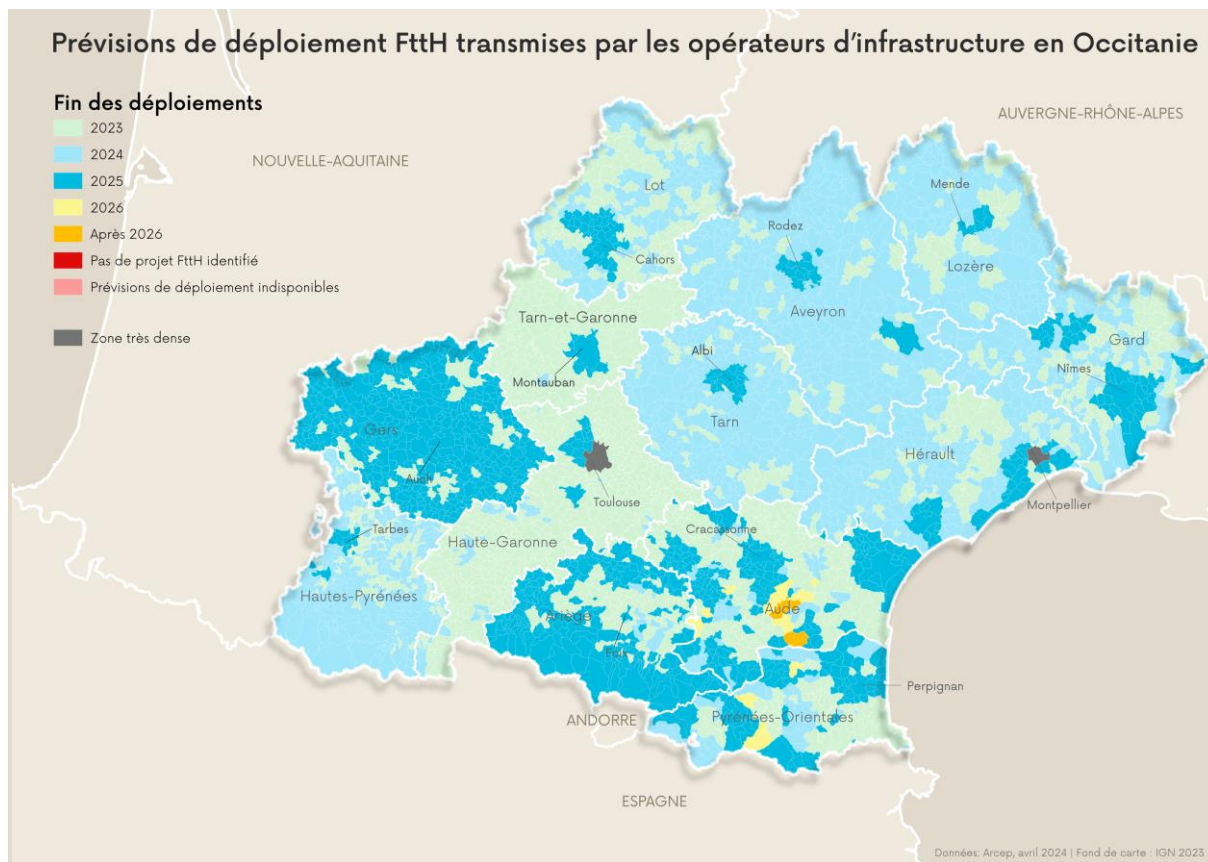


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune en Occitanie

16.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

Toutes les communes de la ZIPRI sont annoncées par les opérateurs avec une fin de leurs déploiements et un passage en vie du réseau prévu avant fin 2025 :

- S’agissant des communes de la zone AMII XpFibre, l’opérateur indique que c’est déjà le cas depuis la fin de l’année 2024. Au 31 décembre 2023, 94% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes de la zone AMII Orange, l’opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 87% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S’agissant des communes des Hautes-Pyrénées où Orange déploie sur fonds propres en dehors d’engagements L33-13 du CPCE, l’opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2024, 82% des locaux étaient raccordables dans ces communes.

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Les RIP départementaux et pluri-départementaux prévoient d’achever leurs déploiements avant fin 2025, à l’exception de l’Aude et des Pyrénées Orientales où les opérateurs anticipent un glissement des déploiements après 2025 sur un certain nombre de communes.

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
SIEDA, Lot Numérique, Lozère Numérique	Alliance Très Haut Débit (Orange Concessions)	330 000	93%	~99%
CD Ariège	Ariège Très Haut Débit (Orange Concessions)	100 000	71%	~98%
SYADEN	Emeraude THD (Altitude Infra)	160 000	76%	~98%
CD Gard	Wigard (XpFibre)	280 000	94%	~97%
Haute Garonne Numérique	La Fibre 31 (Altitude Infra)	340 000	93%	~99%
SMO Gers Numérique	Gers Fibre (Orange Concessions)	100 000	72%	~97%
CD Hérault	Hérault THD (XpFibre)	270 000	91%	~97%
CD Pyrénées Orientales	THD 66 (Altitude Infra)	210 000	78%	~99%
CD Tarn	Tarn Fibre (XpFibre)	150 000	87%	~93%
Tarn-et-Garonne Numérique	Octogone Fibre (Altitude Infra)	120 000	97%	~99%

Tableau 3 : Evolution de la couverture FttH des RIP départementaux et interdépartementaux d'Occitanie

16.2.3 Vision par commune en ZTD

	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2024	Estimation de la couverture FttH à fin 2025	Estimation de la couverture FttH à fin 2026
TOULOUSE	360 000	90%	~92%	~93%	~95%
MONTPELLIER	210 000	86%	~89%	~91%	~93%

Tableau 4 : Evolution de la couverture FttH des communes d'Occitanie

17 Pays de la Loire

17.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 89% des 2,4 millions de locaux des Pays de la Loire sont raccordables.

Code département	Nom département	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
44	Loire-Atlantique	920 000	90%
49	Maine-et-Loire	500 000	94%
53	Mayenne	190 000	97%
72	Sarthe	350 000	77%
85	Vendée	520 000	61%

Tableau 1 : Couverture FttH actuelle des départements des Pays de la Loire

La Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU) représente 53% des locaux de la région. Elle est partagée entre plusieurs réseaux d'initiative publique départementaux. On retrouve aussi un réseau d'initiative publique local porté par la communauté d'agglomération de Laval.

La Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI) représente 37% des locaux de la région. Il s'agit principalement de zone AMII Orange (30% des locaux) et, dans une moindre mesure, de la zone AMII XpFibre (7% des locaux).

Les Zones Très Denses (ZTD) représentent 9% des locaux de la région et correspondent à la ville de Nantes.

Zone des Pays de la Loire	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023
ZTD	230 000	90%
ZIPRI	920 000	89%
ZIPU	1 320 000	90%

Tableau 2 : Couverture FttH actuelle des zones des Pays de la Loire

17.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

17.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement

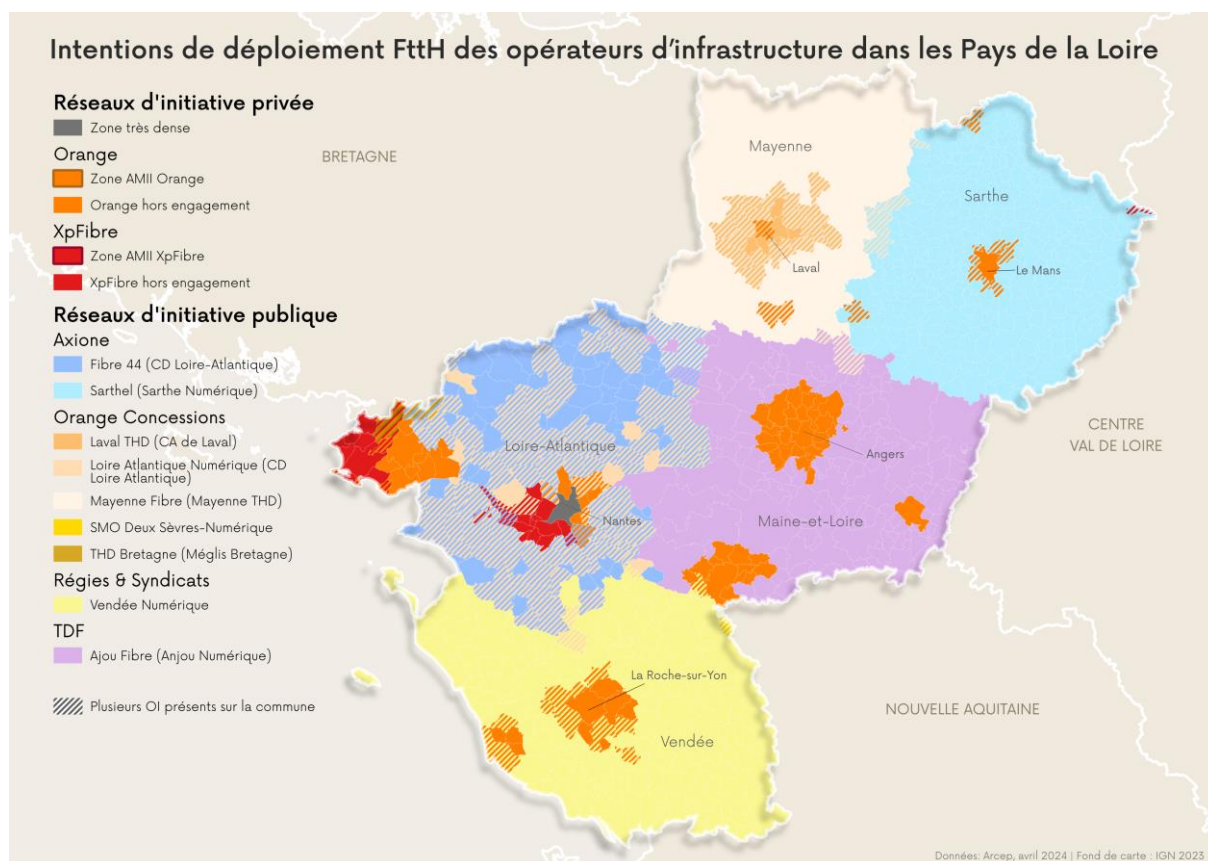


Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure dans les Pays de la Loire
Toutes les communes de la région font l'objet d'une initiative de déploiement FttH.

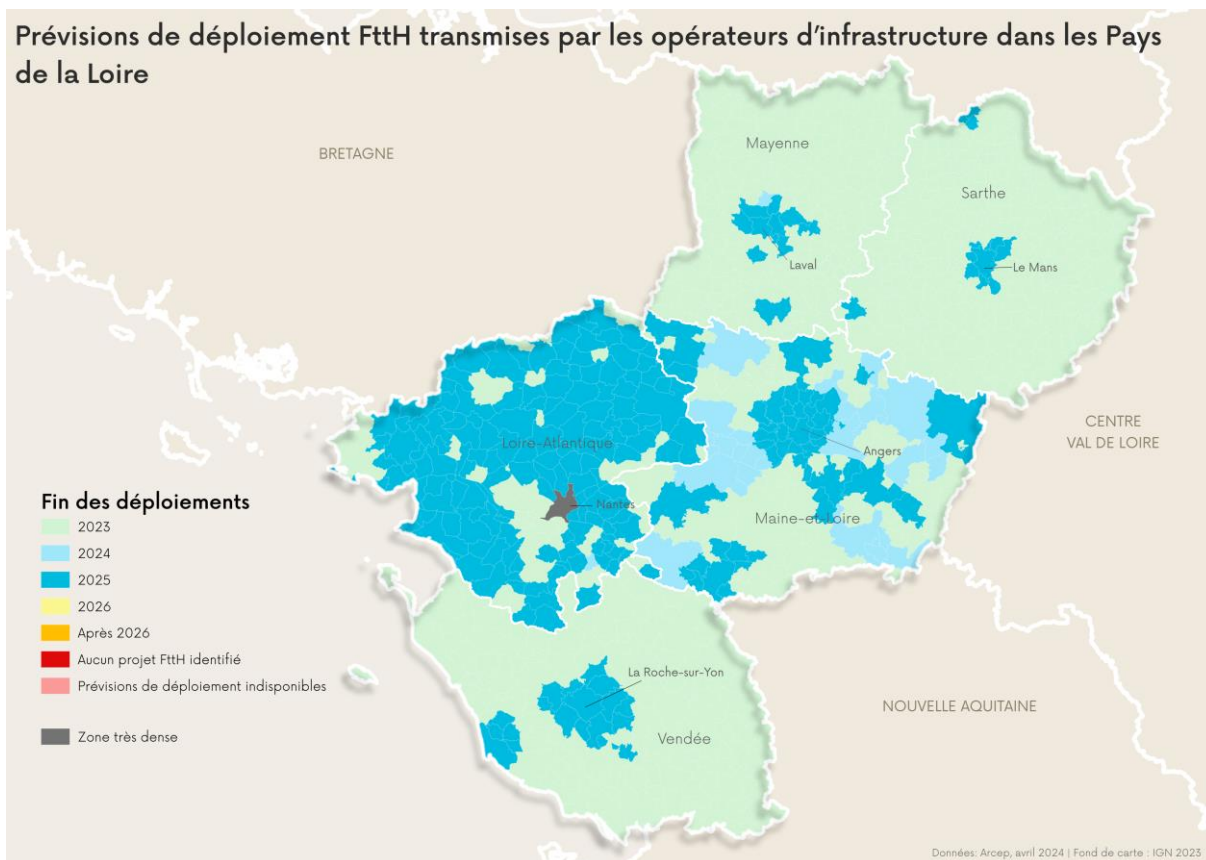


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune dans les Pays de la Loire

17.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

Toutes les communes de la ZIPRI sont annoncées par les opérateurs avec une fin de leurs déploiements et un passage en vie du réseau prévus avant fin 2025 :

- S'agissant des communes de la zone AMII XpFibre, l'opérateur indique que c'est déjà le cas depuis la fin de l'année 2023. Au 31 décembre 2023, 97% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S'agissant des communes de la zone AMII Orange, l'opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 87% des locaux étaient raccordables dans ces communes.

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Les RIP départementaux prévoient d'achever leurs déploiements avant fin 2025.

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
Anjou Numérique	Anjou Fibre (TDF)	220 000	93%	~99%
CD Loire-Atlantique	Fibre 44 (Axione)/ Loire-Atlantique Numérique (Orange Concessions)	310 000	77%	~99%
Mayenne THD	Mayenne fibre (Orange Concessions)	120 000	96%	~99%
Sarthe Numérique	Sarthel THD (Axione)	210 000	99%	~99%
Vendée Numérique	Vendée Numérique	370 000	91%	~99%

Tableau 3 : Evolution de la couverture FttH des RIP départementaux et interdépartementaux des Pays de la Loire

17.2.3 Vision par commune en ZTD

Commune	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la Couverture FttH 2024	Estimation de la Couverture FttH 2025	Estimation de la Couverture FttH 2026
NANTES	230 000	90%	~93%	~95%	~96%

Tableau 4 : Evolution de la couverture FttH de Nantes

18 Provence-Alpes-Côte d'Azur

18.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 86% des 3,7 millions de locaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont raccordables.

Code département	Nom département	Nombre de locaux à fin 2023	Couverture FttH à fin 2023
04	Alpes-de-Haute-Provence	150 000	88%
05	Hautes-Alpes	170 000	80%
06	Alpes-Maritimes	920 000	88%
13	Bouches-du-Rhône	1 300 000	86%
83	Var	850 000	87%
84	Vaucluse	380 000	83%

Tableau 1 : Couverture FttH actuelle des départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Zone moins dense d'initiative privée (ZIPRI) représente 56% des locaux de la région. Il s'agit principalement de zone AMII Orange (33% des locaux), de la zone AMII XpFibre (14% des locaux) et de la zone AMEL XpFibre Région Sud (8% des locaux) qui concerne les Bouches-du-Rhône, les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes Alpes.

Les Zones Très Denses (ZTD) représentent 29% des locaux de la région et correspondent aux communes de Marseille, Nice, Toulon, Cannes, Antibes et du Cannet.

La Zone moins dense d'initiative publique (ZIPU) représente 15% des locaux de la région. Elle est partagée entre trois Réseaux d'Initiative Publique départementaux dans les Alpes-Maritimes, le Var et le Vaucluse.

Zone de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Nombre de locaux à fin 2023	Couverture FttH à fin 2023
ZTD	1 100 000	88%
ZIPRI	2 100 000	84%
ZIPU	570 000	84%

Tableau 2 : Couverture FttH actuelle des zones de Provence-Alpes-Côte d'Azur

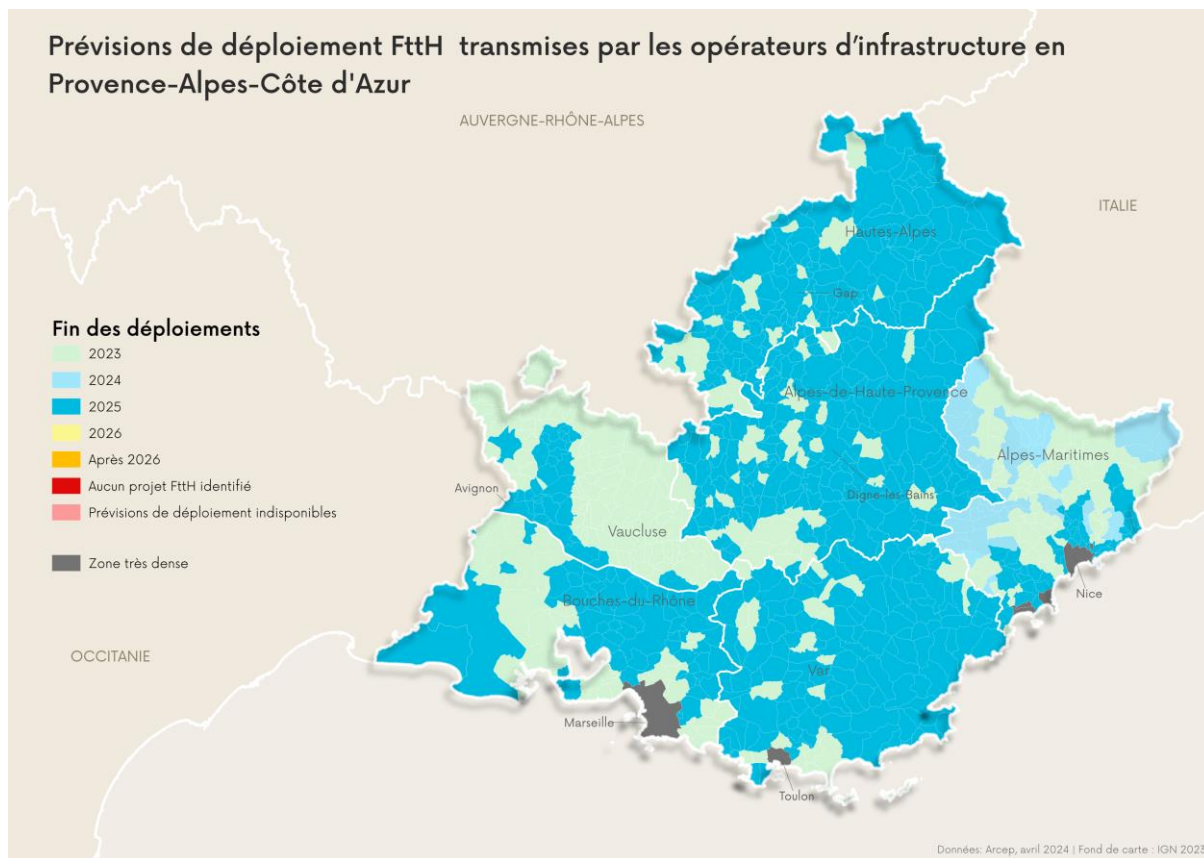


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune de Provence-Alpes-Côte d'Azur

18.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

Toutes les communes de la ZIPRI sont annoncées par les opérateurs avec une fin de leurs déploiements et un passage en vie du réseau prévus avant fin 2025 :

- S'agissant des communes de la zone AMII XpFibre, l'opérateur indique fin 2024. Au 31 décembre 2023, 83% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S'agissant des communes de la zone AMEL XpFibre Région Sud, l'opérateur indique fin 2025. Au 31 décembre 2023, 86% des locaux étaient raccordables dans ces communes ;
- S'agissant des communes de la zone AMII Orange, l'opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 83% des locaux étaient raccordables dans ces communes.

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Les RIP départementaux prévoient d'achever leurs déploiements avant fin 2025.

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à date	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
SICTIAM	THD 06 (Altitude Infra)	80 000	67%	~99%
CD Var	Var THD (Orange Concessions)	300 000	82%	~99%
CD Vaucluse	Vaucluse Numérique (Axione)	130 000	98%	~99%

Tableau 3 : Evolution de la couverture FttH des RIP départementaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

18.2.3 Vision par commune en ZTD

Commune	Estimation du nombre de locaux à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2024	Estimation de la couverture FttH à fin 2025	Estimation de la couverture FttH à fin 2026
ANTIBES	80 000	91%	~91%	~92%	~92%
CANNES	80 000	87%	~89%	~91%	~93%
LE CANNET	30 000	91%	~92%	~93%	~93%
NICE	280 000	93%	~93%	~94%	~94%
MARSEILLE	530 000	84%	~86%	~89%	~91%
TOULON	100 000	90%	~91%	~92%	~94%

Tableau 4 : Evolution de la couverture FttH des communes de Provence-Alpes-Côte d'Azur en ZTD

19 Saint-Barthélemy

19.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 86% des 7 000 locaux de Saint-Barthélemy sont raccordables.

Le territoire de Saint-Barthélemy est entièrement couvert par un réseau d'initiative publique (RIP) porté par la Collectivité de Saint-Barthélemy.

19.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

19.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement



Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure à Saint-Barthélemy

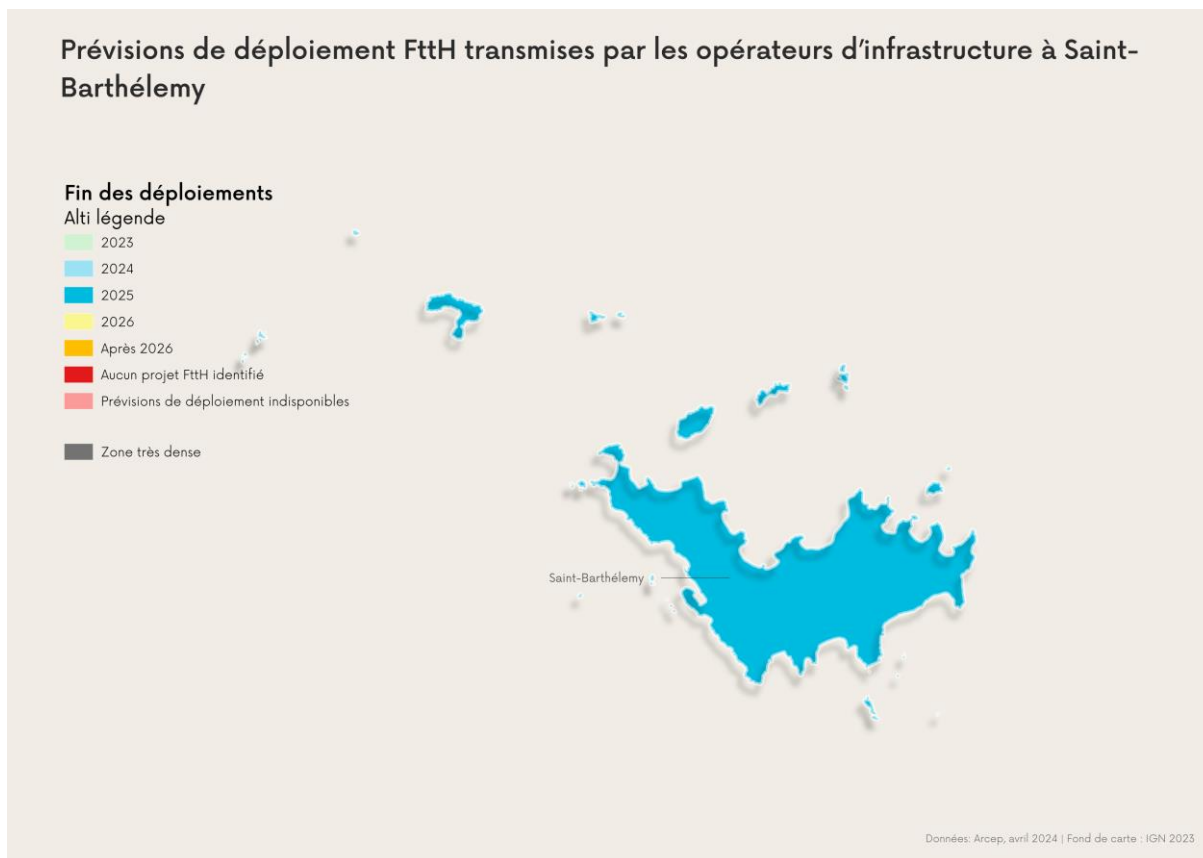


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune à Saint-Barthélemy

19.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPU (RIP du Plan France THD)

Le RIP prévoit d'achever ses déploiements en 2025.

Porteur de projet	Opérateur d'infrastructure	Estimation du nombre de locaux à date	Estimation de la couverture FttH à fin 2023	Estimation de la couverture FttH à fin 2025
Collectivité Territoriale de Saint-Barthélemy	St-Barth Digital (Dauphin Telecom)	5 000	86%	~98%

Tableau 2 : Evolution de la couverture FttH du RIP à Saint-Barthélemy

20 Saint-Martin

20.1 Couverture actuelle des réseaux FttH

À fin 2023, 56% des 24 000 locaux de Saint-Martin sont raccordables.

Le territoire de Saint-Martin est entièrement en zone moins dense d'initiative privée : Orange, THD Tel et Dauphin Telecom y déploient sur fonds propres en dehors d'engagements L. 33-13 du CPCE.

20.2 Evolution attendue de la couverture des réseaux FttH

20.2.1 Vue cartographique des intentions et des dates de fin de déploiement

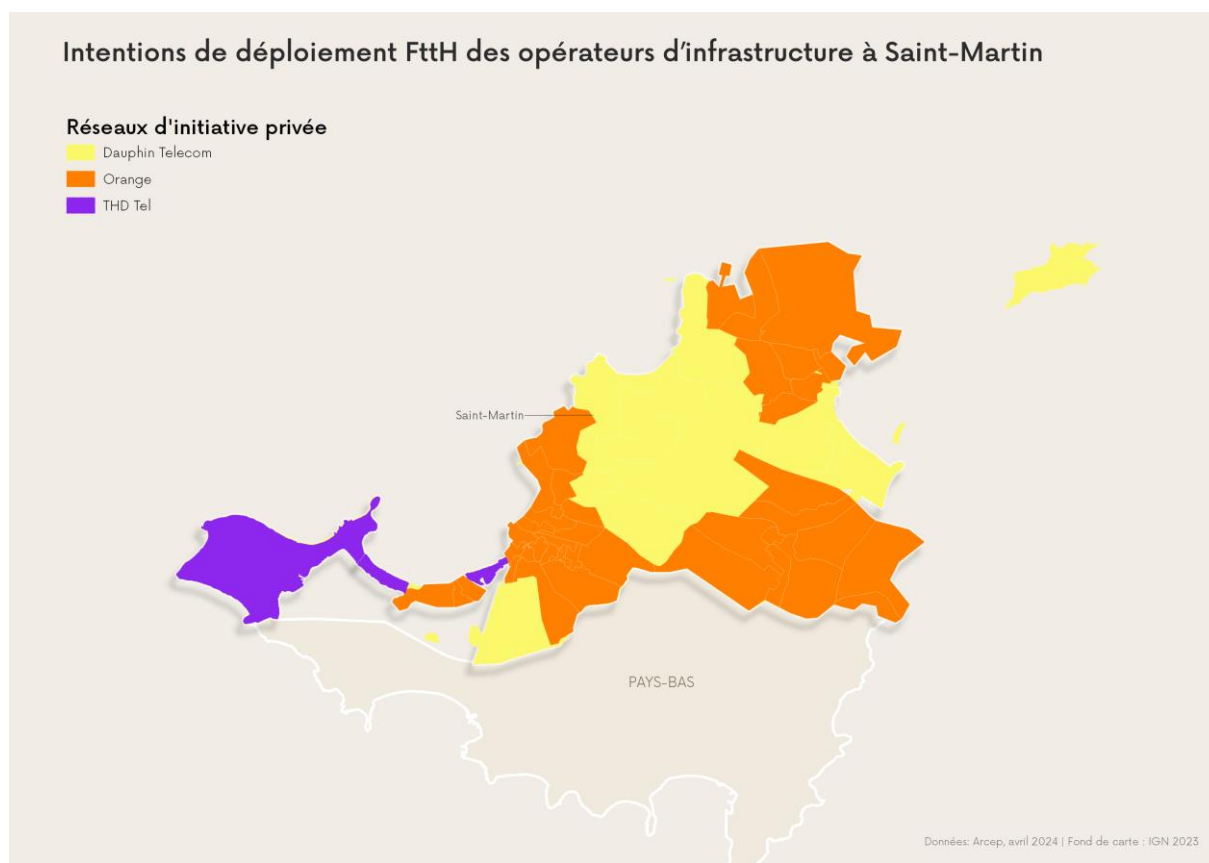


Figure 1 : Carte des intentions de déploiement FttH des opérateurs d'infrastructure à Saint-Martin

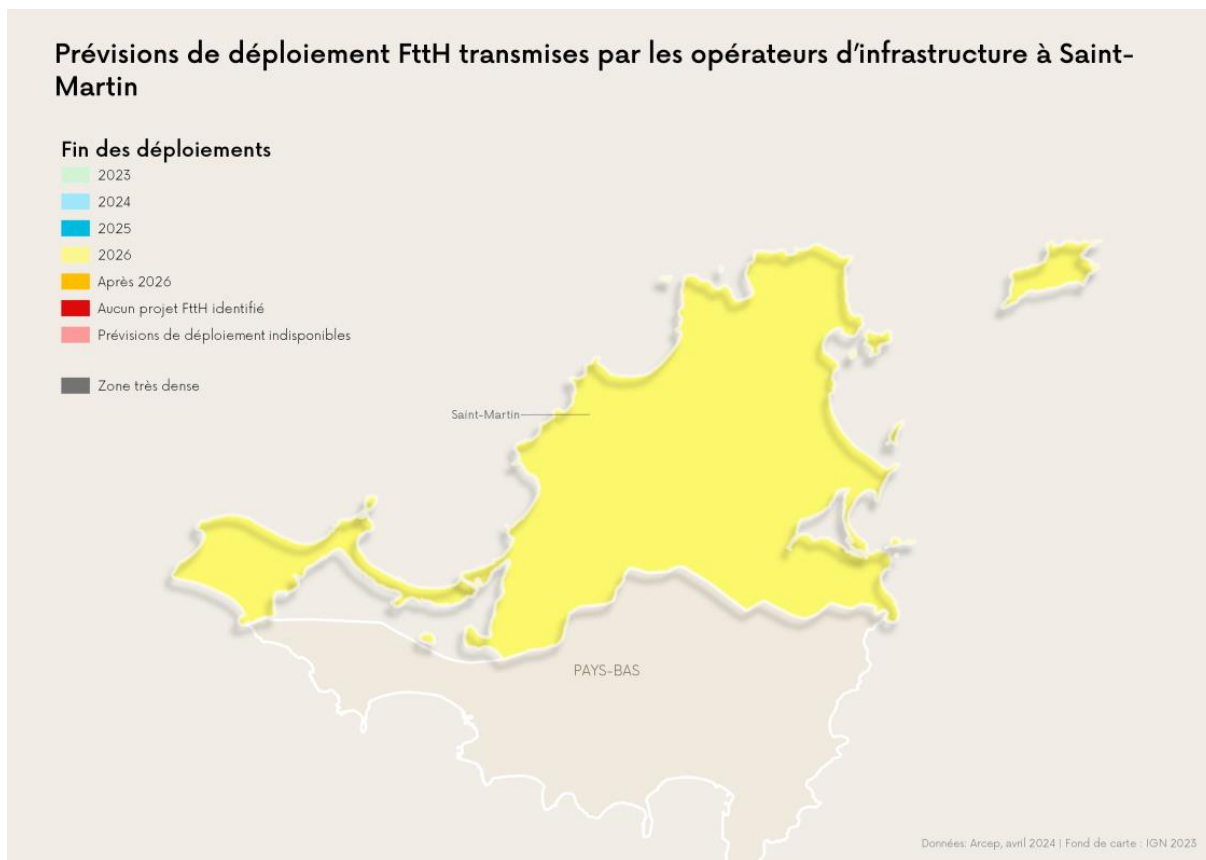


Figure 2 : Carte des dates de fin de déploiement FttH par commune à Saint-Martin

20.2.2 Vision par projet en ZMD

ZIPRI

S'agissant des déploiements d'Orange sur fonds propres, l'opérateur annonce fin 2025. Au 31 décembre 2023, 58% des locaux recensés par l'opérateur étaient raccordables ;

S'agissant des déploiements de THD Tel sur fonds propres, l'opérateur annonce fin 2026. Au 31 décembre 2023, 58% des locaux recensés par l'opérateur étaient raccordables ;

S'agissant des déploiements de Dauphin Telecom sur fonds propres, au 31 décembre 2023, 38% des locaux recensés par l'opérateur étaient raccordables.

21 Saint-Pierre et Miquelon

Le territoire de Saint-Pierre et Miquelon ne fait pas l'objet d'un projet de déploiement de réseau FttH. La quasi-totalité du territoire est cependant couverte par un réseau câblé.